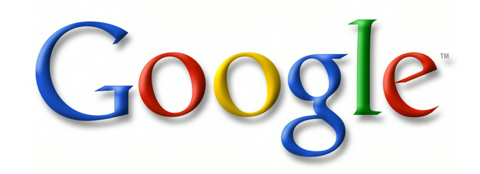
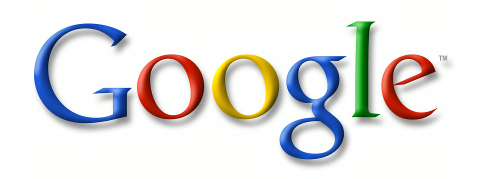
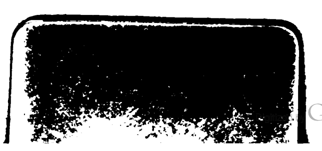

Google






TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA





CALENDRIER

MAÇONNIQUE

DU

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

(Suprême Conseil pour la France
et les possessions françaises).

CALENDRIER

MAÇONNIQUE

DU

GRAND-ORIENT DE FRANCE

(Supr.·. Cons.·. pour la France
et les possessions françaises),

POUR L'AN DE LA V.·. L.·. 5852.



PARIS.
TYPOGRAPHIE DU F.·. A. LEBON,
IMPRIMEUR DU G.·. O.·. DE FRANCE,
Rue des Noyers, 8.

M DCCC LII.

Le soin de la coordination et de la publication du Calendrier Maç.·., pour 5852 a été confié au Fr.·. Hubert.

ADRESSE DIRECTE

DU G.·. O.·. DE FRANCE :

AU GRAND-ORIENT DE FRANCE,

Rue des Mathurins-Saint-Jacques, 10,

PRÈS L'ANCIEN HÔTEL CLUNY,

A PARIS.

NOTA. Les lettres, paquets et métaux qui lui sont adressés doivent être AFFRANCHIS.

La correspondance du Grand-Orient avec les Atel.·. est marquée d'un timbre particulier.





PREMIÈRE PARTIE.

AVIS

AUX ATEL.·. DE LA CORRESPONDANCE DU G.·. O.·. DE FRANCE.

Le Calendrier Maç.·. devait être imprimé dans le courant de *mars;* le retard que mettent les Atel.·. à fournir les renseignements nécessaires s'est opposé depuis longtemps à ce qu'il en fût ainsi. Cette année encore, nonobstant les Avertissements précédents, malgré les deux pl.·. que nous avons adressées, en février 1851, aux AA.·. et aux députés, bien des documents nous manquent, bien des réponses ne sont pas venues. Nous sommes néanmoins à la fin de juillet 1852.

A ceux-là donc qui furent négligents (Ateliers ou députés), *la responsabilité entière du retard qu'a subi la publication du Calendrier maçonnique; à ceux-là, la responsabilité des omissions et des er-*

reurs qui pourront se faire remarquer dans notre travail!

Les élections pour les LL.·. ont lieu au mois de *décembre;* l'installation des nouveaux Présidents se fait au mois de *janvier.* Les Ateliers doivent se mettre en mesure de transmettre au G.·.O.·. les Tableaux et les extraits de nominations de Présidents, le lendemain du jour de l'installation. Le G.·.O.·. aura ainsi tout le mois de *février* pour préparer les changements et mutations du Calendrier Maç.·.; de cette manière le Calendrier paraîtra dans le mois de *mars* en 1853.

Le Grand-Orient aime à espérer que ces observations, qui *sont essentiellement* dans l'intérêt de tous, produiront enfin, dans l'avenir, le résultat qu'il est en droit d'en attendre.

Pour faciliter l'usage du Calendrier, on a observé l'ordre alphabétique.

Le nom de la Ville ou Orient est en lettres capitales, au titre de chaque Atel.·.; celui du département est indiqué entre deux paren-

thèses. Après le titre distinctif, se trouvent l'année et la date de la demande en Constitution ou de la Reconstitution de la L.·..

Par les lettres majuscules suivantes, on indique :

V.·., le Vénérable.

T.·. S.·., le Très-Sage.

Ath.·. l'Athersata.

Prés.·., le Président du Conseil, du Tribunal ou du Consistoire.

A., l'adresse directe de la L. . ou celle de ✠ du ✠ ou Consistoire.

D., son député au G.·. O.·..

P. R., pour remettre.

Pour éviter la répétition des lettres T.·. V.·. F.·. et T.·. O.·. F.·. qui se trouveraient presque à chaque ligne, on n'a mis avant le nom que le titre de F.·., qui convient à tous les M.·., quels qu'ils soient.

Des LL.·. et Chap.·. ont obtenu la faculté de cumuler avec le *rite français* le *rite écossais ancien accepté ;* d'autres sont constitués au rite *d'Hérodom*, au *régime rectifié*, ou seulement à l'un de ces rites ; pour désigner ces LL.·. et ces Chap.·., on a mis à la suite de leur titre distinctif, et

entre deux parenthèses, les abréviations suivantes :

(S. 2. R.), sous deux rites.

(R. E. A. et A.), rite écossais ancien accepté.

(R. d'Hér.), rite d'Hérodom.

(Rég. rect.), régime rectifié.

Les LL.·. qui ont un Chap.·. sont distinguées par le signe ✠; celles qui ont un Conseil de G.·. Chev.·. El.·. K.·., par le signe (✠ 30e deg.) ; celles qui ont un Trib.·. de G.·. Inq.·. Insp.·., par le signe (✠ 31e deg.); enfin celles qui ont un Consistoire de S.·. Pr.·. de R.·. S.·., par le signe (✠ 32e deg.).

Le Comput Maç.·. indique les jours des tenues ordinaires du G.·. O.·., de ses Chambres et de ses Comités, ainsi que des assemblées ordinaires du G.·. Collége des Rites, Supr.·. Cons.·. des GG.·. II.·. GG.·. pour la France, dont les séances ont lieu dans le même local.

ABRÉVIATIONS DONT ON S'EST SERVI DANS CET OUVRAGE POUR LE STYLE MAÇONNIQUE.

Act.·.	Actif.
Ann.·.	Annuel.
Archit.·.	Architecte.
Art.·.	Article.
Atel.·.	Atelier.
Ath.·.	Athersata.
Bienf.·.	Bienfaisance.
Bull.·.	Bulletin.
Capit.·.	Capitaine.
Capitul.·.	Capitulaire.
Cérém.·.	Cérémonie.
Ch.·.	Chambre.
Chancel.·.	Chancelier.
Chap.·. *ou* ✠	Chapitre.
Coll.·.	Collége.
C.·. du Secrét.·.	Comité du Secrétariat.
C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	Commission de la Maison de Secours du Grand-Orient.
Cons.·. *ou* ✠	Conseil.
Consist.·.	Consistoire.
Corresp.·. et des Fin.·.	Correspondance et des Finances.

Deg.·.	Degré.
Dép.·. *ou* D.	Député.
Dig.·. *ou* Dignit.·.	Dignitaire.
Dipl.·.	Diplôme.
Ec.·. *ou* Écoss.·.	Ecossais.
Éléémos.·.	Éléémosynaire.
Él.·.	Élu.
Étend.·.	Étendard.
E.·. V.·.	Ère vulgaire.
Exp.·.	Expert.
F.·. *ou* FF.·.	Frère *ou* Frères.
Fin.·.	Finances.
Gr.·.	Grade.
G.·. *ou* GG.·.	Grand *ou* Grands.
G.·. Coll. des Rites.	Grand Collége des Rites.
G.·. M.·.	Grand-Maître.
G.·. O.·.	Grand-Orient.
G.·. Inq.·. Insp.·.	Grand-Inquisiteur-Inspecteur.
G.·. Insp.· Gén.·.	Grand-Inspecteur-Géneral.
G.·. Ch.·. El.·. K.·.	Grand chevalier élu Kadocsh *ou* Kahès.
Hér.·. *ou* Hérod.·.	Hérodom.
Hon.·.	Honoraire.

Honn.·.	Honneur.
Hosp.·. *ou* Hospit.·.	Hospitalier.
K.·.	Kadosch *ou* Kahès.
Lieut.·.	Lieutenant.
L.·. [.·.] *ou* LL.·.	Loge *ou* Loges.
L...	Lune.
Lum.·.	Lumière.
Maç.·.	Maçon ou Maçonnique.
M.·. de S.·.	Maison de Secours.
M.·. *ou* Maît.·.	Maître.
M.·. *ou* Memb.·.	Membre.
Min.·.	Ministre.
M. . du G.·. O.·.	Membre du G.·. O.·.
Orat.·.	Orateur.
O.·.	Orient *dit* Ville
Présid. . *ou* Pr.·.	Président.
Puiss.·.	Puissant.
Rep.·. part.·. du G.·. M.·.	Représentant particulier du Grand-Maître.
R. Éc.·. A.·. A.·.	Rite écossais ancien accepté.
R. F.·.	Rite français.
R. d'Hér.·.	Rite d'Hérodom.
R. de Kilw.·.	Rite de Kilwining.
R. du R.·. rect.·.	Rite du Régime rectifié.

R. Philos.·.	Rite philosophique.
R.·.✠ *ou* R.·.-C.·.	Rose-Croix.
R.·. *ou* Resp.·.	Respectable.
Sc.·.	Sceaux.
Sem.·.	Semestre.
S. 2 R.	Sous deux Rites.
Stat.·. gén.·.	Statuts généraux.
S.·. C.·. pour la F.·. et les P.·. F.·..	Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises.
S.·. P.·. du R.·.-S.·.	Sublime Prince du Royal-Secret.
Suppl. .	Suppléant.
Supr.·. Cons, *ou* S.·. C.·.	Suprême Conseil.
Surv.	Surveillant.
Symb.·. *ou* S.·.	Symbolique.
Timb.·.	Timbre.
Titul.·.	Titulaire.
Trav.·.	Travaux
T.·. C.·. *ou* V.·. F.·.	Très-Cher *ou* Vénérable Frère.
T.·. S.·.	Très-Sage.
Trib.·.	Tribunal *ou* Tribunaux.
Univ.·.	Univers.

Vall.·.	Vallée.
V.·. L.·.	Vraie Lumière.
V.·., Vén.·. *ou* VV.·.	Vénérable *ou* Vénérables.
Visit.·.	Visiteur.

POUR LES INDICATIONS CIVILES.

A.	Adresse.
Adj^{t}.	Adjoint.
Adjud^{t}	Adjudant.
Admin.	Administrateur.
Adm^{on}.	Administration.
Bat^{on}.	Bataillon.
Anc.	Ancien.
Archit.	Architecte.
Arrond^{t}.	Arrondissement.
Boulev.	Boulevard.
B^{au}.	Bureau.
Capit. ret.	Capitaine retraité.
Caval^{rie}.	Cavalerie.
Chev.	Chevalier.
Command^{t}.	Commandant.
Commiss-Pris.	Commissaire-Priseur.
Commiss^{re}.	Commissionnaire.

Contrôl.	Contrôleur.
Dép^{t}.	Département.
Direct.	Directeur.
Doct.-méd.	Docteur-médecin.
Empl^{e}.	Employé.
Fabr .	Fabricant.
Faub.	Faubourg.
Gén.	Général.
Gén. de B^{de} ret.	Général de Brigade en retraite.
Gouv^{t}.	Gouvernement.
Gouv^{r}.	Gouverneur.
Hon.	Honoraire.
Hôpit.	Hôpital *ou* Hôpitaux.
Impr.-Lib.	Imprimeur-Libraire.
Inf^{rie}.	Infanterie.
Inspect.	Inspecteur.
Intend^{t}.	Intendant.
Jurisc.	Jurisconsulte.
Lieut^{t}.	Lieutenant.
M^{d}.	Marchand.
Milit.	Militaire.
Nég^{t}.	Négociant.
Offi. retr.	Officier retraité.
Ordonn^{r}.	Ordonnateur.
P. *ou* Pag.	Page.

P. R.	Pour remettre.
Propr.	Propriétaire.
Recev.	Receveur.
Rég^{t}.	Régiment.
R.	Rue.
Secr.	Secrétaire.
S^{t}.	Saint.
Trib.	Tribunal.
Vérific.	Vérificateur.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre de la Légion-d'Honneur.

G. C. ✻	Grand'Croix.
G. O. ✻	Grand Officier.
C. ✻	Commandeur.
O. ✻	Officier.
✻	Chevalier.

EXPLICATION

SUR LA CONCORDANCE DES MOIS HÉBRAÏQUES AVEC LES MOIS GRÉGORIENS, ÉTABLIE DANS LE COMPUT MAÇ.·.

L'ÈRE maç.·. date de la création du monde.

L'année maç.·. commence au mois de mars de l'année grégorienne.

Les Atel.·. symb.·. et la plupart des Atel.·. supérieurs la font commencer le 1er mars, et distinguent les mois par les dénominations de premier, second, etc.

Quelques At.·. supérieurs suivent le Calendrier hébraïque, dans lequel l'année commence avec la lune pascale.

Jusqu'en 5826, on était dans l'usage de donner aux mois du Calendrier grégorien les noms des mois hébraïques ; mais comme ils ne commencent pas en même temps, il en résultait que cette nomenclature, inutile pour les Atel.·. symb.·., pouvait induire les autres dans des erreurs.

C'est ce qui fait établir, dans le Comput, une seconde colonne, indiquant la concordance des mois hébraïques avec les mois grégoriens.

Lett. dom. de	5852. D—C 5853. B

Épacte, 9. Cycle solaire 11.
Épacte, 20.
Nombre d'or, 9.
Nombre d'or, 10.

Les N°s mis entre deux parenthèses à la suite des tenues indiquées dans le Comput désignent les articles des Stat.·. gén.·. auxquels on doit se reporter pour les objets périodiques à traiter plus spécialement dans ces tenues.



COMPUT MAÇONNIQUE
Pour l'An de la V.·. L.·. 5852.

MARS 1852, è. v. - 13e mois 5851 et 1er m. 5852

			Jour de la L.	
1	lundi.	Ch.·. de Cor.·. et des Fin.·..	10	VEADAR, 13e mois 5851.
2	mardi.	Ch.·. Symbolique. . . .	11	
3	mercr.	Sup.·. Conseil des Rites. .	12	
4	jeudi.	. . . .	13	
5	vendr.	G.·. O.·.	14	
6	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	15	
7	DIM.	. . . .	16	
8	lundi.	Conseil du Grand-Maître. .	17	
9	mardi.	. . . .	18	
10	mercr.	. . . .	19	
11	jeudi.	. . . .	20	
12	vendr.	Commission des Statuts. . .	21	
13	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	22	
14	DIM.	. . . .	23	
15	lundi.	Conseil du Grand-Maître. .	24	
16	mardi.	. . . .	25	
17	mercr.	. . . .	26	
18	jeudi.	. . . .	27	
19	vendr.	Commission des Statuts. . .	28	
20	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	29	
21	DIM.	. . . .	1	NISSAN, 1er mois 5852.
22	lundi.	Conseil du Grand-Maître. .	2	
23	mardi.	. . . .	3	
24	mercr.	. . . .	4	
25	jeudi,	. . . .	5	
26	vendr.	Comité des Finances. . .	6	
27	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	7	
28	DIM.	. . . .	8	
29	lundi.	Cons.·. du Grand-Maître. .	9	
30	mardi.	. . . .	10	
31	mercr.	. . . .	11	

AVRIL 1852, ère vulg. 1er et 2e mois 5852.

			Jour de la L	
1	jeudi.	Commission des Statuts. . .	12	NISSAN, 1er mois 5852.
2	vendr.	Comité du Secrétariat. . .	13	
3	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	14	
4	DIM.	. . . .	15	
5	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·.	16	
6	mardi	Ch.·. Symbolique. . . .	17	
7	mercr.	Sup.·. Conseil des Rites. .	18	
8	jeudi.	. . . .	19	
9	vendr.	G.·. O.·.*	20	
10	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	21	
11	DIM.	. . . .	22	
12	lundi.	. . . .	23	
13	mardi.	. . . .	24	
14	mercr.	. . . .	25	
15	jeudi.	Cons.·. du G.·. M.·.. .	26	
16	vendr.	Commission des Statuts. . .	27	
17	sam.	G.·. Coll.·. des R.·.. Supr.·. Cons.·.. C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	28	
18	DIM.	. . . .	29	
19	lundi.	. . . .	30	
20	mardi.	. . . .	1	YAR, 2e mois 5852.
21	mercr.	. . . .	2	
22	jeudi.	. . . .	3	
23	vendr.	Commission des Statuts. . .	4	
24	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	5	
25	DIM.	. . . .	6	
26	lundi.	Cons.·. du Grand-Maître. .	7	
27	mardi.	. . . .	8	
28	mercr.	. . . .	9	
29	jeudi.	. . . .	10	
30	vendr.	Com.·. des Stat.·. et C.·. du Secr.·.	11	

* Les trav.·. sont ouverts au gr.·. de G.·. El.·. Écoss.·. pour la communication du mot annuel des Chap.·..

MAI 1852, ère vulg. 2e et 3e mois 5852.

			Jour de la L.	
1	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	12	IAR, 2e mois 5852.
2	DIM.	. . . .	13	
3	lundi	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·..	14	
4	mardi.	Ch.·. Symbolique. . . .	15	
5	mercr.	Ch.·. du S.·. Cons.·. des R.·. — Conseil du Grand-Maître. .	16	
6	jeudi.	. . . .	17	
7	vendr.	G.·. O.·..	18	
8	sam.	Conseil du Grand-Maître. — C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	19	
9	DIM.	. . . .	20	
10	lundi.	Conseil du Grand-Maître. .	21	
11	mardi.	. . . .	22	
12	mercr.	. . . .	23	
13	jeudi.	. . . .	24	
14	vendr.	Commission des Statuts. .	25	
15	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	26	
16	DIM.	. . . .	27	
17	lundi.	Conseil du Grand-Maître . .	28	
18	mardi,	. . . .	29	
19	mercr.	. . . .	30	
20	jeudi.	. . . .	1	SIVAN, 3e mois 5852.
21	vendr.	G.·. O.·. extraordinaire. .	2	
22	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du Gr.·. O.·..	3	
23	DIM.	. . . .	4	
24	lundi.	. . . .	5	
25	mardi.	Conseil du Grand-Maître. .	6	
26	mercr.	Conseil du Grand-Maître . .	7	
27	jeudi.	Conseil du Grand-Maître . .	8	
28	vendr.	Cons.·. du G.·. M.·. : Comm.·. des Stat.·. et du Bull.·.. . . .	9	
29	sam.	Com.·. de la Mais.·. de Sec.·. du G.·. O.·..— Cons.·. du Gr.·. M.·..	10	
30	DIM.	. . . .	11	
31	lundi.	. . . .	12	

JUIN 1852, ère vulg. 3e et 4e mois 5852.

			Jour de la L.	
1	mardi.	Commission des Statuts. . .	13	SIVAN, 3e mois 5852.
2	mercr.	. . . .	14	
3	jeudi.	. . . .	15	
4	vendr.	Com.·. du Sec.·.. Com.·. des Fin.·.	16	
5	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·...	17	
6	Dim.	C.·. des Fin.·.—C.·. de la M.·. de S.·.	18	
7	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·.	19	
8	mardi.	Ch.·. Symb.·.–C.·. du G.·. M.·.	20	
9	mercr.	Supr.·. Cons.·. des Rites. .	21	
10	jeudi.	Conseil du Grand-Maître. . .	22	
11	vendr.	C.·. du G.·. M.·.–G.·. O.·. ext.·.	23	
12	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	24	
13	Dim.	. . . .	25	
14	lundi.	Cons.·. du G.·. Maît.·.. .	26	
15	mardi.	. . . .	27	
16	mercr.	. . . .	28	
17	jeudi.	. . . .	29	
18	vendr.	. . . .	1	TAMUZ, 4e mois 5852.
19	sam.	Gr.·. Coll.·. des R.·., Supr.·. Cons.·. pour la France.	2	
20	Dim	. . . .	3	
21	lundi	. . . .	4	
22	mardi.	. . . .	5	
23	mercr.	. . . .	6	
24	jeudi.	G.·. O.·.. St-Jean, Fête de l'Ord.·.	7	
25	vendr.	. . . .	8	
26	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	9	
27	Dim.	. . . .	10	
28	lundi.	. . . .	11	
29	mardi.	. . . .	12	
30	mercr.	. . . .	13	

JUILLET 1852, ère vulg. - 4e et 5e mois 5852.

			Jour de la L	
1	jeudi.	. . . .	14	TAMUZ, 4e mois 5852.
2	vendr.	Comité du Secrétariat. . .	15	
3	sam.	. . . .	16	
4	Dim.	. . . .	17	
5	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·..	18	
6	mardi.	Ch.·. Symb.·..	19	
7	mercr.	Sup.·. Cons.·. des Rites. .	20	
8	jeudi.	. . . .	21	
9	vendr.	G.·. O.·..	22	
10	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	23	
11	Dim.	. . . .	24	
12	lundi.	. . . .	25	
13	mardi.	. . . .	26	
14	mercr.	. . . .	27	
15	jeudi.	Conseil du Grand-Maître.. .	28	
16	vendr.	G.·. O.·. extraordinaire.. .	29	
17	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	30	
18	Dim.	. . . .	1	AB, 5e mois 5852.
19	lundi.	. . . .	2	
20	mardi.	Cons. du G.·.M.·. et G.·.O.·. ext.(1)	3	
21	mercr.	. . . .	4	
22	jeudi.	Conseil du Grand-Maître.. .	5	
23	vendr.	. . . .	6	
24	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	7	
25	Dim.	. . . .	8	
26	lund.	. . . .	9	
27	mardi.	. . . .	10	
28	mercr.	. . . .	11	
29	jeudi.	. . . .	12	
30	vendr.	Com.·. du Sec.·.. -Com.·. des Fin.·.	13	
31	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	14	

(1) Voyez page 31.

AOUT 1852, ère vulg. - 5e et 6e mois 5852.

			Jour de la L.	
1	DIM.		15	AB, 5e mois 5852.
2	lundi.	Ch.•. de Corr.•. et des Fin.•..	16	
3	mardi.	Ch.•. symb.•..	17	
4	mercr.	Supr.•. Cons.•. des Rites.	18	
5	jeudi.		19	
6	vendr.	G.•. O.•..	20	
7	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. et Cons.·. du G.·. M.·.	21	
8	DIM.		22	
9	lundi.		23	
10	mard.	Réunion des Prés.•. d'AAt.•.	24	
11	me rc		25	
12	jeudi.		26	
13	vendr.		27	
14	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·..	28	
15	DIM.		29	
16	lundi.		1	ELUL. 6e mois 5852.
17	mardi.		2	
18	mercr.		3	
19	jeudi.		4	
20	vendr.		5	
21	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	6	
22	DIM.		7	
23	lundi.		8	
24	mardi.		9	
25	mercr.		10	
26	jeudi.		11	
27	vendr.		12	
28	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	13	
29	DIM.		14	
30	lundi.		15	
31	mardi.		16	

SEPTEMBRE 1852, ère vul. - 6e et 7e mois 5852.

			Jour de la L.	
1	mercr.		17	ELUL, 6e mois 5852.
2	jeudi.		18	
3	vendr.		19	
4	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	20	
5	Dim.		21	
6	lundi.		22	
7	mardi.		23	
8	mercr.		24	
9	jeudi.		25	
10	vendr.		26	
11	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	27	
12	Dim.		28	
13	lundi.		29	
14	mardi.		1	TISCHRI, 7e mois 5852.
15	mercr.		2	
16	jeudi.		3	
17	vendr.		4	
18	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	5	
19	Dim.		6	
20	lundi.		7	
21	mardi.		8	
22	mercr.		9	
23	jeudi.		10	
24	vendr.		11	
25	sam.		12	
26	Dim.		13	
27	lundi.		14	
28	mardi.		15	
29	mercr.		16	
30	jeudi.		17	

OCTOBRE 1852, ère vulg. - 7e et 8e mois 5852.

			Jour de la L.
1	vendr.	Comit.·. du Sec.·.. Com.·. des Fin.·. et de Bienf.·..	18
2	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	19
3	Dim.	. . . .	20
4	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·.	21
5	mardi.	Ch.·. Symb.·..	22
6	mercr.	Ch.·. du S.·. Cons.·. des R.·.	23
7	jeudi.	. . . .	24
8	vendr.	G.·. O.·..	25
9	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	26
10	Dim.	. . . .	27
11	lundi.	. . . .	28
12	mardi.	. . . .	29
13	mercr.	. . . .	30
14	jeudi.	. . . .	1
15	vendr.	Commission des Statuts. .	2
16	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du Gr.·. O.·. G.·. C.·. des R.·. pour la France	3 4
17	Dim.	. . . .	
18	lundi.	. . . .	5
19	mardi.	. . . .	6
20	mercr.	. . . .	7
21	jeudi.	. . . .	8
22	vendr.	G.·. O.·. extraordinaire. .	9
23	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·..	10
24	Dim.	. . . .	11
25	lundi.	. . . .	12
26	mardi.	. . . .	13
27	mercr.	. . . .	14
28	jeudi.	. . . .	15
29	vendr.	Cons.·. du Sec.·. Com.·. des Fin.·. et de Bienfaisance.	16
30	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·..	17
31	Dim.	. . . .	18

TISCHRI, 7e mois 5852.

CHESVAN, 7e mois 5852.

NOVEMBRE 1852, ère vulg. - 8e et 9e mois 5852.

			Jour de la L.	
1	lundi.	Toussaint.	19	Chesvan, 8e mois 5852.
2	mardi.	. . . .	20	
3	mercr.	. . . .	21	
4	jeudi.	. . . .	22	
5	vendr.	. . . .	23	
6	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	24	
7	Dim.	. . . .	25	
8	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·..	26	
9	mardi.	Ch.·. Symb.·..	27	
10	mercr.	C.·. du Sup.·. Cons.·. des R.·.	28	
11	jeudi.	. . . .	29	
12	vendr.	G.·. O.·. (2).	1	Kislève, 9e mois 5852.
13	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	2	
14	Dim.	. . . .	3	
15	lundi.	. . . .	4	
16	mardi.	. . . .	5	
17	mercr.	. . . .	6	
18	jeudi.	. . . .	7	
19	vendr.	Commission des Statuts. . .	8	
20	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	9	
21	Dim.	. . . .	10	
22	lundi.	. . . .	11	
23	mardi.	. . . .	12	
24	mercr.	. . . .	13	
25	jeudi.	. . . .	14	
26	vendr.	G.·. O.·. extraordinaire. .	15	
27	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	16	
28	Dim.	. . . .	17	
29	lundi.	. . . .	18	
30	mardi.	. . . .	19	

(2) Voyez page 31.

DÉCEMBRE 1852. ère v. - 9[e] et 10[e] mois 5852.

			Jour de la L	
1	mercr.	. . . .	20	KISLÉVR, 9e mois 5852.
2	jeudi.	. . . .	21	
3	vendr.	Comité du Sec.·.. Comité des Fin.·. et de Bienfaisance.	22	
4	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	23	
5	Dim.	. . . .	24	
6	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·.	25	
7	mardi.	Ch.·. Symb.·..	26	
8	mercr.	Ch.·. du S.·. Cons.·. des R.·.	27	
9	jeudi.	. . . .	28	
10	vendr.	. . . .	29	
11	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	30	
12	Dim.	. . . .	1	THÉBET, 10e mois 5852.
13	lundi.	. . . .	2	
14	mardi.	. . . .	3	
15	mercr.	. . . .	4	
16	jeudi.	. . . .	5	
17	vendr.	Commission des Statuts. . .	6	
18	sam.	G.·. C.·. des R.·., S.·. C.·. p. la Fr.·. C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	7	
19	Dim.	. . . .	8	
20	lundi.	. . . .	9	
21	mardi.	. . . .	10	
22	mercr.	. . . .	11	
23	jeudi.	. . . .	12	
24	vendr.	. . . .	13	
25	sam.	NOEL.	14	
26	Dim.	. . . .	15	
27	lundi.	G.·. O.·.. ST-JEAN, Fête de l'Ordre.	16	
28	mardi.	. . . .	17	
29	mercr.	. . . .	18	
30	jeudi.	. . . .	19	
31	vendr.	Comité du Sec.·.. Comité des Fin.·. et de Bienfaisance.	20	

JANVIER 1853, ère v. - 10e et 11e mois 5852.

			Jour de la L.
1	sam.	NOUVEL AN. (E. V.).	21
2	Dim.		22
3	lundi.	Ch.∴ de Corr.∴ et des Fin.∴.	23
4	mardi.	Ch.∴ Symbolique.	24
5	mercr.	Ch.∴ du S.∴ Cons.∴ des R.∴	25
6	jeudi.		26
7	vendr.	G.∴ O.∴.	27
8	sam.	C.∴ de la M.∴ de S.∴ du G.∴ O.∴	28
9	Dim.		29
10	lundi.		30
11	mardi.		1
12	mercr.		2
13	jeudi.		3
14	vendr.	Commission des statuts	4
15	sam.	C.∴ de la M.∴ de S.∴ du G.∴ O.∴	5
16	Dim.		6
17	lundi.		7
18	mardi.		8
19	mercr.		9
20	jeudi.		10
21	vendr.	G.∴ O.∴ extraordinaire.	11
22	sam.	C.∴ de la M.∴ de S.∴ du G.∴ O.∴	12
23	Dim.		13
24	lundi.		14
25	mardi.		15
26	mercr.		16
27	jeudi.		17
28	vendr.		18
29	sam.	C.∴ de la M.∴ de S.∴ du Gr.∴ O.∴	19
30	Dim.		20
31	lundi.		21

THÉBET, 10e mois 5852, SCHEVAT, 11e mois 5852.

FÉVRIER 1853, ère v. - 11e et 12e mois 5852.

			Jour de la l.
1	mardi.	. . . .	22
2	mercr.	. . . .	23
3	jeudi.	. . . .	24
4	vendr.	C.•. du Secr.•. C.•. des F.•..	25
5	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	26
6	DIM.	. . . .	27
7	lundi.	Ch.•. de Corr.•. et des F.•..	28
8	mardi.	Ch.•. Symbolique. . . .	29
9	mercr.	Ch.•. du S.•. Cons.•. des R.•.	1
10	jeudi.	. . . .	2
11	vendr.	G.•. O.•..	3
12	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	4
13	DIM.	. . . .	5
14	lundi.	. . . .	6
15	mardi.	. . . .	7
16	mercr.	. . . .	8
17	jeudi.	. . . .	9
18	vendr.	Commission des Statuts. . .	10
19	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	11
20	DIM.	. . . .	12
21	lundi.	. . . .	13
22	mardi.	. . . .	14
23	mercr.	. . . .	15
24	jeudi.	. . . .	16
25	vendr.	G.•. O.•. extraordinaire. .	17
26	sam.	. . . .	18
27	DIM.	. . . .	19
28	lundi.	. . . .	20

SCHEVAT, 11e m. 5852. ADAR, 12e mois 5852.

MARS 1853, è. v. - 12e m. 5852, 1er mois 5853.

			Jour de la L	
1	mardi	. . . .	21	ADAR, 12e mois 5852.
2	mercr.	. . . .	22	
3	jeudi.	. . . .	23	
4	vend.	Comité du Sec.·.. Comité des Fin.·..	24	
5	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	25	
6	Dim.	. . . .	26	
7	lundi.	Ch.·. de Corr.·. et des Fin.·.	27	
8	mardi.	Ch.·. Symbolique.	28	
9	mercr.	Ch.·. du S.·. Cons.·. des R.·.	29	
10	jeudi.	. . . .	1	NISSAN, 1er mois 5852.
11	vendr	G.·. O.·..	2	
12	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	3	
13	Dim.	. . . .	4	
14	lundi.	. . . .	5	
15	mardi.	. . . .	6	
16	mercr.	. . . .	7	
17	jeudi.	. . . .	8	
18	vendr.	. . . .	9	
19	sam.	G.·. C.·. des R.·., S.·. C.·. p. la Fr.·. C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·.	10	
20	Dim.	. . . .	11	
21	lundi.	. . . .	12	
22	mardi.	. . . .	13	
23	mercr.	. . . .	14	
24	jeudi.	. . . .	15	
25	vendr.	Commission des Statuts. . .	16	
26	sam.	C.·. de la M.·. de S.·. du G.·. O.·. .	17	
27	Dim.	. . . .	18	
28	lundi.	. . . .	19	
29	mardi.	. . . .	20	
30	mercr.	. . . .	21	
31	jeudi.	. . . .	22	

(1) Arrêté adopté le 20 Juillet 1852, en assemblée générale du G.·. O.·. ;

Le G.·. O.·. arrête :

1° Dans le plus bref délai, des commissaires chargés de pouvoirs spéciaux seront envoyés dans Ateliers de la correspondance, à l'effet de les inspecter, de connaître leurs besoins et de recueillir des adhésions à l'acte de société civile formée entre les membres de l'Ordre maçonnique.

2° Le G.·. O.·. aura des vacances qui commenceront le 8 août prochain pour finir le 1er octobre suivant.

3° Le jeton de la tenue de septembre sera acquis aux membres présents à la première tenue extraordinaire du mois de novembre.

---

(2) Cette séance s'ouvrira d'abord au G.·. de G.·. E.·. chev.·. K.·. S.·., pour la communication du mot annuel des Conseils et Atel.·. de perfection; les m.·. du G.·. O.·. doivent posséder le G.·. de K.·. pour y être admis et recevoir le mot. La séance continuera ensuite en G.·. O.·. ordinaire, et tous les FF.·. pourront y assister. (*Constit.·. maç.·.*, art. 25.)

DEUXIÈME PARTIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE

(SUPR.·. CONS.·. POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL. — PERSONNEL.

CABINET.

Le F.·. HUBERT, 33e, Chef du Secrétariat gén.·., ancien Conseiller de Préfecture.

BUREAU.

Les FF.·. HODIESNE, 33e, Employé comptable ;

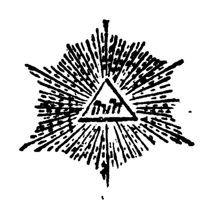
SERIGNE ✻, 30e, Employé expéditionnaire ;

Le F.·. MUFFAT, R.·. C.·., F.·. servant.

« Le Secrétariat-général, les Archives de
« l'Ordre, et les bureaux de son administra-
« tion, sont au local spécial du G.·. O.·., si-
« tué *rue des Mathurins-S-t-Jacques*, n° 10,
« près l'ancien hôtel Cluny. Excepté les di-
« manches et les fêtes, les bureaux sont ou-
« verts depuis 9 heures du matin jusqu'à 4
« heures du soir. C'est au Secrétariat qu'on
« doit s'adresser, *et par écrit*, pour se
« procurer des renseignements sur l'Ordre
« Maç.·., et sur les affaires de la Corres-
« pondance.

« Ces renseignements sont fournis sur
» l'autorisation du Chef du Secrétariat.

« Les Atel.·. et les FF.·. doivent *affran-*
« *chir* leurs lettres, paquets et envois de
« métaux, pour éviter qu'ils ne restent à la
« poste, et, par suite, qu'ils ne soient mis
« au rebut. »



A L.·. GL.·. D.·. G.·. A.·. DE L'UN.·.

CONSTITUTION

DE L'ORDRE MAÇONNIQUE

EN FRANCE,

VOTÉE PAR LE G.·. O.·. EN SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 AOUT 1849.

TITRE I.

De l'Ordre Maçonnique et des Maçons.

ART. 1. La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; elle a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus. Sa devise a été de tout temps : Liberté, Égalité, Fraternité.

ART. 2. Tous les membres de l'association maçonnique sont obligés, par le seul

fait de leur admission, à concourir, dans l'étendue de leurs facultés, au perfectionnement moral et intellectuel, c'est-à-dire au bonheur de l'humanité.

Art. 3. Pour atteindre ce but, ils doivent, respectant la conscience individuelle, employer tous les moyens de propagande pacifique, dont les principaux sont l'examen et la discussion des diverses questions qui peuvent éclairer les esprits, et surtout concilier les cœurs.

Art. 4. La Franc-Maç.·. ne demande compte à aucun de ses membres de ses convictions à l'égard des diverses religions existant sur la surface du globe. Elle interdit formellement, dans les réunions Maçon.·., toute discussion en matière religieuse qui aurait pour objet soit la controverse entre les différentes religions, soit le prosélytisme en faveur d'un culte quelconque.

Art. 5. Les matières politiques sont également hors du domaine des assemblées Maçon.·., en tant qu'il s'agit de l'application contemporaine des théories politiques et des diverses formes de gouvernement. La Maç.·. se borne à rappeler à tous ses enfants qu'un

de leurs premiers devoirs, comme Maçons et comme citoyens, est de respecter les lois des pays qu'ils habitent.

Art. 6. La Maç.·. considère l'obligation au travail comme une des lois impérieuses de l'humanité; elle l'impose à chacun suivant ses forces, et proscrit en conséquence l'oisiveté volontaire.

Art. 7. Le nombre des Maç.·. est illimité; ils se réunissent en assemblées qui prennent la dénomination générique d'Ateliers.

Le nombre des Atel.·. est proportionné à la population des localités dans lesquelles ils sont établis.

Art. 8. Les Ateliers Maç.·. de la France et de ses colonies sont reliés entre eux par une autorité centrale dont la composition et les attributions sont déterminées au titre III de la présente Constitution.

Art. 9. Nul ne peut être admis à participer aux travaux Maçon.·. qu'en justifiant de sa qualité de Maç.·., conformément à ce qui sera établi ci-après.

Art. 10. La tenue des assemblées Maç.·. a lieu selon des formes mystérieuses et em-

blématiques dont le sens ne peut être révélé et expliqué que par l'initiation.

Cette initiation a plusieurs degrés, et nul, pour parcourir ces divers degrés, ne peut être dispensé des épreuves graduées prescrites par les rituels maç.·.

Art. 11. Quiconque aspire à la faveur de devenir Maçon doit produire les justifications suivantes :

1° Qu'il est âgé de vingt et un ans accomplis ;

2° Qu'il est de mœurs irréprochables ;

3° Qu'il a un état libre et honorable ;

4° Qu'il est domicilié depuis six mois au moins dans le département où est situé l'Atel.·. auquel il se présente, ou dans un rayon de cinquante kilomètres ;

5° Qu'il possède au moins l'instruction primaire.

Les fils de Maçons peuvent être reçus à dix-huit ans accomplis, s'ils produisent le consentement de leur père ou tuteur.

Les militaires en activité de service jouiront de la même dispense d'âge, en justifiant de six mois de présence sous les drapeaux.

Art. 12. Au sein des réunions maçon.·.,

tous les Maç.·.sont placés sous le niveau de l'égalité la plus absolue; il n'existe, entre eux, d'autres distinctions que celles de la vertu, du savoir et de la hiérarchie des offices.

Art. 13. Toutes les fonctions sont électives et temporaires. Le renouvellement des officiers se fait périodiquement et à des époques déterminées.

Art. 14. Les Maçons, en conséquence du lien de fraternité qui s'établit entre eux par les mystères de l'initiation, se doivent en toutes occasions aide et assistance, de telle sorte que chacun est obligé envers tous, et tous envers chacun.

Art. 15. La qualité de Maçon, ainsi que les droits et prérogatives y attachés, se perdent :

1° Par une action déshonorante, prouvée maçonniquement ou civilement,

2° Par l'exercice d'un état notoirement déconsidéré dans l'ordre social,

3° Par la violation du serment de fidélité aux engagements contractés dans l'initiation,

4° Et dans certains cas qui seront déterminés par les règlements.

Art. 16. Tout Maçon a le droit de publier son opinion sur toutes les questions maç.·.,

en se conformant aux dispositions réglementaires et disciplinaires des statuts généraux.

TITRE II.

Des Sociétés maçonniques.

Art. 17. Le but des travaux Maç.·. reste le même, quelque différents que soient les rites suivis par les Ateliers.

Art. 18. La Maçonnerie comprend des Atel.·. de degrés différents, distingués entre eux par des sciences et des enseignements divers, sous les dénominations de Loges, Chapitres, Conseils, Tribunaux et Consistoires.

Il existe en outre, au sein du pouvoir central, un Atelier Supérieur, lequel, sous le nom de *Grand Collége des Rites, Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises*, a seul le droit d'initier aux derniers degrés de la Franc-Maçonnerie.

La composition et les attributions de cet Atel.·. sont déterminées par les statuts généraux (1).

---

(1) Voici ce que publiait le G.·. O.·. à

Art. 19. Un rite, quel que soit le nombre de ses degrés, ne peut se considérer comme supérieur à un autre rite.

---

cet égard dans le N° 10 du Bulletin, p. 92 et 93 (avril 1847) :

Grand Collége des Rites, Sup.·. Conseil. — Personne n'ignore que le G.·. Coll.·. des Rites, établi dans le sein du G.·. O.·., ne soit le pouvoir collateur et régulateur des derniers degrés de chacun des Rites maçonniques reconnus en France ; mais le Rite français et le Rite écossais ancien accepté étant plus généralement suivis, le G.·. Coll.·. vient de prendre à l'égard de ce dernier une décision que nous devons porter à la connaissance de nos FF.·..

Ayant toujours possédé, depuis l'établissement de la Maçonnerie en France, l'administration des degrés supérieurs des différents Rites admis en cet État, possession qui a été solennellement reconnue et confirmée au besoin par les concordats de 1787, 1799 et 1804, le G.·. O.·., selon les circonstances

Un Atel.•., quels que soient le nombre et l'élévation des degrés qu'il confère, ne peut exercer de suprématie sur un autre Atel.•.

---

et dans son libre arbitre, n'avait cessé d'user de tous ses droits à cet égard. C'est ainsi que la G.•. L.•. de France, représentée aujourd'hui par le G.•. O.•., avait, le 14 février 1766, accordé des constitutions à la L.•. écossaise *l'Aimable Union* O.•. de Brest, et qu'à une autre époque il lui avait plu de prononcer un ajournement sur une demande concernant le même Rite, émanant d'une L.•. de l'O.•. de Metz.

Mais les grandes constitutions des Supr.•. Conseils des GG.•. Insp.•. GG.•. du Rite écossais, attribuées à Frédéric II, et généralement adoptées et suivies par les puissances maçonniques qui le professent, ayant établi qu'il ne pourrait y avoir qu'un seul Suprême Conseil par chaque État, le G.•. O.•. a dû naturellement comprendre et classer le seul qui doive exister pour la France dans le G.•. Coll. ., dont ce Rite est l'une des sections.

Art. 20. La Loge est l'Atel.·. fondamental; c'est elle qui initie à la vie maç.·., c'est sur elle que sont souchés les Atel.·. de perfection.

Cependant, et bien que cette dénomination de *G.·. Coll.·. des Rites* exprime d'une manière plus étendue les véritables droits et attributions de ce corps supérieur maçonnique, il a pensé que celle de Suprême Conseil des GG.·. Insp.·. GG.·. étant généralement adoptée dans toutes les parties du monde maçonn.·., en ce qui concerne le Rite Ec.·. anc.·. et acc.·., il devait également la rappeler et la mentionner dans ses actes, afin d'éclairer tous les esprits sur sa possession réelle et ses véritables droits. En conséquence, le G.·. Coll.·. des Rites vient de décider à l'unanimité qu'à l'avenir tous les actes, publications ou impressions émanant de lui et concernant le Rite écossais, porteront cette suscription : Gr.·. Coll.·. des Rites. Supr.·. Cons.·. des GG.·. Insp.·. GG.·., 33e et dernier Deg.·. du Rite Ec.·. anc.·. et acc.·. pour la France et toutes les possessions françaises.

Un Chapitre ne peut exister sans le consentement d'une L.·. qui lui serve de base, et de même aucun Atel.·. de perfection ne peut exister sans s'appuyer sur ceux qui le précèdent.

Ces Atel.·. ne peuvent porter d'autre titre que celui de la L.·. sur laquelle ils sont souchés.

Art. 21. L'organisation, les droits et les devoirs de chaque Atel.·. et les conditions d'admission aux Atel.·. supérieurs, sont déterminés par les statuts généraux.

Art. 22. La cessation des travaux de la L.·. entraîne de droit la suppression des trav.·. de tous les Atel.·. dont elle est la base; mais dans un délai qui sera fixé par les statuts généraux, ces Atel.·. seront admis à se soucher sur une autre L.·. dont ils auront obtenu le consentement.

Dans ce cas, les Atel.·. de perfection seront tenus de prendre le titre distinctif de la L.·. sur laquelle ils seront souchés à l'avenir.

Art. 23. Le nombre des Atel.·. de perfection est réglé d'après celui des LL.·. : la proportion en est déterminée par les statuts généraux.

Art. 24. Pour conserver intacts l'unité Maç.•. et l'ensemble dans la direction des travaux, les Atel.•. ne peuvent délibérer collectivement, ni en corps, ni par délégation.

Néanmoins, le pouvoir central peut autoriser, sous des conditions déterminées par les statuts généraux, les réunions connues sous le nom de *Congrès* ou *Convents Maç.•.*.

Les Atel.•. de degrés différents ne peuvent avoir, entre eux, qu'une correspondance fraternelle.

TITRE III.

De l'Organisation des Pouvoirs maçonniques.

CHAPITRE I. — DU G.·. O.·. DE FRANCE.

Art. 25. L'Autorité centrale Maç.•., mentionnée en l'article 8, prend le titre de Grand Orient de France.

Art. 26. Le G.•. O.•. de France est composé des députés de tous les Atel.•. de son obédience régulièrement élus.

Art. 27. Aucun Maçon ne peut être admis comme député au G.•. O.•. de France :

1° S'il n'est citoyen français, jouissant de

tous les droits civils et politiques attachés à ce titre ;

2° S'il est prouvé qu'il a commis quelque délit contre l'honneur ou contre les serments maçonniques ;

3° S'il ne possède le grade le plus élevé de ceux que peut conférer l'Atel.·. qu'il représente ;

4° S'il ne réunit en outre les autres conditions qui seront réglées par les statuts généraux.

Art. 28. Un F.·. ne peut représenter qu'une L.·. ; mais il pourra, en outre, réunir autant de députations qu'il existe d'Atel.·. de degrés différents, pourvu qu'il ne représente pas deux Atel.·. du même degré.

Art. 29. La durée du mandat de député au G.·. O.·. est de trois années à partir du 1er mars ; mais pour la première législature, ce mandat commencera au 27 décembre 1849, et durera jusqu'au 1er mars 1853.

Les démissions ou vacances seront remplies pour le temps qui restera à courir jusqu'à l'époque des élections générales.

Art. 30. A leur entrée en fonctions, les

membres du G∴ O∴ prêtent l'obligation suivante :

Je jure d'obéir à la Constitution Maç∴, aux statuts et règlements généraux, et de rester inviolablement attaché au G∴O∴, **seul législateur et régulateur de l'Ordre maçonnique en France.**

ART. 31. Le G∴ O∴ choisit dans son sein, suivant les conditions qui seront ultérieurement déterminées :

1° Un grand-maître de l'Ordre,
2° Un premier grand-maître adjoint,
3° Un second grand-maître adjoint,
4° Un président ayant le titre de représentant du G∴ M∴,
5° Un premier surveillant,
6° Un second surveillant,
7° Un orateur,
8° Un secrétaire général,
9° Un trésorier,
10° Un hospitalier,
11° Un architecte contrôleur,
12° Un garde des sceau et timbre,
13° Un premier expert,
14° Un archiviste,

15° Un orateur adjoint,

16° Un maître des cérémonies,

17° Un porte-étendard.

Les trois premiers dignitaires pourront, au besoin, être pris hors du sein du G.·.O.·. de France.

Art. 32. Le G.·.O.·., seul Législateur et régulateur de l'Ordre, en réunit tous les pouvoirs. Il exerce directement le pouvoir législatif, délègue le pouvoir exécutif au G.·. M.·., assisté d'un conseil, et confie l'administration à des chambres créées dans son sein.

Art. 33. Le Conseil du G.·. M.·. est composé des deux grands-maîtres adjoints, du président, ayant le titre de représentant du G.·. M.·., des premier et second surveillants, de l'orateur et du secrétaire général du G.·. O.·..

Art. 34. Le G.·. O.·. seul a le droit :

1° De reconnaître et consacrer tous les rites en harmonie avec les lois, les bonnes mœurs et les principes Maç.·. ;

2° De constituer et de régulariser tous les Atel.·., et de leur délivrer des titres constitutifs ;

3° De vérifier les pouvoirs des députés élus, et de proclamer leur admission ;

4° D'adopter ou de rejeter les affiliations entre lui et les corps Maç.·. étrangers ;

5° D'évoquer, s'il le juge convenable, toutes les affaires disciplinaires et celles qui intéressent l'Ordre en général ;

6° De recueillir les vœux émis par les Atel.·. et les Maç.·., dans l'intérêt général de l'Ordre ;

7° De publier les cahiers des grades et instructions sur les mystères de la F.·. M.·., ne reconnaissant comme orthodoxes que les publications émanées de lui ;

8° De délivrer les diplômes, brefs et titres particuliers, sur la demande de l'At.·. auquel appartient le Maçon impétrant ;

9° De réviser toutes les sentences rendues par les Atel.·., entraînant privation temporaire ou définitive des droits maçonniques.

Art. 35. Il ne constitue pas d'At.·. dans les pays étrangers où il existe une puissance maçonnique suprême.

Art. 36. Il ne reconnaît pas d'At.·. constitués en France par des Autorités Maçon.·. étrangères.

Art. 37. Il ne reconnaît pas de grandes Loges provinciales.

Art. 38. Le siége du G.·. O.·. est fixé à Paris.

Art. 39. Les frais d'administration de l'Ordre sont supportés par les Atel.·. de la correspondance et par les membres du G.·. O.·., et les Maç.·., au moyen de contributions, de cotisations et de droits de délivrance de titres collectifs ou particuliers.

Le taux de tous les droits, cotisations et contributions est fixé par les statuts généraux.

CHAPITRE II. — DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Art. 40. Le G.·. M.·. est chef suprême de l'Ordre, le représentant du G.·. O.·. auprès des puissances Maç.·. étrangères, et son organe officiel auprès de l'autorité civile.

Art. 41. Il préside le G.·. O.·., ses chambres et ses comités, lorsqu'il le juge convenable.

Il donne les mots annuels et de semestre.

Il signe les constitutions, les lettres capitulaires, les patentes constitutionnelles, et,

en général, tous les actes solennels du G.·. O.·..

Il a le droit de convoquer extraordinairement le G.·. O.·., ses chambres et ses comités.

Art. 42. Le G.·. M.·. promulgue les décisions du G.·. O.·. et les fait exécuter ; il ne peut ni les changer ni les suspendre.

Néanmoins il peut réclamer contre celles qui lui paraissent contraires aux intérêts de l'Ordre, et en demander la révision.

Cette opposition, signée du G.·. M.·., est, dans les sept jours de la communication qui lui en a été faite, portée au G.·. O.·., et formulée en ces termes : *Le G.·. M.·. pense qu'il y a lieu de réviser.*.

Dans le délai d'un mois, l'opposition est remise au G.·. O.·. ; le G.·. M.·. expose ou fait présenter ses motifs ; l'assemblée délibère, et sa résolution, quelle qu'elle soit, est définitive.

Art. 43. La formule exécutoire des arrêtés et décisions du G.·. O.·. est donnée par le G.·. M.·. dans les termes suivants : *Le G.·. M.·. déclare exécutoire la présente décision* (ou *le présent arrêté*).

Art. 44. Les actes du G.·. M.·. sont contre-signés par le secr.·. général du G.·. O.·..

Art. 45. Le G.·. M.·. a le droit de surveiller, contrôler et diriger l'administration de l'Ordre ; en conséquence, il peut se faire représenter les actes, registres, papiers, procès-verbaux, et généralement tout ce qui tient aux Archives, au Secrétariat et à l'Administration.

Art. 46. Il a le droit de suspendre provisoirement tout Atel.·. qui s'écarte du respect dû aux lois ou qui méconnaît les principes conservateurs de l'Ordre.

Il rend compte immédiatement de sa décision au G.·. O.·., qui statue définitivement.

Art. 47. Il peut, pour des faits spéciaux, déléguer ses pouvoirs à un des membres de son conseil, ou à tout autre membre du G.·. O.·..

Art. 48. Le G.·. M.·. et ses adjoints peuvent être choisis parmi tous les membres actifs de la Maçonnerie qui rempliront les conditions ci-après :

1° Être âgé de trente-trois ans accomplis ;

2° Posséder, en entrant en fonctions, les

grades les plus élevés de la Franc-Maçonnerie.

Art. 49. Le G.·. M.·. et les GG.·. MM.·. adjoints sont, comme les députés, élus pour trois ans; ils sont indéfiniment rééligibles.

Cependant, pour la première fois seulement, le G.·. M.·. sera élu pour cinq ans.

Art. 50. L'élection du G.·. M.·. et de ses adjoints a lieu, dans une séance spéciale du G.·. O.·., convoquée à cet effet un mois à l'avance.

La majorité doit être des deux tiers des membres votants.

Si, après trois tours de scrutin, aucun F.·. n'a obtenu cette majorité, la séance est levée, et l'élection renvoyée à une prochaine séance.

Si, dans cette seconde séance, et après trois tours de scrutin, le même résultat a eu lieu, il est procédé au scrutin de ballottage entre les deux FF.·. qui auront obtenu le plus grand nombre de voix.

CHAPITRE III. — DES CHAMBRES ADMINISTRATIVES, DES COMITÉS PERMANENTS, ET DE LA CHAMBRE DE CONSEIL ET D'APPEL.

SECTION PREMIÈRE. — *Dispositions générales.*

ART. 51. Les chambres administratives du G.·. O.·. sont au nombre de trois, savoir :

1° La Chambre de Correspondance et des finances ;

2° La Chambre Symbolique.

3° La Chambre du Suprême Conseil des Rites.

Il y a en outre une quatrième Chambre, qui porte le titre de Chambre de conseil et d'appel.

ART. 52. Les trois Chambres administratives sont formées au moyen de la répartition en nombre égal dans chacune d'elles de tous les membres du G.·. O.·. de France, à l'exception du G.·. M.·., de ses adjoints, et du président du G.·. O.·..

La répartition des membres du G.·. O.·., dans les trois chambres administratives, aura

lieu selon les règles fixées par les Statuts généraux.

ART. 53. La Chambre de conseil et d'appel est composée du tiers des membres du G.·. O.·., pris, en nombre égal, dans chacune des trois Chambres administratives.

Si le nombre des membres d'une Chambre n'est pas divisible par trois, la fraction profite à la Chambre de conseil et d'appel.

Chaque Chambre administrative désigne ceux de ses membres qui devront faire partie de la Ch.·. de conseil et d'appel.

ART. 54. Tous les trois ans, dans la première tenue du premier mois Maç.·., chaque Ch.·. administrative, ainsi que la Ch.·. de conseil et d'appel, nomme ses officiers, lesquels sont au nombre de neuf, savoir :

Un président ;
Un premier surveillant ;
Un second surveillant ;
Un orateur ;
Un secrétaire ;
Deux experts ;
Deux maîtres de cérémonies.

ART. 55. En cas de vacance d'office, la

Ch.·. pourvoit au remplacement pour le temps qui reste à courir jusqu'aux élections générales.

Art. 56. Les actes de chacune des Ch.·. adm.·. et de la Chambre de conseil et d'appel sont intitulés ainsi qu'il suit :

A la Gl.·. du G.·. A.·. de l'Un.·..

Le G.·. O.·. de France, en sa Chambre de...

Arrête, etc.

SECTION DEUXIÈME. — *De la Ch.·. de Correspondance et des Finances, et des Comités permanents.*

Art. 57. La Chambre de Correspondance et des finances connaît de tout ce qui est relatif à la correspondance, aux sceau et timbre, aux archives, aux finances, ainsi qu'aux propriétés du G.·. O.·..

Art. 58. Elle prononce, sur ces matières, d'après le rapport de deux Commissions spéciales permanentes, l'une dite *Comité du secrétariat*, l'autre dite *Comité des finances*, lesquelles Comm.·. fonctionnent sous

la direction de la Ch.·. et sous la surveillance du pouvoir exécutif.

Art. 59. Le Comité du secrétariat est composé du secr.·. général du G.·. O.·., président, des secrétaires des trois Chambres, et de l'Archiviste du G.·. O.·..

Ce Comité reçoit et fait enregistrer les pièces et dépêches adressées au G.·. O.·., et les renvoie à celle des Ch.·. qui doit en connaître.

Il fait expédier, timbrer, sceller et contresigner toutes les pièces qui émanent du G.·. O.·. ou de ses Ch.·. et en surveille l'envoi.

Il rédige ou vise la rédaction de la correspondance et des circulaires adressées aux Atel.·., au nom du G.·. O.·., ou de ses Chambres.

Les employés du secrétariat sont sous ses ordres immédiats pour tout ce qui a rapport à l'exécution des travaux dont ils sont chargés.

Art. 60. Le comité des finances est composé de trois membres non dignitaires de la Ch.·. de correspondance et des finances, et de quatre membres aussi non dignitaires, dont deux désignés par la C.·. Symb.·., et

deux par la Ch.·. du Sup.·. Cons.·. des Rites.

Ce Comité a principalement pour mission de préparer ou d'éclairer, par des rapports, toutes les affaires relatives aux finances et à la bienfaisance qui lui sont renvoyées, soit par la Ch.·. de Corresp.·. et des finances, soit par le Comité du secrétariat; d'activer les recettes, de proposer les dépenses et de surveiller les diverses caisses et la tenue des écritures relatives à la comptabilité; enfin, de vérifier sur pièces authentiques les comptes du trésorier et de l'hospitalier.

Art. 61. Les autres attributions, l'organisation et la limite des pouvoirs des Comités sont fixées par les statuts généraux.

Art. 62. La Ch.·. de Corresp.·. nomme les rapporteurs qui doivent rendre compte au G.·. O.·. de l'examen des procès-verbaux d'élections partielles des députés nommés pendant la durée d'une période triennale.

Elle vérifie la régularité de l'élection des présidents d'Atel.·., reçoit ou fait recevoir leur obligation, et ordonne le dépôt des pièces dans ses archives, si l'élection est régulière.

ART. 63. Elle a spécialement pour mission :

1° De préparer avant la fin de l'année Maç.·. et soumettre au G.·. O.·., le budget des recettes et dépenses de l'année suivante, par chapitres et crédits spéciaux;

2° De présenter, au G.·. O.·., toute proposition de dépenses extraordinaires, allocations imprévues, gratifications accidentelles ou autres non comprises dans les prévisions du budget annuel;

3° D'arrêter à la fin de chaque mois, sur le rapport du Comité des finances, le montant des dépenses effectuées pendant le mois, et de fixer le compte présumé des dépenses ordinaires à faire dans le mois suivant, dans la limite des crédits ouverts;

4° De recevoir, débattre et arrêter provisoirement les comptes semestriels du trésorier et de l'hospitalier;

5° D'activer, par des circulaires adressées aux Atel.·. ou aux membres du G.·. O., l'exécution des règlements relatifs, pour les premiers, à l'envoi des tableaux annuels et procès-verbaux d'élection, et, pour tous, à la rentrée des fonds dus à la caisse de l'Ordre;

6° D'instruire le G.·. O.·. et chacune des Ch.·. de la vacance des offices et de provoquer les remplacements.

SECTION TROISIÈME. — *De la Chambre symbolique.*

ART. 64. La Ch.·. symbolique statue sur les demandes de constitutions, pour l'érection des LL.·.. Elle délivre les diplômes pour les grades symboliques.

Elle connait des affaires contentieuses qui peuvent exister dans les LL.·. et de tous les objets qui les intéressent.

Elle juge de la validité des oppositions formées par les Atel.·. contre les demandes en constitution.

Elle nomme des Commissions pour l'inspection des LL.·. en demande de constitution, de régularisation, de reprise des travaux ou cumulation de rites.

Elle juge toutes les questions dogmatiques des grades symboliques.

ART. 65. La Ch.·. est également juge de la régularité des travaux des Atel.·. Symb.·.. Elle peut suspendre immédiatement une L.·.

qui viole la Constitution ou enfreint les statuts généraux; mais elle instruit et entend la défense de la L.•. suspendue. Lorsque les débats sont clos, elle prononce la suspension temporaire ou la radiation du tableau de la correspondance du G.•. O.•., s'il y a lieu.

SECTION QUATRIÈME. — *De la Chambre du Sup.•. Cons.•. des Rites.*

Art. 66. Tout membre du G.•. O.•., possédant le grade de R.•. C.•., peut faire partie de la Ch.•. du Sup.•. C.•. des Rites, mais il ne peut assister aux travaux des grades supérieurs à celui qu'il possède. Les dignitaires de cette Ch.•. doivent être revêtus des plus hauts degrés.

Art. 67. Les fonctions et attributions de la Ch.•. Symb.•. spécifiées art. 64 et 65 sont aussi celles du Sup.•. Cons.•. des Rites, pour tout ce qui est relatif aux Atel.•. supérieurs, de quelque rite ou de quelque grade que ce soit.

SECTION CINQUIÈME. — *Des Appels.*

Art. 68. Les parties intéressées peuvent

toujours appeler des décisions et arrêtés des trois Chambres administratives. Ces appels sont portés devant la Chambre chargée d'en connaître, et désignée sous le titre de Ch.·. de conseil et d'appel.

Art. 69. Les formalités à suivre et les délais à observer en ce qui concerne les appels, seront déterminés par les statuts généraux.

Art. 70. Lorsqu'une Chambre aura prononcé la suspension d'un Atel.·., l'appel ne pourra arrêter l'exécution de cette décision, qui sera provisoirement et immédiatement exécutée.

Dans tous les cas, et à moins de décision spéciale, l'appel sera suspensif.

SECTION SIXIÈME. — *De la Ch.·. de conseil et d'appel.*

Art. 71. Le renouvellement intégral de la Ch.·. de conseil et d'appel a lieu tous les trois ans, immédiatement après la constitution des trois Chambres administratives.

Pendant la période triennale, les vacances seront remplies pour le temps qui restera à courir jusqu'au renouvellement intégral.

Art. 72. La Ch.·. donne son avis dans toutes les affaires qui concernent les relations du G.·. O.·. avec les puissances Maç.·. étrangères.

Elle statue définitivement sur les affaires disciplinaires ou contentieuses, jugées en premier ressort par les Chambres administratives.

TITRE IV.

Des Ateliers et de leur discipline intérieure.

Art. 73. Aux époques déterminées par les statuts généraux, et en conformité de l'art. 13 de la présente Constitution, les Atel.·. procèdent au renouvellement de leurs Off.·. dignitaires.

Ce renouvellement a lieu au scrutin secret et individuel, et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le nombre des Off.·., leurs attributions et leurs prérogatives seront fixés par les statuts généraux.

Les officiers en exercice sont tous rééligibles.

Art. 74. Les membres actifs cotisants, et

ceux qui auront été dispensés de la cotisation par délibération spéciale de l'At.·., ont seuls le droit de concourir à l'élection des Off.·. dignitaires.

Art. 75. Pour être apte à remplir une fonction quelconque dans un Atel.·., excepté celle de député au G.·. O:., il faut en être membre actif cotisant, et posséder depuis plus de trois mois le grade le plus élevé que cet Atel.·. puisse conférer.

Le président doit, en outre, remplir les conditions suivantes :

1° Être né ou naturalisé français ;

2° Être réellement ou civilement domicilié dans un rayon de vingt kilomètres de l'O.·. où siége l'Atel.·.;

3° Appartenir à l'Atel.·. depuis six mois au moins.

Art. 76. Il y a incompatibilité :

1° Entre les diverses fonctions d'Off.·. titulaires d'un même atelier.

Néanmoins, cette incompatibilité ne s'applique pas aux fonctions de député au G.·. O.·., qui peuvent être cumulées, soit avec la présidence, soit avec tout autre office.

2° Entre les fonctions de Président de deux Atel.·. du même degré.

Art. 77. L'obligation à prêter par les présidents d'Atel.·., à leur entrée en fonctions, est la même que celle imposée aux députés par l'art. 30 de la présente Constitution.

Art. 78. Les Atel.·. ont un Conseil d'administration dont les attributions et la composition sont déterminées par les statuts généraux.

Art, 79. Ils ont des réunions périodiques dont le nombre et le jour sont fixés, chaque année, en assemblée générale.

Ils peuvent être convoqués et assemblés extraordinairement, dans certains cas prévus par les Statuts généraux.

Art. 80. Leurs travaux ne sont réguliers et n'ont force de loi que lorsque ces réunions se composent du nombre de membres fixé comme minimum par les rituels Maç.·..

Art. 81. Les Atel.·. ont droit de discipline absolue sur tous les membres et sur tous les Maç.·. assistant à leurs travaux. L'Off.·. qui préside à la police de la séance, dirige et résume les discussions, ouvre et clôt les

débats dans les formes déterminées par les statuts généraux.

Art. 82. Dans les cas d'initiation, le droit de suffrage appartient à tous les Maç.·., pourvu qu'ils soient réguliers.

TITRE V.

De la révision de la Constitution.

Art. 83. La Constitution ne pourra être révisée qu'après une période de neuf années, à partir du premier mars mil huit cent cinquante.

Le secrétariat recevra et classera, à mesure qu'ils lui arriveront, tous avis, demandes ou renseignements relatifs à cette révision.

Dans les six premiers mois de la neuvième année, une commission sera nommée en assemblée générale, à l'effet d'examiner tous ces documents, et de faire son rapport au G.·. O.·., qui décidera s'il y a lieu de réviser.

La décision affirmative ne pourra être prise qu'en assemblée générale convoquée à cet égard, et à la majorité des deux tiers des votants.

Si la révision est votée par cette majorité, le rapport et toutes les pièces y relatives seront remis à la législature suivante, qui devra s'en occuper immédiatement après sa constitution.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Art. 84. Pendant la durée des pouvoirs du premier G.·. O.·., convoqué en vertu de la présente Constitution, il sera formé une Commission de trente membres, nommés au scrutin parmi les députés possédant les plus hauts grades, et les plus versés dans les matières Maç:..

Cette Commission sera chargée de réviser tous les cahiers de grades, catéchismes, livres de doctrine et rituels, de les coordonner dans un ordre unique, et d'établir entre tous les grades un enchaînement logique et un développement rationnel et progressif des dogmes Maç.·..

Art. 85. Elle pourra se faire assister, dans ce travail, par tous les Maç.·. étrangers au G.·. O.·. de France, qui lui seront signalés pour l'éminence de leurs lumières et pour

la profondeur de leur érudition Maç.·.

Art. 86. Lorsque la Commission aura terminé son travail, elle le soumettra à la sanction du G.·.O.·., qui, après examen et discussion préalables au sein des Ch.·. symb.·. et du Sup.·. Cons.·. des Rites, et sur le rapport qui lui en sera fait par chacune d'elles, en ce qui la concerne, procèdera à la publication des Cahiers d'instruction, Rituels, etc., ainsi rectifiés, et, après les avoir déclarés orthodoxes, en ordonnera l'observation exclusive et obligatoire par tous les Ateliers de sa correspondance.

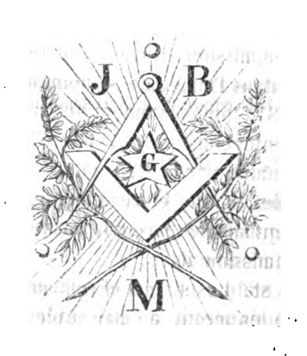
La Commission devra avoir terminé ses travaux dans l'année de sa nomination.

Art. 87. Immédiatement après le vote de la présente constitution, une Commission sera nommée par le G.·. O.·. à l'effet de réviser les statuts et règlements, et de les mettre en harmonie avec la nouvelle Constitution Maçonnique.

Art. 88. Les statuts et règlements généraux continueront à être exécutés, dans toutes les dispositions qui ne sont pas contraires à la présente Constitution, jusqu'à ce ce qu'ils aient été légalement revisés.

Art. 89. La présente Constitution est déclarée exécutoire à partir du 15 septembre 1849, jour fixé pour sa promulgation.

A compter de la même époque, les AA.·. de la correspondance devront procéder à l'élection de leurs nouveaux députés; les procès-verbaux d'élection devront être parvenus au G.·. O.·. pour le 15 nov. 1849.



ARRÊTÉ

DU G.·. O.·. DE FRANCE

(SUPR.·. CONS.·.
POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES)

RELATIF

A SA COMPOSITION ET A SON ORGANISATION.

Des 13e et 23e J.·. du 9e M.·. 5849 (27 novembre et 7 décembre 1849, et 21 septembre 1851).

Le G.·. O.·. de France,

Vu l'article 87 de la Constitution, qui dispose qu'aussitôt le vote de cette dernière, une commission devra s'occuper de la révision des statuts et règlements généraux, à l'effet de les mettre en harmonie avec cette Constitution ;

Vu le rapport de ladite commission et le projet d'organisation du G.·. O.·., présenté par elle ;

Après discussion, et le F.·. Orat.·. entendu en ses conclusions conformes ;

A adopté et arrêté les dispositions suivantes :

DE LA COMPOSITION ET DE L'ORGANISATION DU G.·. O.·.

§ Ier.

De l'élection des Membres du G.·. O.·.

ART. 1er. Le député au G.·. O.·. de France doit justifier, indépendamment des conditions prescrites par l'art. 27 de la Constitution :

1° Qu'il est âgé de vingt-sept ans accomplis, au moment de son élection ;

2° Qu'il est membre actif, cotisant, d'une L.·. de Paris ou de la banlieue, et, de plus, d'un A.·. du degré qu'il représente, si le pouvoir n'émane pas d'une L.·. ;

3° Qu'il est réellement domicilié dans un rayon de vingt kilomètres de Paris ;

4° Et qu'il est à jour de tous ses engagements envers la caisse de l'Ordre.

ART. 2. Tous les trois ans, dans le cou-

rant de décembre, les Atel.·. doivent procéder à l'élection de leurs députés.

Ces élections ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 3. Extraits des procès-verbaux d'élections, contenant les pouvoirs des députés, rédigés conformément au modèle n° 1, ci-annexé, timbrés, scellés et signés par les cinq premiers officiers dignitaires, ainsi que les déclarations conformes au modèle n° 2, écrites et signées par les députés, sont adressés au G.·. O.·. de France.

Ces pièces devront être parvenues au G.·. O.·., avant le 1er février pour les Atel.·. de la France et de l'Algérie, et avant le 1er mai pour ceux des colonies et de l'étranger.

§ II.

De l'organisation du G.·. O.·..

Art. 4. Dans la première quinzaine de février les nouveaux députés se réunissent en assemblée préparatoire, pour procéder à la vérification des pouvoirs.

Ils nomment des commissaires qui doi-

vent examiner scrupuleusement si les pièces sont régulières et si le député remplit les conditions nécessaires pour faire partie du G.·. O.·..

A la plus prochaine séance du G.·. O.·., ces commissaires présentent leurs rapports signés.

Le G.·. O.·. statue sur l'admission par assis et levé, à moins que cinq membres ne réclament le scrutin secret.

L'admission et le rejet ont lieu à la simple majorité.

Art. 5. Les mandats de députés arrivés après le 1er mars, sont renvoyés à la Ch.·. de corresp.·., conformément à l'art. 62 de la Constitution.

Art. 6. Si le G.·. O.·. ne vise pas le pouvoir, la Ch.·. de corresp.·. en informe l'A.·., qui est tenu de procéder immédiatement à une nouvelle élection.

Art. 7. Lorsque le pouvoir a été visé, le député est admis à prêter son obligation devant le G.·. O.·. ou devant l'une de ses Cham.·. administratives; aussitôt après, le député est proclamé membre du G.·. O.·., et il entre immédiatement en fonctions.

§ III.

Des élections et installations en G.·. O.·..

Art. 8. Les députés dont les pouvoirs ont été vérifiés avant le 1er mars, sont répartis en nombre égal entre les trois Cham.·. admi-nist.·..

Cette répartition, ainsi que celle des députés admis postérieurement, est faite par le comité du secrétariat.

Art. 9. Un tableau indiquant la composition de chaque chambre reste exposé dans l'intérieur du temple.

Art. 10. Dans la première séance qui suit celle de la vérification des pouvoirs, le G.·. O.·. procède à l'élection de ses officiers autres que le G.·. M.·. et ses adjoints.

Ces élections ont lieu au scrutin secret, par bulletins écrits et à la majorité absolue des suffrages.

Les députés admis peuvent seuls prendre part aux élections.

Art. 11. Les travaux de ces premières séances sont dirigés par les Off.·. précédemment en exercice, qui remplissent leurs

fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

A défaut des officiers appelés à diriger les trav.·., la présidence est dévolue au doyen d'âge de l'assemblée ; celui ci désigne des FF.·. pour remplir les offices vacants.

ART. 12. Les GG. Dignit.·. et les Officiers élus prêtent, avant leur entrée en fonctions, l'obligation de remplir avec zèle et assiduité les fonctions qui leur sont confiées.

ART. 13. Si le G.·. M.·. ou ses adjoints sont en exercice, connaissance leur est donnée du procès-verbal d'élection, et ils procèdent à l'installation du président du G.·. O.·., dans une séance extraordinaire.

Si les offices de G.·. M.·. et de GG.·. MM.·. adj.·. sont vacants, l'officier dirigeant les trav.·. installe le Président élu, lequel installe ensuite les autres officiers.

ART. 14. Si le Président élu est absent au moment de l'élection, une commission de trois FF.·. est chargée d'aller lui faire part de sa nomination, et l'installation a lieu dans une séance indiquée extraordinairement.

ART. 15. Les autres officiers absents, au

moment de leur élection, en sont informés par le Secrét.·. G.·. du G.·. O.·..

Art. 16. Le G.·. M.·. est installé par son prédécesseur; en cas d'absence ou d'empêchement, l'installation est faite par le Président du G.·. O.·..

Le même mode d'installation a lieu, dans l'ordre hiérarchique, pour les GG.·. MM.·. Adj.·..

§ IV.

Des élections et installations dans les Chamb.·. adm.·., la Ch.·. de Cons.·. et d'Appel et le G.·. Collége des Rites.

Art. 17. Les trois Chamb.·. administ.·. nomment leurs officiers, conformément aux termes de l'art.·. 54 de la Constitution.

Elles suivent, pour ces élections, les règles prescrites par les art. 10 et 11.

Art. 18. Les formes prescrites pour les installations en G.·. O.·., art. 12, 13, 14 et 16, sont applicables aux installations des Ch.·. administ.·.; seulement le G.·. M.·. ou les GG.·. MM.·. adj.·. sont remplacés par le Président du G.·. O.·..

. Les formalités indiquées art.·. 15 sont remplies par le Secrét.·. de la Ch.·. de Corresp.·..

Art. 19. Chaque Ch.·. administ.·. nomme deux de ses membres pour la représenter auprès des deux autres Cham.·.. Ces députés sont spécialement chargés : 1° de faire connaître la constitution définitive de la Chamb.·. à laquelle ils appartiennent ; 2° de transmettre les vœux de leurs Ch.·. respectives, et les décisions qui peuvent intéresser l'Ordre en général. Ils ont en outre spécialement pour mission d'entretenir les liens fraternels qui doivent unir les membres du G.·. O.·..

Art. 20. Les élections terminées, les trois Ch.·. administ.·. procèdent immédiatement et avant tous autres trav.·., à la désignation de ceux de leurs membres qui doivent faire partie de la Ch.·. du Conseil et d'Appel.

Art. 21. Les élections et installations, dans la Ch.·. de Con.·. et d'Appel, ont lieu conformément à ce qui est dit art. 18.

Art. 22. Les élections, dans le G.·. Coll.·. des Rites, ont lieu aux mêmes époques que celles du G.·. O.·., et suivant les mêmes règles.

Art. 23. Aussitôt que les trois Ch.•. Adm.•., la Ch.•. de Cons.•. et d'Appel, et le G.•. Coll.•. des Rites sont définitivement installés, ils en informent officiellement le G.•. O.•. et lui font connaître le résultat de leurs élections.

§ V.

Du degré auquel ont lieu les trav.·. en G.·. O.·. et dans les Chamb.·..

Art. 24. Le G.•. O.•., la Ch.•. de Corr.•. et des Finances, la Ch.•. Symb.•. et la Ch.•. de Conseil et d'Appel tiennent ordinairement leurs séances au premier Gr.•. Symb.•..

La Ch.•. du Sup.•. Cons.•. des Rites tient exclusivement ses séances au grade de Gr.•. El.•. Écos.•..

La nature des affaires à traiter détermine seule le cas où le G.•. O.•., la Ch.•. du Sup.•. Cons.•. des Rites et la Ch.•. de Cons.•. et peuvent être appelées à tenir leurs trav.•.. à d'Appel un grade supérieur à ceux indiqués.

Un F.•. memb.•. du G.•. O.•. ou de l'une desdites Ch.•., ne peut assister aux trav.•. de degrés supérieurs à celui qu'il possède.

§ VI.

Des jours de tenue du G.·. O.·. et des Chamb.·. administratives.

Art. 25, Les jours d'assemblées générales du G.·. O.·., sont au nombre de douze par année. Dix de ces jours sont fixes, à moins qu'ils ne tombent un jour férié; les deux autres sont mobiles.

Les jours fixes sont chaque mois (le quatrième et le dixième exceptés), le premier vendredi qui suit la réunion des Chamb.·. administ.·..

Les jours mobiles arrivent aux solstices d'été et d'hiver, et sont consacrés à la célébration des fêtes d'Ordre.

Les trav.·. sont ouverts au Gr.·. de G.·. El.·. Écoss.·., dans la tenue du deuxième mois, pour la communication du mot annuel des chap.·.; et au Gr.·. de G.·. El.·. Ch.·. K.·. S.·. dans celle du neuvième mois, pour la communication du mot annuel des Conseils.

Aussitôt après la communication de ces mots, les trav.·. sont ouverts au premier G.·. Symb.·., et la séance continue en G.·. O.·. ordinaire.

Art. 26. Dans les cas urgents, et en l'absence du G.·. M.·., de ses Adj.·. et du Représ.·. partic.·., le G.·. O.·. peut être convoqué extraordinairement par l'un des autres memb.·. du conseil du G.·. M.·..

Art. 27. Chacune des Ch.·. administ.·. s'assemble une fois par mois, savoir :

La Ch.·. de Corresp.·. et des Finances, le premier lundi ;

La Ch.·. Symb.·., le premier mardi ;

La Ch.·. du Sup.·. Cons.·. des Rites, le premier mercredi.

Toutefois, si le premier lundi est jour férié, ou si le mois commence par un mardi, les Chambr.·. ne se réunissent qu'aux mêmes jours de la semaine suivante.

Elles peuvent avoir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent.

Ces réunions ont lieu, sur le vœu de la Chamb.·. elle-même, soit sur la convocation de son Président.

Art. 28. La Ch.·. de Cons.·. et d'Appel n'a pas de jours fixes de séances; elle se réunit selon le besoin des affaires et sur la convocation de son Président.

Art. 29. Si l'un des jours fixés pour les

assemblées ordinaires du G.·. O.·. ou des Ch.·. est férié, la tenue ordinaire est remise au jour le plus prochain.

Art. 30. Les séances du G.·. O.·. et de ses Chamb.·. commencent à sept heures du soir, à moins de convocation spéciale et extraordinaire.

Art. 31. Les trav.·. du G.·. O.·. et de ses Chamb.·. ne peuvent être ouverts ni continués sans la présence de sept membres au moins.

§ VII.

De la cotisation des membres du G.·. O.·..

Art. 32. Les memb.·. du G.·. O.·. sont assujettis à une cotisation.

Elle est de quarante-deux francs par an, payable par trimestre et d'avance.

Sur cette somme :

Trois francs sont versés pour la Maison de secours du G.·. O.·.,

Trois francs sont destinés à l'érection et à l'entretien d'un temple maçonnique,

Et six francs applicables, par moitié, aux deux banquets d'obligation.

Chaque représentant reçoit le Bulletin mensuel et toutes les autres publications du G.•. O.•..

Art. 33. Les membres cotisants ont droit à des jetons de présence, dans les séances ordinaires du G.•. O.•. et des Chamb.•. administ.•..

Le jeton de présence est de la valeur de un franc.

Art. 34. La cotisation est due à partir de la prestation de serment. Le député ne doit que ce qui reste à courir du trimestre dans lequel il entre en fonctions.

Après l'admission du député prononcée par le G.•. O.•., il lui en est donné avis. Il ne peut siéger qu'après avoir satisfait aux obligations imposées aux membres du G.•. O.•..

Art. 35. Le F.•. qui n'aurait pas acquitté la cotisation dans le premier mois du trimestre, sera mis en demeure.

Après deux nouveaux avertissements restés infructueux, le Trésor.•., dans la dernière séance du trimestre, fait son rapport à la Ch.•. à laquelle le F.•. appartient.

Sur l'avis de cette Chamb.·., le G.·. O.·. statue.

En cas de radiation, l'Atel.·. que le F.·. représentait en est aussitôt instruit, et il procède immédiatement à son remplacement.

Art. 36. Le G.·. O.·. n'accorde pas de congé à ses membres.

MODÈLE N° I.

POUVOIRS

A UN DÉPUTÉ D'UNE L.·., D'UN CHAP.·., D'UN CONS.·., D'UN TRIB.·. ET D'UN CONSIST.·..

(Art. 3 de l'Arrêté du G.·. O.·. des 27 novembre et 7 décembre 1849, E.·. V.·..)

(Place du Timbre.)

A L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. E.·. G.·. O.·. D.·. F.·..

Extrait du livre d'architecture de la L.·.

Saint-Jean (*ou du livre d'or du Chap.•., ou du livre des Bal.•. du Cons.•., du Trib.•. ou du Consist.•.*) sous le titre distinctif de... Rite. . . . . . à l'O.•. (*ou à la Vall.•.*) de . . . . . du . . . . . J.•. du . . . . M.•. de l'an de la V.•. L.•. 58. . (
18. . E.•. V.•.).

Le F.•. Orat.•. a demandé que, pour satisfaire tant à la constitution Maçonn.•., qu'aux dispositions de l'arrêté du G.•. O.•. des 27 novembre et 7 décembre 1849, relatif à sa composition et à son organisation, il fût procédé à la nomination du député de la L.•. (*ou du Chap.•., Cons.•., Trib.•. ou Consist.•.*) près le G.•. O.•..

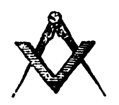
Cette demande mise en délibération, et les voix recueillies par le scrutin, la L.•. (*ou le Chap.•., le Cons.•., le Trib.•. ou le Consist.•.*) a nommé à la majorité absolue (*ou à l'unanimité*) des suffrages, pour la (*ou le*) représenter au G.•. O.•. de France, le T.•. C.•. F.•. . . . . . . (*nom, prénoms, qualité civile, grade maç.•., lieu et date de naissance, par jour, mois et an, du député, sa demeure à Paris, et titre des Atel.•. dont il fait partie dans ce dernier Or.•.*).

En conséquence la L.•. (*ou le Chap.•., Cons.•., Trib.•. ou Consist.•.*) a donné et donne au T.•. C.•. F.•. . . . . pouvoir de la (*ou le*) représenter et d'agir au nom dudit Atel.•., conformément à la Constitution maçonn.•., aux Stat.•. et Règlem.•. génér.•. de l'Ordre, et aux instructions particulières qu'elle *ou qu'il* pourra lui envoyer, selon les circonstances, promettant d'approuver et d'exécuter tout ce qu'il aura approuvé et promis au G.•. O.•. de France au nom de la L.•. (*ou du Chap.•., du Cons.•., du Trib.•. ou du Consist.•.*).

O.•. ou Vall.•. de . . . . le . . . . . . 18: . E.•. V.•..

(*Signatures des cinq premiers dignitaires, Présid.•., Surveillants, Or.•. et Secrét.•., ainsi que celle du G.•. des Sc.•. et Timb.•.*).

(Place du sceau.)



MODÈLE N° II.

DÉCLARATION

A produire par le Député d'un Atel.·. au G.·. O.·., en même temps que l'extrait du procès-verbal de sa nomination.

(Art. 3 de l'arrêté du G.·. O.·. des 27 novembre et 27 décembre 1849, E.·. V.·..)

Je (*nom, prénoms, qualité civile, demeure, grade et dignité maçonn.·. du député ; titre de l'Atel.·. dont il est le député, ainsi que ceux dont il doit être membre à Paris*) :

Jure d'obéir à la Constitution maçonnique, aux Stat.·. et Règlements généraux, et de rester inviolablement attaché au G.·. O.·., seul législateur de l'Ordre maçonn.·. en France.

En foi de quoi, le présent a été écrit et signé par moi à l'O.·. (*ou à la Vall.·.*) de . . . . . . le . . . . 18 . . E.·. V.·..

DÉCISION

CONCERNANT LA DÉCORATION DES MEMBRES DU GRAND-ORIENT.

SÉANCE DU 8 MARS 1850 DU G.·. O.·..

La suite de l'ordre du jour indiquant un rapport sur la question relative à la décoration des mem.·. du G.·. O.·., le F.·. PIQUENOT, rapporteur, présente un travail à la suite duquel le G.·. O.·. décide l'uniformité de cette décoration pour tous les membres du G.·. O.·.. Elle consistera dans le cordon, tel qu'il était porté précédemment, *mais sans aucunes broderies*. Le G.·. O.·. décide en outre qu'un signe distinctif et symbolique appliqué aux cordons des cinq premiers dignitaires devra indiquer leurs fonctions.

Nota. La décoration distinctive des membres du G.·. O.·., est un ruban moiré couleur orange, avec un liséré vert, porté en sautoir.

Au milieu du cordon et du tablier est une rosette mi-partie bleue et couleur de feu pour

la Ch.•. de correspondance et des finances; couleur bleue pour la Ch.•. Symb.•.; couleur de feu pour le Supr.•. Conseil des Rites; et pour le G.•. Collége des Rites, une rosette mi-partie blanche et couleur de feu.

Le bijou est un triple triangle surmonté d'une couronne, et suspendu au cordon par un ruban bleu moiré.

Les membres du G.•. O.•. doivent toujours être en costume habillé, dans ses séances ou dans celles de ses Ch.•..

(Art. 777 des Statuts gén.)

La radiation du tableau des membres du G.•. O.•. a lieu de droit pour tout Député, Off.•. titulaire ou dignitaire qui, pendant 3 mois consécutifs, et sans motifs légitimes, n'a point signé le registre de présence dans les assemblées du G.•. O.•. ou de ses chambres. En cas d'empêchement, il doit en instruire officiellement le G.•. O.•..

Toutefois la radiation n'a lieu qu'un mois après en avoir prévenu les FF.•. et les Atel.•. qu'ils représentent.

(Art.764 des Statuts.)

VISITEURS.

Tout Maç.·. régulier, s'il est Maît.·., est admis comme Visit.·., avec voix consultative aux travaux du G.·. O.·., en assemblées générales.

.·. Chaque Visit.·. présentera, pour constater sa régularité, un Dipl.·., un Bref ou une Patente, émanés du G.·. O.·., et donnera aussi le dernier mot de *sem.*·. (Pour le Supr.·. Cons.·. des Rites ce sera le mot *ann.*·.). Un Exp.·. lui fera signer le registre de présence, pour constater l'identité de sa signature, portée sur son titre maç.·., avec celle apposée sur le tableau remis par son Atel.·. au G.·. O.·. de France.

.·. Les Visit.·. qui ne pourront satisfaire aux conditions voulues par les art. 250, 336 à 342 des Statuts gén., ne seront pas admis.

Conformément à l'art. 777, relatif au costume, les Visit.·. sont soumis à la même obligation que les Membres du G.·. O.·..

TABLEAU

GÉNÉRAL

DES MEMBRES DU GRAND-ORIENT

DE FRANCE.



(SUPR.·. CONS.·. POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES.)

DIGNITAIRES

DU G.·. O.·. DE FRANCE.

Les VV.·. FF.·.

Grand-Maître de l'Ordre (1).

Le prince LUCIEN MURAT, O. ✵, 33°.·., Sénateur, Grand-Cordon de l'Ordre des SS[ts] Maurice et Lazare de Sardaigne, ancien Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Sardaigne, Conseiller général, etc...

---

(1) Liste des Grands-Maîtres de l'Ordre Maçonnique en France et Grands-Maîtres Adj.·..

1725. *Lord Dervent-Waters*, Gr.·. M.·..

1736. *Lord Harnouester.*

1738. Le duc *d'Antin.*

1743. *Louis de Bourbon*, comte *de Clermont*, prince du sang.

Baüre, *Lacorne*, *Chaillou de Jonville*, Gr.·. Maîtres Adjoints, nommés successivement à différentes époques.

Premier G.·. Maître adj.·. de l'Ordre.

BERVILLE, O. ✻, 33ᵉ.·., premier avocat général à la Cour d'appel de Paris, rue de Vaugirard, 34.

Président du G.·. O.·., Représentant particulier du G.·. M.·..

BUGNOT, 33ᵉ.·., Architecte Inspecteur à l'hôtel national des Invalides.

1ᵉʳ *Surveillant.*

HEULLANT, 33ᵉ.·., propriétaire, rue Blanche, 4.

1771. *Le duc de Chartres*, Gr.·. M.·..
Le duc de Luxembourg, Gr.·. M.·. Adj.·..

1795. *Roettiers de Montaleau*, G.·. M.·.; sous le titre de *Grand-Vénérable.*

1805. S. M. Joseph-Napoléon, roi d'Espagne (décédé à Florence, le 28 juillet 1844).

S. A. S. le prince Cambacérès. } GG.·. MM.·. Adjoints.
S. M. Joachim-Napoléon, roi des Deux-Siciles. }

2e Surveillant.

BARJAUD, K.·., ancien notaire, rue Saint-Louis en l'île, 54.

Orateur.

H. WENTZ, 33e.·., avocat à la Cour d'appel, rue de l'Université, 40.

Secrét.·. Général.

ADOLPHE PERIER, 33e.·., conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue des Champs-Élysées, 14.

Trésorier.

BOUCHER-LEMAISTRE, K.·., marchand papetier, rue Saint-Méry, 35.

Hospitalier.

FERDINAND PILLOT, K.·., employé au ministère de l'intérieur, rue Rousselet, 17.

Architecte-Contrôleur.

DALLERET, R.·. C.·., architecte-vérificateur, boulevard Beaumarchais, 2.

Garde des Sceau et Timbre.

LALLIER, ✠, K.·., propriétaire, rue des Sept-Voies, 15.

1er Expert.

HOUTELET, 33e.·., contrôleur à la Monnaie, rue de Lille, 54.

Archiviste.

. . . .

Orateur-adjoint.

RAZY, 33e.·., greffier du tribunal civil, rue Papillon, 18.

Maît.·. des Cérémonies.

LITEZ-TIVERVAL, R.·. C.·., vérificateur des douanes, de 1re classe, place Bréda, 5.

FAUCHEUX, 33e.·., négociant en laines, rue Martel, 13.

Porte-Étendard.

BELNOT, R.·. C.·., fabricant, rue du Chaume, 13.

TABLEAU

DES MEMBRES TITULAIRES

DU GRAND-ORIENT.

CHAMBRE DE CORRESPONDANCE

ET DES FINANCES.

DIGNITAIRES.

Les VV.•. FF.•.

Président.

BONJAT père, 30e.•., ex-représentant du peuple, rue Chanoinesse, 10.

Premier Surv.•.

MANSION, K.•., Homme de lettres, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 17.

Deuxième Surv.•.

LOEUILLIET, K.•., Graveur en typographie, rue Poupée, 7.

Orat.·..

Clément-d'Anglebert, R.·. C.·., Avocat près la Cour d'appel, rue Jacob, 3.

Secrétaire.

Piquenot, K.·., Fabricant, r. des Fossés-du-Temple, 7,

Premier Exp.·..

. . . .

Maîtres des cérémonies.

Deschevaux-Dumesnil, K.·., Horloger, quai des Orfèvres, 58.

Delval, 30ᵉ.·., Coiffeur, rue Saint-Jacques, 78.

Orateur Adjoint.

Rèxès, R.·. C.·., Pharmacien, passage Véro-Dodat, 2.

Membres de la Chambre.

Acarry, K.·., homme de lettres, rue Saint-Lazare, 4.

Achille Comte ✻, M.·., Professeur d'histoire naturelle, place Dauphine, 6.

Alquier, M.·., Capitaine d'état-major du génie, à Vincennes.

AMYOT, 30e.·., Négociant, rue des Noyers, 38.

ATTENDU, R.·. C.·.; Teneur de livres, rue de Lancry, 25.

BARDISSER, M.·., Doreur sur cuir, rue Hautefeuille, 22.

BARJAUD. (*Ut supra.*) (1).

BERTRAND ✻, 32e, ex-Représentant à l'Assemblée nationale, rue des Sts-Pères, 15.

BERTRAND (Ed.), R.·. C.·., Négociant, rue St-Martin, 201.

BESQUAIT, R.·. C.·., Vérificateur en bâtiments, rue du Regard, 10.

BOLLARD, R.·. C.·., négociant en velours, rue Richelieu, 73.

BONCOMPAGNE, M.·., Avoué, rue Vivienne, 10.

BORDIER, R.·. C.·., propriétaire, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 70.

BOUCHER-LEMAISTRE. (*Ut supra.*)

BRIQUÉ, R.·. C.·., Employé à la Banque, quai de l'Horloge, 9.

---

(1) Voir pour les FF.·. ainsi indiqués, le tableau des dignitaires du G.·. O.·., pages 90 à 93,

BRIQUET, R.·. C.·., Homme de lettres, rue Gaillon, 21.

CHAPUIS, M.·., Négociant, boulevard Saint-Denis, 11.

CLAUDE, 33e.·., Secrétaire du Prince Murat, rue Lavoisier, 21.

COMBET, M.·., Mécanicien, rue des Petits-Champs-Saint-Martin, 4.

DESANLIS, 33e.·., avocat près la Cour d'appel, rue des Jeûneurs, 42.

DESQUIRON, baron DE SAINT-AIGNAN, ancien Magistrat, rue du Bac, 90.

DE ST-JEAN, K.·., Docteur en Médecine, rue Mandar, 12.

DURAND, K.·., Employé, rue Sainte-Elisabeth, 17.

FILLEUL, R.·. C.·., arbitre du Tribunal de Commerce, boulevard St-Martin, 67.

FONTAINE, R.·. C.·., Nég. en métaux, maître de forges, rue Montholon, 24.

FOURRIÉ, 32e, avocat près la Cour d'appel, rue Taranne, 13.

FRÉMONT, M.·., Commis marchand de vins en gros, rue Boutarel, 12.

GARON, R.·. C.·., ✻, Docteur en Médecine, rue du Bac, 137.

GATINEAU, 30e, Négociant, rue Grange-aux-Bel les 1 *bis*.

GRANDFILS, R.·. C.·., ferblantier-lampiste, rue Lebat, 5. (Montmartre.)

GUERRY, R.·. C.·., Peintre en décors, rue de Bretagne, 7.

HAINCQUES DE ST-SÉNOCH, M.·., Avocat, rue des Ternes, 21.

JACOBI LEPINAN, M.·., employé au ministère des affaires étrangères, rue de Ponthieu, 28.

LAYA, M.·., Avocat, rue Laffitte, 49.

LAPLANCHE, 33e, Architecte-vérificateur, rue des Dames, 34. (Batignolles.)

LECARON, M.·., Avocat, rue de l'Université, 19.

LEGUAY, R.·. C.·., Négociant, rue Mazagran, 14.

LIGNEAU, R.·. C.·., Comptable, rue Ste-Marguerite-St-Germain, 34.

LUCHET, M.·., homme de lettres, Cité du Vauxhall, 4.

MILL, M.·., Négociant, rue Montmartre, 128.

MONGENOT, O. ✵, K.·., Négociant, rue du Sentier, 26.

MORAND, 33e, Propriétaire, rue Chanoinesse, 4.

NEUMANN, M.·., Mécanicien, rue de la Pépinière, 114.

PATERSON (de), R.·. C.·., Directeur d'assurances, rue Grange-Batelière, 6.

PERIER. (*Ut supra.*)

PIED-NOIR, R.·. C.·., Négociant, quai de l'École, 16.

PILLAUD, R.·. C.·., Employé, rue Richelieu. 92.

PILLOT (Ferdinand.) (*Ut supra.*)

POUGET, K.·., Entrepreneur de peinture, rue des Noyers, 54.

REBOLD, M.·., ancien négociant, rue du Four-St-Honoré, 12.

REY (Armand), M.·., Médecin, rue des Grès, 10.

RICHARD (Victor), K.·, ancien Préfet, cité Gaillard, 7.

RONJAT fils, M.·., Avocat, rue Chanoinesse, 10.

SCHAEFER, M.·., Horloger, rue Croix-des-Petits-Champs, 33.

SILVESTRE, K.·., Directeur-général de la Société d'assurances du haut com-

merce de France, rue Grange-Batelière, 6.

Tarroux père, 33ᵉ, Propriétaire à Thiais, près Choisy-le-Roi (Seine).

Tarroux fils, R.·. C.·., propriétaire à Thiais, près Choisy-le-Roi (Seine).

Trembloy, R.·. C.·., Professeur de mathématiques au Lycée Napoléon, y demeurant.

William, M.·., peintre, rue des Marais-St-Germain, 20.

Nota. Les Députés de la Ch.·. de Correspondance et des Finances près des deux autres Ch.·. sont : Les VV.·. FF.·.

. . . .

Morand, pour le Supr.·. Cons.·. des Rites.



CHAMBRE SYMBOLIQUE.

DIGNITAIRES.

Président.

WENTZ (Henri). (*Ut supra.*)

Premier Surv.·.

FAULTRIER, ✠, 33ᵉ, Propriétaire, rue de Lourcine, 94.

Deuxième Surv.·.

OLLIVIER, K.·., ex-Directeur de l'usine à gaz d'Ivry, à Ivry.

Orat.·.

JOBERT aîné, 33ᵉ, Négociant, rue Cléry, 1.

Secrétaire.

CHILORET, K.·., Métreur du commerce, quai des Célestins, 24.

Premier Exp.·.

. . . .

Deuxième Exp.·.

WILMOTTE, R.·. C.·., Horloger, rue Albouy, 9.

Maîtres des Cérémonies.

PENOT, 32e, Rentier, rue Bergère, 30.
JOSSIER, M.·., Négociant, rue des Déchargeurs, 8.

Orateur Adjoint.

VOURY, 33e, Propriétaire, rue St-Louis 6, aux Batignolles.

MEMBRES DE LA CHAMBRE.

BALLET, M.·., Docteur-Médecin, Grand'-rue, 101, à Boulogne.
BELNOT. (*Ut supra.*)
BLANCHET, M.·., Avocat, rue Castiglione, 8.
BLOND, R.·. C.·., Maître-Teinturier, rue des Amandiers-Popincourt, 12.
BOUILLAUD, M.·., Avocat, rue de Verneuil, 9.
CARNET, M.·., Capitaine d'état-major, à Saint-Cloud.

CLAUDEL (Joseph,) M.·., Ingénieur, quai Bourbon, 15.

CHAVIGNY, M.·., Horloger, rue Royale, 22, à Sèvres.

DALLERET. (*Ut supra.*)

DESMAREST ✻, M.·., Avocat à la Cour d'appel, rue des Petites-Ecuries, 55.

DHENIN, M.·., Menuisier, rue Marcades, 1, (Montmartre.)

DELALOE, M.·., rue des Francs-Bourgeois, 16, au Marais.

DROUET, 33e, marchand orfèvre bijoutier. rue du Four-St-Germain, 73.

DUVAL, 30e, proprietaire, rue du Faubourg Saint-Denis, 76.

FAUCHEUX. (*Ut supra.*)

FRECHOT, 33e, Architecte, rue de l'Ecole-de-Médecine, 20.

GAMEN DU PASQUIER, M.·., artiste peintre, rue Saint-Louis, 42.

GUÉDRAS, R.·. C.·., Marchand de comestibles, rue des Piliers-d'Étain, 26.

GUENIN, K.·., Herboriste, rue de Beaujolais, 20.

GUILBERT, M.·., Marchand Épicier, rue de la Cité, 16.

HELLIN, 32e, Rentier, rue Lamartine, 3 bis.

HEULLANT. (*Ut supra.*)

HOUTELET. (*Ut supra.*)

HUE, M.·., Marchand de draps, rue Coquillière, 22.

KIÉNER, K.·., Employé, place Maubert, 41.

LACHADENÈDE, M.·., Lieutenant aux guides d'état-major, rue Bellechasse.

LALLIER. (*Ut supra.*)

LAMBERT, M.·., Professeur, rue de la Paroisse, 60. (Versailles.)

LANDEVILLE. M.·., Corroyeur, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 15.

LAFOND, M.·.. Médecin, rue Grenelle-St-Honoré, 1.

LANGLOIS (Alphonse), M.·., Avocat, rue du Faubourg Montmartre, 8.

LAVAUD, R.·. C.·., Marchand-Mercier, passage St-Guillaume, 11.

LEBEL, M.·., Propriétaire, avenue des Champs-Élysées, 101.

LÉGER, M.·., Négociant, place Maubert, 24.

LEFEBURE, R.·. C.·., Limonadier, rue du Faubourg St-Martin, 95.

LEMAIRE, R.·. C.·., Propriétaire, boulevard Beaumarchais, 76.

LERAT, M.·., premier Clerc d'avoué, rue du Faubourg Poissonnière, 74.

LOISEAU, M.·., Peintre, quai d'Orléans, 28.

MACHELARD, M.·., Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue de l'Odéon, 13.

MARLINGE, M.·., Avocat, rue Neuve-des-Petits-Champs, 92.

MENTION, R.·. C.·., Commissionnaire en marchandises, rue St-Quentin, 25.

MICHEL, R.·. C.·., Chimiste, boulevard St-Martin, 37.

MONTHOLON (Général de), R.·., C.·., Sénateur, place du Palais Bourbon, 2.

MOUGIN, R.·. C.·., Négociant, rue du Sentier, 38.

OSWALD BEIGNIER, R.·. C.·., Négociant, rue d'Enghien, 30.

PAULY, M.·., Docteur-Médecin, rue de Bondy, 66.

PEYROUZE, R.·. C.·., Caissier, rue Suger, 16.

PORTALLIER, 33e, Négociant en vins, rue Boutarel, 1.

RAZY. (*Ut supra.*)

RENAUD, R.·. C.·., tenant l'hôtel des Menuisiers, rue Neuve-St-Denis, 28.

SANSON, M.·., Courtier de commerce, Faubourg Poissonnière, 74.

SÉE, R.·. C.·., Officier au 3e régiment d'infanterie de ligne, rue des Barres-St-Paul.

SÉRÉ, M.·., Banquier, rue Saint-Quentin, 25.

SÉRÈS, R.·. C.·., Ébéniste, faubourg Saint-Martin, 83.

TADINI, 30e, Homme de lettres, faubourg Poissonnière, 130.

TEISSIER, 33e, Brodeur, rue de Grenelle-St-Honoré, 47.

THEURIN, R.·. C.·., Restaurateur, rue du Faubourg-du-Temple, 22.

TRIEBERT, R.·. C.·., Professeur de musique, passage Verdeau, 13 *bis*.

BARON DE VEAUCE, R.·. C.·., Député à la Chambre législative.

NOTA. Les Députés de la Ch.·. Sym.·. près des deux autres Ch.·. sont : Les VV.·. FF.·.

. . . .

DALLERET, pour le Supr.·. Conseil des Rites.

SUPRÊME CONSEIL DES RITES.

—

DIGNITAIRES.

Président.

JANIN, ✻, 33ᵉ, Docteur-Médecin, rue du Mail, 7.

Premier Surv.·..

RAFFANEAU DE LA BLOTTERIE, 33ᵉ, Propriétaire, rue de Malte, 36.

Deuxième Surv.·..

PATIN, 33ᵉ, Imprimeur-lithographe, rue du Four-Saint-Honoré, 2 et 4.

Orat.·..

DUEZ, 33ᵉ, Avocat à la Cour d'Appel, quai aux Fleurs, 23.

Secrétaire.

TARDIEU ✻, 33ᵉ, Graveur, rue des Fossés-Saint-Jacques, 26,

Premier Expert.

LITEZ-TIVERVAL. (*Ut supra.*)

Second Exp.·..

LEVOLLE, R.·. C.·., Propriétaire des bains Sainte-Anne, rue Sainte-Anne, 63.

Maîtres des Cérémonies.

MAUBANC, R.·. C.·., Employé-Libraire, rue des Grès, 20.

BAILLY, K.·., Caissier à la Banque de France, rue de Chabrol, 71.

Orateur adjoint.

DARRAGON, R.·. C.·., Avocat à la Cour d'appel, quai aux Fleurs, 23.

MEMBRES DE LA CHAMBRE.

ADDES, R.·. C.·., Entrepreneur de bâtiments, rue du Jour, 4.

BARDOU, R.·. C.·., Caissier du Commerce, rue Rambuteau, 84.

BERTRAND (Vincent), R.·. C.·., Capitaine en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, rue Clément, 4.

BERNET, R.·. C.·., Lampiste, Passage Dauphine, 10.

BLANC, R.·. C.·., Architecte, rue Vendôme, 16.

BOISDON, K.·., Directeur général du Comptoir gén. du Commerce, rue de Trévise, 15,

BOUFFARD, K.·., Négociant, rue Poissonnière, 20.

BROUILLET, K.·., Propriétaire, rue de l'Ancienne-Comédie, 7.

CASSAIGNES, K.·., Jurisconsulte, rue St-Martin, 38.

CASTET, R.·. C.·., Courrier de la malle, rue du Marché-St-Honoré, 30.

CHARRETON, R.·. C.·., r. Geoffroi-Marie, 9.

CHARTREY, 32ᵉ, ancien Chef de bataillon, en retraite, rue du Petit-Carreau, 39.

CHOUSSAT, R.·. C.·., Maître d'hôtel, rue St-Victor, 5.

CLACQUESIN, R.·. C.·., Propriétaire, rue Saint-Jacques, 32.

CONTRO, R.·. C.·., Confectionneur d'habillements, rue de la Tixéranderie, 13.

CORNEMONT (de), K.·., Receveur de navigation à Choisy-le-Roi.

COSSÉ, R.·. C.·., Docteur-Médecin, rue Saint-Sauveur, 16.

DESMARTINS, R.·. C.·., Marchand de vins, à Neuilly-sur-Seine, banlieue.

DUPLAIS, K.·., Négociant en spiritueux, rue de l'Orient, 11.

FAIVRE, R.·. C.·., Maître d'hôtel, rue Duplessis, 67. (Versailles.)

GESLIN, R.·. C.·., Fabricant de lits de fer, impasse Cendrier, 3.

GROMIER, R.·. C.·., Vérificateur des douanes, rue de Chabrol, 54.

HÉBERT, R.·. C.·., Fabricant de bronzes, rue Fontaine-au-Roi, 9.

HÉROU, R.·. C.·., Propriétaire, rue Paradis-Poissonnière, 55.

HUSSON, R.·. C.·., Propriétaire, rue des Martyrs, 59.

JOURDIN, R.·. C.·., ex-Directeur de la prison militaire, rue du Vieux-Colombier, 27.

LAFAURIE, R.·. C.·., Négociant, barrière de l'Ecole, 2, Vaugirard.

LANGLOIS, 33e.·., Secrétaire au parquet du Tribunal de la Seine, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

LAMARRE, R.·. C.·., Maître-Boulanger, chaussée de Clignancourt, 22. (Montmartre.)

LEBLANC DE MARCONNAY, 33e, Homme de lettres, rue Charlot, 61.

LEHEC ✻, R.·. C. ., Officier retraité, à l'Hôtel des Invalides.

LEDEZ, K.·.., Joaillier, rue Saint-Martin, 329.

LE POITTEVIN, R.·. C.·., Architecte, place Hoche, 10, à Versailles.

LEVEILLÉ père, R.·. C.·., Propriétaire, rue d'Aguesseau, 36, à Boulogne (Seine).

LEVEILLÉ fils, R.·. C.·., Graveur-Typographe, rue Madame, 44.

LERICHE, R.·. C.·., Sténographe, employé au ministère de l'Instruction publique, rue des Jeûneurs, 37.

MERLEAUD, R.·. C.·., Négociant, place Hoche, 7, à Versailles.

MIRMANDE, R.·. C.·., Bandagiste, rue Mandar, 12.

MOREL, R.·. C.·., Libraire, Cour du Commerce, 19.

MOUTON, K.·., Propriétaire, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 161.

MOUTONNET, R.·. C.·., Médecin-Vétérinaire, rue Saint-Paul, 9.

NAUDE FILONNIÈRE, R.·. C.·., Éditeur, rue Saint-Denis, 12.

NITRAMIAS, R.·. C.·., Propriétaire, chez M. Hettich, à Neauphle-le-Château.

PERRIN, R.·. C.·., Garde du Commerce, rue Saint-Merry, 23.

PERROT ☼, 30e, Garde du Génie en retraite, rue de Paris, 56. (Saint-Germain-en-Laye.)

POLLET, 33e.·., Artiste Compositeur, rue Richelieu, 110.

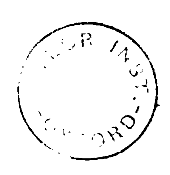
RINGUET, R.·. C.·., Entrepreneur de maçonnerie, rue du Haut-Transit, 2, à Montrouge.

TANQUEREL, K.·., Chef d'institution, rue de Seine, 54.

NOTA. Les Députés du Supr.·. Conseil près des deux autres Ch.·. sont : Les VV.·. FF.·. :

LE POITTEVIN, pour la Ch.·. de Corresp.·. et des Finances.

RAFFANEAU, pour la Ch.·. Symbolique.



COMITÉ D'INSPECTION

DU

SECRÉTARIAT, DE STATISTIQUE ET DES ARCHIVES.

LES VV.·. FF.·.

AD. PERIER, *Secrétaire Gén.·. du G.·. O.·. de France, Président du Comité.*

PIQUENOT, *Secrétaire de la Ch.·. de Correspondance et des Finances.*

CHILORET, *Secrét.·. de la Ch.·. Symb.·..*

TARDIEU, *Secrét.·. du Supr.·. Cons.·. des Rites.*

.... *Garde des Archives du G.·. O.·..*

COMITÉ DES FINANCES

ET

DE BIENFAISANCE.

Les VV.·. FF.·.

BOISDON, président. . . } *M.·. du Supr.·.*
CONTRO vice-président } *Cons.·. des Rites*

BRIQUÉ. . . . . } *M.·. de la Ch.·.*
LIGNEAU, secrétaire . } *de Correspond.·.*
POUGET . . . . } *et des Finances.*

LALLIER. . . . . } *M.·. de la Ch.·.*
PORTALLIER . . . . . } *Symb.·.*

BOUCHER-LEMAISTRE, *Trésorier.*

DALLERET, *Arch.·.-Vérificateur.*

Ferd. PILLOT, *G.·. Hospitalier.*

NOTA. Ces trois derniers FF.·., en leur qualité de comptables, font partie de ce Comité, **mais avec voix consultative seulement.** (Art. 639.)

COMMISSION

DE LA

RÉVISION DES STATUTS.

Les VV.·. FF.·.

BOISDON.	S. C.
CHILORET. . . , ...	S.
CLÉMENT D'ANGLEBERT, . .	C.
FAUCHEUX.	S.
FAULTRIER	S.
LEBLANC DE MARCONNAY. . . .	S. C.
MAUBANC.	S. C.
PERIER (ADOLPHE).	C.
RÉXÈS.	C.
RICHARD (VICTOR).	C.
RAZY.	S.
RONJAT père.	C.
TARDIEU.	S.

MAISON CENTRALE

DE SECOURS

DU GRAND-ORIENT DE FRANCE,

Fondée en 1841.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

DIGNITAIRES.

Les FF.·.

PORTALLIER, Président. . . , .	F.	
POUGET.	S. C.	Vice-Présidents.
LEBLANC DE MARCONNAY,	C. F.	

MEMBRES ORDINAIRES.

Les FF.·.,

AMYOT.	C. F.
BARDISSER.	C. F.
BELNOT.	S. C.
CHARTREY.	S. C.

CLAUDEL.	S.
LOEULLIET.	C. F.
FOURRIÉ. . . . . , ...	C. F.
PATIN.	S. C.
POLLET.	S. C.
. . . .	S.
. . . . . . Secrétaire.	S.

MÉDECIN.

Le F.·. GARON.

Nota. *La Maison de Secours est située faubourg Saint-Antoine*, N° 295.

AVIS.

La maison de Secours accueille les Maçons sans asile, pour un temps déterminé, et distribue des secours, en nature, aux FF.·. malheureux et à leur famille.

Le Grand-Orient reçoit, pour sa Maison de secours, les dons en argent, en literie, en linge, hardes et chaussures, combustibles et autres objets destinés à son œuvre.



MEMBRES ORDINAIRES,

Par ordre alphabétique.

BAILLY.	S.	C.
BARJAUD.	C.	F.
BOISDON (E.).	S.	C.
BRIQUET.	C.	F.
CHAPUIS.	C.	F.
CHILORET.		S.
CLAUDE.	C.	F.
CLÉMENT D'ANGLEBERT. . .	C.	F.
CONTRO.	S.	C.
DALLERET.		S.
UEZ.	S.	C.
AUCHEUX.		S.
OUTELET.		S.
ANIN.	S.	C.
BERT.		S.
OLLE.	S.	C.
UILLIET.	C.	F.
SION.	C.	F.
BANC.	S.	C.
EL.	S.	C.
TON.	S.	C.
IVIER.		S.



CH.·. DE CONSEIL
ET D'APPEL.

MEMBRES TITULAIRES.

DIGNITAIRES.

Les VV.·. FF.·.

FAULTRIER, *Président.* . . .		h.
P. MORAND, 1er *Surv.·.*	C.	F.
. . . . . 2e *Surv.·.* . . .		S.
LEBLANC DE MARCONNAY, *Orateur.*	S.	C.
. . . . ., *Orat.·. Adj.·.* . . .	S.	C.
RÉXÈS, *Secrétaire.*	C.	C.
TARDIEU, *Exp.·.*	S.	C.
FOURRIÉ, 1er *M. des Cérém.·.* . .	C.	F.

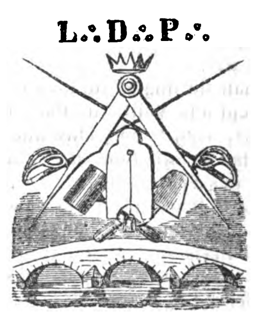
MEMBRES ORDINAIRES,

Par ordre alphabétique.

BAILLY.	S. C.
BARJAUD.	C. F.
BOISDON (E.).	S. C.
BRIQUET.	C. F.
CHAPUIS.	C. F.
CHILORET.	S.
CLAUDE.	C. F.
CLÉMENT D'ANGLEBERT. . .	C. F.
CONTRO.	S. C.
DALLERET.	S.
DUEZ.	S. C.
FAUCHEUX.	S.
HOUTELET.	S.
JANIN.	S. C.
JOBERT.	S.
LEVOLLE.	S. C.
LOEUILLIET.	C. F.
MANSION.	C. F.
MAUBANC.	S. C.
MOREL.	S. C.
MOUTON.	S. C.
OLLIVIER.	S.

PAULY.		S.
PERIER (A.)	C.	F.
PIQUENOT.	C.	F.
POUGET.	C.	F.
RAFFANEAU.	S.	C.
RAZY.		S.
VOURY.		S.
HENRI WENTZ.		S.

L.·.D.·.P.·.



GR.·. COLLÉGE DES RITES,

SUPRÊME CONSEIL

DES GG.·. II.·. GG.·. DU 33e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES, ÉTABLI DANS LE SEIN DU GRAND-ORIENT.

Le G.·. Collége des Rites se divise en autant de Sections qu'il existe de Rites reconnus par le G.·. O.·. de France. (Art. 103 des *Stat. gén.*)

Il connaît du dogme de tous les Rites, et confère seul à la Vall.·. de Paris le gr.·. de G.·. Insp.·. Gén.·. 33e, ainsi que les deg.·. équivalents, *de quelque Rite que ce soit.* (Art. 104 des *Stat. gén.*)

Le G.·. Collége des Rites remplit également les fonctions de Consist.·. pour la Vall.·. de Paris seulement. Il délègue aux Consist.·. des autres Vall.·. des pouvoirs pour conférer le gr.·. de Pr.·. de R.·. S.·., ou tout autre deg.·. correspondant dans les divers Rites, et accorde, seul, des délégations pour conférer le gr.·. de Chev.·. K.·. dans les Vall.·. où il n'existe pas de Conseil à plus de 7 myriamètres 1/2 de distance (15 *lieues*). (Art. 105 des *Stat. gén.*)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

MEMBRES DU G.·. COLL.·. DES RITES,

SUPRÊME CONSEIL.

DIGNITAIRES.

Les RR.·. FF.·.

T.·. P.·. COMMANDEUR.

JANIN. . . . . S. C.

1er LIEUTENANT COMMANDEUR.

TARDIEU. . . . . S. C.

2e LIEUTENANT COMMANDEUR.

(EN CONSIST.·.).

JOBERT aîné . . . . S.

MINISTRE D'ÉTAT.

(EN CONSIST.·.).

ADOLPHE PERIER. . . . . . . C. F.

GR.·. CHANC.·., SECRÉT.·. DU S.-EMPIRE.

RAFFANEAU DE LA BLOTTERIE. S. C.

GR.·. HOSPIT.·. OU ÉLÉÉMOS.·..

LANGLOIS . . . . S. C.

GR.·. GARDE DES TIMB.·. ET SC.·..

RAZY . . . . S.

GR.·. M.·. DES CÉRÉM.·. INTRODUCT.·..

FRECHOT, ... S.

GR.·. CAP.·. DES GARDES.

HOUTELET. . . . . S.

GR.·. PORTE-ÉTENDARD.

FAUCHEUX. . . . . S.

MEMBRES DU GR.·. COLL.·.

DES RITES.

SUPR.·. CONSEIL.

Les RR.·. FF.·.

BUGNOT.	»
CLAUDE.	C. F.
DESANLIS.	C. F.
DUEZ.	S. C.
FAULTRIER.	S.
HEULLANT.	S.
LANGLOIS.	S. C.
LAPLANCHE.	C. F.
LEBLANC DE MARCONNAY. . . .	S. C.
MORAND.	C. F.
PATIN.	S. C.
POLLET. . . . . . , ...	S. C.
PORTALLIER.	S. C.
TARROUX père.	C. F.
TEISSIER.	S.
VOURY.	S.
WENTZ (Henri).	S.

COMPOSITION DES SECTIONS DES DIVERS RITES RECONNUS PAR LE G.·. O.·., SUPR.·. CONSEIL.

1re Section.

RITE FRANÇAIS.

Les RR.·. FF.·.

JANIN, Ad. PERIER et RAZY.

2me Section.

RITE D'HÉROD.·.

BUGNOT et MORAND.

3me Section.

RITE ÉCOSS.·. ANC.·. ET ACC.·..

DESANLIS, TEISSIER, RAFFANEAU, TARDIEU et WENTZ (H.).

4me Section.

RITE DE KILWINING.

JOBERT aîné et LEBLANC DE MARCONNAY.

—

5me Section.

RITE PHILOSOPHIQUE.

FRÉCHOT et TARROUX père, *Titulaires.*

—

6me Section.

RITE DU RÉGIME RECTIFIÉ.

FAULTRIER et PATIN.

—

7me SECTION.

. . . .

TABLEAU GÉNÉRAL

Des RR.·. FF.·. PP.·. du R.·. S.·., et GG.·. Insp.·. Gén.·., 32e et 33e deg.·. du Rite Écoss.·. Anc.·. et Acc.·., ou de tous autres Rites correspondants, reconnus réguliers par le G.·. Collége des Rites établi dans le sein du G.·. O.·. de France (1).

GG.·. INSP.·. GÉN.·.

NOMS ET QUALITÉS.

Les RR.·. FF.·.

ROETTIERS DE MONTALEAU, ex-Représentant particulier du G.·. M.·..

(1) Les VV.·. FF.·. possédant les 31e, 32e et 33e deg.·. du Rite Éc.·. anc.·. et acc.·., sont prévenus qu'à l'avenir ils ne pourront être portés au présent tableau qu'autant qu'ils auront justifié faire partie d'Atel.·. en activité.

6 novembre 1815.

GASTEBOIS. ex-Memb.·. hon.·. du G.·. O.·..

27 juin 1816.

DUPARC aîné, ✻, référendaire à la Cour des Comptes.

GONTIÉ, propriétaire à Paris.

3 janvier 1817.

POLAK, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

28 avril 1817.

TARDIEU. M.·. du G.·. O.·..

17 juillet 1817.

DANDOLO, Officier supérieur en retraite, à Corfou (Iles Ioniennes).

5 décembre 1819.

RAGON (J.-M.), Chaussée des Martyrs, n. 2. (Montmartre.)

20 janvier 1820.

LOUVAIN-DESFONTAINES, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

23 octobre 1823.

MORAND (P. L. C.), M.·. du G.·. O.·..

15 juillet 1824.

L'ÉCUREL-D'ESCOREAUX, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

27 avril 1826.

FAULTRIER, M.·. du G.·. O.·..

21 septembre 1826.

BAZOT, homme de lettres, ancien chef du Secrétariat-Général du G.·. O.·., retraité, à Paris.

23 février 1828.

DUEZ (L.-F.), M.·. du G.·. O.·..

24 mai 1828.

FRÉCHOT, M.·. du G.·. O.·..

25 octobre 1828.

GUILLARD (Joseph), ✵, à Paris.

22 août 1829.

GRUCKER, libraire, à Strasbourg.
JANIN, ☼, M.·. du G.·. O.·..

28 décembre 1829.

BACHELAY, Négociant, au Havre.

27 août 1831.

DELACHANTERIE, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

28 avril 1832.

BONET, chef de comptabilité au chemin de fer, à Montpellier.

3 novembre 1832.

CORRIOL, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..
PATIN, M.·. du G.·. O.·..

20 décembre 1832.

LEBLANC DE MARCONNAY, M.·. du G.·. O.·..

Reçu par le Supr.·. Cons.·. des États-Unis d'Amé-

rique, et reconnu par le G.·. Coll.·. des Rites, le 25 mai 1850.

31 janvier 1834.

RENAUD-LEBON, avocat à Oran (Afriq.).

21 juin 1834.

BOTT, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

25 juin 1836.

DESANLIS, ex-Président et M.·. du G.·. O.·..

GAUTIER-LAMOTTE, à Rouen.

THIOU aîné, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

20 janvier 1837.

JOBERT aîné, M.·. du G.·. O.·..

23 décembre 1837.

DAOUST, ex-M.·. du G.·. O.·..

HODIESNE, ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

TARROUX père, M.·. du G.·. O.·..

28 avril 1838.

LEFEBVRE-D'AUMALE, ex-M.·. du G.·. O.·..

3 mai 1838.

LEFEBVRE, Architecte, à Rouen.

6 juillet 1838

César MOREAU, ✻, ancien consul de France, à Paris.

DESCOUS, ✻, capitaine d'état-major en retraite, à Alger.

3 novembre 1838.

DROUET, M.·. h.·. du G.·. O.·..

WENTZ (Henri), M.·. du G.·. O.·..

27 avril 1839.

FROMENTIN, ex-M.·. du G.·. O.·..

LABRETONNIÈRE. ex-M.·. hon.·. du G.·. O.·..

MOUSCADET, ex-M.·. du G.·. O.·..

29 décembre 1841.

TEISSIER, M.·. du G.·. O.·..

7 février 1842.

EMM. DE LAS-CASES, ex-1er G.·. M.·. Adj.·. de l'Ordre.

12 août 1843.

MADAULE, capitaine du génie en retraite, chef d'institution à Condé (sur Vergne), canton de Houdan (Seine-et-Oise).

28 juin 1845.

DUPONT, négociant à la Pointe à Pître (Guadeloupe).

FURNELL, Député Lieutenant du comté de Limerick (Irlande).

JONES (J.), Haut Shériff et Magistrat de Dublin (Irlande).

KENNY, ancien officier au service britannique, à Dublin.

27 septembre 1845.

FOULHOUSE, Avocat à la Louisiane.

MEYERBEER, O. ✻, Membre de l'Institut, etc., à Paris.

KASTNER, Membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Berlin, à Paris.

20 décembre 1845.

BUGNOT, Président du G.·. O.·. (Sup.·. Co nseil), Représentant particulier du Gr.·. Maître.

FUZIER, Docteur médecin, à Lyon.

26 septembre 1846.

RAFFANEAU, M.·. du G.·. O.·..

GÉNISSON fils, propriétaire, ancien commissaire-priseur, à Provins.

2 juin 1849.

DONELLAN, docteur-médecin, à Paris.

O'GORMAN-MAHON, membre du Parlement d'Angleterre.

LOYSON, négociant à la Nouvelle-Orléans.

24 décembre 1850.

BERVILLE, O. ✡, premier avocat-général à la Cour d'Appel de Paris, 1er Gr.·. M.·. Adj.·. de l'Odre.

18 janvier 1831.

LANGLOIS, M.·. du G.·. O.·.

LAPLANCHE, M.·. du G.·. O.·.

AD. PERIER, M.·. du G.·. O.·.

RAZY, M.·. du G.·. O.·.

ROCHET D'HÉRICOURT, O. ✻, Vice-consul à Djedda (Arabie).

28 juillet 1851.

BRERETON, Lieutenant de la marine anglaise.

HUBERT, ancien conseiller de préfecture, chef du Secrétariat Gén.·. du G.·. O.·. de France (Sup.·. Cons.·.).

27 janvier 1852.

Prince LUCIEN MURAT, Sénateur, etc. Gr.·. Maître de l'Ordre maçonnique en France.

30 janvier 1852.

BOUEY, Négociant, au Brésil.

CLAUDE, Secrétaire particulier du prince Lucien Murat, M.·. du G.·. O.·.

FAUCHEUX, M.·. du G.·. O.·.

HOUTELET, M.·. du G.·. O.·..
PORTALLIER, M.·. du G.·. O.·..
VOURY, M.·. du G.·. O.·..

17 avril 1852.

HEULLANT, M.·. du G.·. O.·..
PEETERS, Négociant, à Dunkerque.
POLLET, M.·. du G.·. O.·..



SS.·. PP.·. DU R.·.-Sec.·.

32e degr.·. *du Rite Écoss.·. anc.·. et acc.·.,*
ou de tout autre Rite.

NOMS, QUALITÉS, DEMEURES.

3 septembre 1823.

PIÉRARD (Louis), propr. à Valenciennes.
PIÉRARD (André) ✻, propr. *ibid.*

1er mars 1824.

REUSS (L.-C.), négociant à Strasbourg.

16 décembre 1824.

GUÉRIN (François), négociant à Toulon.

17 novembre 1825.

JAY, O. ✻, homme de lettres, membre de l'Institut.

28 février 1829.

VAYRON (F.-B.), impr. en taille-douce, à Paris.

22 août 1829.

BRESSOLLES aîné, ex-officier de marine, à Toulouse.

25 octobre 1834.

AGERET, courtier, à Toulouse.

MANUEL, négociant, à Toulouse.

22 août 1835.

CUMENGE, teneur de livres, à Toulouse.

28 janvier 1832.

BREVIÈRE, graveur, à Belleville (Banlieue de Paris).

27 avril 1833.

DEFORGE, propriétaire, à Paris.

25 juin 1836.

BERTHELIN DES BIRONS, avoué et juge suppléant, à Sens (Yonne).

SCHWARTZ (Auguste), agréé au trib. de commerce, à Mulhouse.

26 juin 1837.

HITAR, maître de pension, à Toulon.

JOLIDON, commis de marine, *ibid.*

23 décembre 1837.

GALLON, commis de marine en retraite, à Toulon.

DUROCH, pharmacien, *ibid.*

25 août 1838.

DELAPERCHE, O. ✻, chef d'escadron, commandant la place de Vissembourg.

24 mars 1839.

GALARIN, négociant, à Toulouse.

GOUGOT, maître d'hôtel garni, *ibid.*

NADAL, fabric. de chandelles, *ibid.*

4 avril 1839.

BOUTON, manufacturier, à Valenciennes.

1er juin 1841.

CHARTREY, M.·. du G.·. O.·..

26 octobre 1839.

MATHIEU (Joseph), prop., maire d'Anzin.

22 juin 1839.

BROCHIER aîné, propr. à Marseille,

HELLIN, M.·. du G.·. O.·..

8 novembre 1841.

VOISIN, propr. à Bordeaux.

26 octobre 1839.

CHARTREY, M.·. du G.·. O.·..

1er décembre 1841.

DEFRANCE (Élie), propr. à Valenciennes.

CLAISSE (J.-B.), entrepreneur, *ibid.*

29 décembre 1841.

BERTRAND, ✻, *ex-2e G.·. M.·. adj.·. de l'Ordre, M.·. du G.·. O.·..*

25 mars 1843.

AUBIN, à Frouville, près l'Ile-Adam.

26 juin 1843.

GELLAZ, professeur de chant, à Toulon.

MAUREL, propriétaire, *ibid.*

LE DIEU (Alexandre), négoc. brasseur, à Valenciennes.

CARLIER (Honoré), propriétaire.

28 septembre 1844.

GAUDE, ✻, garde du génie de 1[re] classe, à Paris.

22 mars 1845.

CHANONAT, ✻, capitaine au 3[e] bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

27 septembre 1845.

BORDENAVE, entrepreneur, à Bordeaux.

BOUNY, greffier de justice de paix, à Bordeaux.

20 décembre 1845.

BURGER, négociant, à Strasbourg.

SILBERMANN, imprimeur, *ibid.*

28 mars 1846.

BELON, propriétaire, directeur de magnanerie à Moulins (Allier).

27 juin 1847.

REBUFFAT, négociant, à Toulon.

VOLAIRE, négociant, *ibid.*

27 mars 1847.

BOO (Omer), négociant, à Dunkerque.
DELAPORTE, armurier, *ibid.*
JOLLY fils, commis de marine, *ibid.*
MAERLEYN, marchand, *ibid.*

8 avril 1847.

PASQUIER (Louis), prop. à Valenciennes.
LENGLÉ (Albert), ✠, préfet.

24 décembre 1847.

PRUEDE, instituteur communal du 5e arrondissement de Paris.

22 décembre 1849.

MONBORNE, propriétaire à Dunkerque.
HARWARD, propriétaire, *ibid.*
PLANQUE, marchand tailleur, *ibid.*

25 mai 1850.

MOUTON, propriétaire, à Toulouse.
BONNET, *ibid.*
BOURDONCLE, négociant, *ibid.*
FELTZ, brasseur, *ibid.*

5 février 1851.

LUZET, inspecteur des contributions indirectes, en retraite, à Saint-Loup-sur-Angronne (Haute-Saône).

MAMIOT, ✳, capitaine d'infanterie, en retraite, à Marseille.

REBUFAT, entrepreneur de bâtiments, à Toulon.

13 février 1851.

MEURICE (J.-B.), peintre, à Valenciennes.

6 mars 1851.

VILAIN (J.-B.), médecin.

27 septembre 1851.

CAZALIS, docteur en médecine, à Montpellier, rue Rebuffi, 1.

BÉDARRIDE, avocat à la Cour d'appel, à Aix, rue des Gantiers, 13.

27 septembre 1851.

DE BATZ, ancien lieutenant d'infanterie, à Lectoure.

30 janvier 1852.

BRAFIN, négociant, à Saint-Pierre (Martinique).

BOUDON, propriétaire, *ibid.*

CARREAU, notaire, *ibid.*

LAHOUSSAYE, commissaire-priseur, *idem.*

LEMERLE DE BEAUFOND, vérificateur des douanes, *ibid.*

OLANYER, président du tribunal de commerce, *ibid.*

RALU, négociant, *ibid.*

ROUSSEAU, fabricant de rhum, *ibid.*

THÉLU, docteur en médecine, à Dunkerque.

25 juin 1852.

RENOUARD DE LA CHENARDIÈRE, agent de change, à Port-Louis.

GODING, ancien capitaine au service de S. M. Britannique.



TABLEAU

PAR

ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES DU GRAND-ORIENT

(Sup.·. Conseil pour la France et les possessions françaises)

INDIQUANT

La date de leur admission, la Chamb.·. dont ils font partie, et la page du Calendrier où se trouvent l'At.·. ou les At.·. qu'ils représentent.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·..	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	CH.·. dont ils font partie (1).	PAGES du Calendrier.
ACARRY, K.·.........	6 juin 1851.	C. F.	318.
ADDES, R.·. C.·.....	6 juin 1851.	S. C.	193.
ALQUIER, M.·........	12 juin 1851.	C. F.	311.
AMYOT, K.·..........	12 juin 1852.	C. F.	298.
ATTENDU, R.·. C.·.	27 déc. 1849.	C. F.	221.
BAILLY, K.·..........	20 fév. 1828.	S. C.	197, 247.
BALLET, M.·.........	11 avril 1851	S.	279.
BARJAUD, K.·.......	6 avril 1849.	C. F.	280.
BARDISSER, M.·....	7 avril 1852.	C. F.	264.
BARDOU, R.·. C.·...	25 juin 1852.	S. C.	192.
BEIGNIER (Osw), R.·. C.·............	21 mars 1851	S.	314.

(1) Les initiales C. F. indiquent la Chambre de Correspondance et des Finances, S. la Chambre symbolique, et S. C. celle du suprême Conseil des Rites.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·.	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·.	CH.·. dont ils font partie.	PAGES du Calendrier.
Belnot, R.·. C.·....	6 déc. 1846.	S.	301.
Bernet, R.·. C.·...	9 juin 1848.	S. C.	204.
Bertrand, 32e....	7 juil. 1838.	C. F.	293.
Bertrand Ed. R.·. C.·.....................	8 sept. 1851.	C. F.	258.
Bertrand Vincent. R.·. C.·...........	21 nov. 1851	S. C.	231.
Besquait, R.·. C.·.	3 juil. 1837.	C. F.	207. 291.
Blanc, R.·. C.·......	9 avril 1852.	S. C.	294.
Blanchet, M.·......	6 déc. 1846.	S.	296.
Blond, R.·. C.·.....	27 déc. 1849.	S.	255.
Boisdon, K.·........	6 mai 1844.	S. C.	243.
Bollard, R.·. C.·..	5 mars 1850.	C. F.	208.
Boncompagne. M.·.	7 nov. 1851.	C. F.	254.
Bordier, R.·. C.·.	21 nov. 1851.	C. F.	251.
Boucher-Lemaistre, K.·.........	7 juil. 1841.	C. F.	203, 230.
Bouffard, K.·.....	6 déc. 1850.	S. C.	288.
Bouillaud, M.·....	5 sept. 1851.	S.	260.
Briqué, R.·. C.·.....	11 jan. 1850.	C. F.	196.
Briquet, R.·. C.·...	7 juin 1850.	C. F.	233.
Brouillet, K.·....	17 oct. 1851.	S. C.	216.
Bugnot, 33e.........	1er juil. 1844	»	246, 288, 298.
Carnet, M.·........	11 juil. 1851.	S.	268.
Cassaignes, K.·....	15 déc 1848.	S. C.	225, 207.
Castet, R.·. C.·....	27 déc. 1849.	S. C.	249.
Chapuis, M.·........	7 fév. 1851.	C. F.	210.
Charreton, R.·. C.·...................	21 déc. 1851.	S. C.	328.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·..	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	CH.·. dont ils font partie.	PAGES du Calendrier.
CHARTREY, 32e.....	5 sept. 1851.	S. C.	245.
CHAVIGNY, M.·.....	9 avril 1852.	S.	293.
CHILORET, K.·......	9 juin 1848.	S.	326.
CHOUSSAT, R.·. C.·.	27 déc. 1849.	S. C.	213.
CLACQUESIN, R.·. C.·....................	21 mai 1852.	S. C.	207.
CLAUDE, 33e...	11 avr. 1851.	Ç. F.	263.
CLAUDEL, M.·.......	11 avr. 1851.	S.	299.
CLÉMENT D'ANGLEBERT, R.·, C.·....	9 juin 1848.	C. F.	289.
COMBET, M.·........	1er juil. 1850	C. F.	226.
COMTE, ACHILLE, M.·..................	21 nov. 1851	C. F.	323.
CONTRO, R.·. C.·..,	17 oct. 1843.	S. C.	205.
CORNEMONT (DE). K.·................	2 juin 1851.	S. C.	253.
COSSÉ, R.·. C.·.....	6 mars 1850.	S. C.	197.
DALLERET, R.·.C.·.	18 mars1846	S.	313.
DARRAGON, R.·. C.·...	27 déc. 1849.	S. C.	200.
DECHEVAUX - DUMESNIL, K.·.... .	9 juin 1848.	C. F.	302.
DELALOE, M.·......	5 juil. 1850.	S.	198.
DELVAL, K.·........	27 déc. 1849.	C. F.	202. 248.
DE ST-JEAN, K.·...	8 sept. 1841.	C. F.	229.
DESANLIS, 33e.·.....	24 juin 1835.	C. F.	307, 311.
DESMAREST, M.·.	5 sept. 1851.	S.	260.
DESMARTINS, R.·. C.·..................	21 mars 1851	S. C.	215.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·..	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	GH.·. dont ils font partie.	PAGES du Calendrier.
DESQUIRON DE ST-AIGNAN............	24 juin 1833.	C. F.	274.
DHENIN, M.·.........	9 fév. 1852.	S.	195.
DROUET, 33e.·.......	25 juin 1852.	S.	310.
DUEZ, 33e.·..........	24 juin 1845.	S. C.	200, 210.
DUPLAIS, K.·........	27 déc. 1849.	S. C.	324.
DURAND, K.·........	24 juin 1850.	C. F.	406.
DUVAL 30e............	6 août 1852.	S.	265.
FAIVRE, R.·. C.·....	21 mai 1852.	S. C.	304.
FAUCHEUX, 33e.·...	30 mars 1849	S.	200.
FAULTRIER, 33e.·...	19 sep. 1825.	S.	223.
FILLEUL, R.·. C.·..	2 juin 1851.	C. F.	191.
FONTAINE, R.·. C.·.	10 oct. 1851.	C. F.	327.
FOURRIÉ, 32e.·.....	27 déc. 1849.	C. F.	293.
FRÉCHOT, 33e.·....	12 oct. 1827.	S.	197, 234.
FRÉMONT, M.·.......	6 août 1852.	C. F.	252.
GAMEN DU PASQUIER, M.·.......	25 juin 1851.	S.	278.
GARON, R.·. C.·.....	10 oct. 1851.	C. F.	230.
GATINEAU, 30e.·....	6 août 1852.	C. F.	259.
GESLIN, R.·. C.·....	21 mai 1852.	S. C.	204.
GRANDFILS, R.·. C.·.	9 avril 1852.	C. F.	214.
GROMIER, R.·. C.·.	7 nov. 1851.	S. C.	224.
GUEDRAS, R.·. C.·..	5 mars 1850.	S.	207.
GUENIN, K.·..........	27 déc. 1847.	S.	205.
GUERRY, R.·. C.·..-	8 sept. 1848.	C. F.	202.
GUILBERT, M.·.....	4 juin 1850.	S.	208.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·.	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·.	CH.·. dont ils font partie.	PAGES du Calendrier.
Haincques de St. Sénoch, M.·.....	12 mars 1852	C. F.	311.
Hébert, R.·. C.·...	9 juin 1848.	S. C.	199.
Hellin, 32e .·......	4 nov. 1851.	S.	273, 283.
Hérou, R.·. C.·....	6 mars 1850	S. C.	194.
Heullant, 33e.·...	21 fév. 1848.	S.	285.
Houtelet, 33e.·...	2 juil. 1844.	S.	275.
Hue, M.·............	11 juil. 1851	S.	288.
Husson, R.·. C.·...	5 sept. 1851.	S. C.	207.
Jacobi Lépinan, M.·.................	11 juin 1852.	C. F.	315.
Janin, 33e.·..........	24 juin 1829.	S. C.	207, 283, 285.
Jobert aîné, 33e.·.	19 oct. 1836.	S.	228, 234.
Jossier, M.·........	9 juin 1848.	S.	286.
Jourdin, R.·. C.·..	9 févr. 1852.	S. C.	269.
Kiéner, K.·........	6 mai 1851.	S.	242.
Lachadenède M.·.	21 nov. 1851	S.	262.
Lafaurie, R.·.C.·.	6 sept. 1850.	S. C.	215.
Lafond, M.·.......	4 août 1851.	S.	208.
Laya, M.·...........	10 oct. 1851.	C. F.	205.
Lallier, K.·.......	23 juin 1838.	S.	190.
Lamarre, R.·. C.·.	9 avril 1852.	S. C.	227.
Lambert, M.·... ...	10 oct. 1851.	S.	218.
Landeville, M.·...	11 juin 1852.	S.	193.
Langlois, 33e.·....	28 juil. 1847.	S. C.	213, 287.
Langlois Alph. M.·.	9 févr. 1852.	S.	219.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·..	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	CH.·. dont ils font partie.	PAGES du Calendrier.
LAPLANCHE, 33e.·.	19 jan. 1847.	C. F.	193, 210.
LAVAUD, R.·. C.·...	27 déc. 1849.	S.	205.
LEBEL, M.·..........	9 avril 1852.	S.	321.
LEBLANC DE MARCONNAY, 33e.·...	6 mai 1844.	S. C.	259, 263, 310.
LECARON M.·........	9 fév. 1852.	C. F.	228.
LEDEZ, K.·..........	27 déc. 1849.	S. C.	202.
LEFEBURE, R.·. C.·.	5 mai 1845.	S.	304.
LÉGER, M.·..........	7 nov. 1851.	S.	199.
LEGUAY, R.·. C.·....	4 mai 1847	C. F.	195.
LEHEC, R.·. C.·.....	9 août 1850.	S. C.	288.
LEMAIRE, R.·. C.·.	4 fév. 1851.	S.	224.
LE POITTEVIN, R.·. C.·..................	27 av. 1849.	S. C.	305.
LERAT, M.·..........	7 nov. 1851.	S.	248.
LERICHE, R.·. C.·..	9 fév. 1852.	S. C.	270.
LEVEILLÉ père, R.·. C.·..................	9 juin 1848.	S. C.	212.
LEVEILLÉ fils, R.·.. C.·..................	27 déc. 1849.	S. C.	212.
LEVOLLE, R.·. C.·..	21 juin 1849.	S. C.	258,
LIGNEAU, R.·. C.·.	9 juin 1848.	C. F.	203.
LOEUILLIET, K.·....	9 sept. 1846.	C. F.	208, 272.
LITEZ-TIVERVAL, R.·. C.·..............	27 déc. 1849.	S. C.	285.
LOISEAU, M.·........	27 déc. 1849.	S.	199.
LUCHET, M.·........	12 juin 1851.	C. F.	198.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·..	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	CH.·. dont ils font partie	PAGES du Calendrier.
MACHELARD, M.·...	16 août 1847.	S.	252.
MANSION, K.·........	8 sept. 1851.	C. F.	319.
MARLINGE, M.·.....	8 juin 1852.	S.	299.
MAUBANC, R.·. C.·.	9 juin 1848.	S G.	312,
MERLEAUD, R.·. C.·.	19 mai 1845.	S. C.	305.
MILL, M.·............	3 déc. 1850.	C. F.	237.
MIRMANDE, R.·. C.·.	21 mars 1851	S. C.	208.
MONGENOT, K.·.....	24 juin 1836.	C. F	287.
MONTHOLON, R.·. C.·..................	24 juin 1850.	S.	214.
MENTION, R.·. C.·.	4 nov. 1851.	S.	301.
MICHEL, R.·. C.·...	10 oct. 1851.	S.	315.
MORAND, 33.·.......	17 juil. 1824.	C. F.	207, 262.
MOREL, R.·. C.·....	9 juin 1848.	S. C.	249.
MOUGIN, R.·. C.·...	21 nov. 1851	S.	257.
MOUTON, K.·.........	27 déc. 1849	S. C.	192, 241.
MOUTONNET, R.·.. C.·................	21 oct. 1839.	S. C.	265.
NITRAMIAS, R.·. C.·..................	10 oct. 1851..	S. C.	274.
NAUDE FILONNIÈRE R.·. C.·............	17 oct. 1851	S. C.	282.
NEUMANN, R.·. C.·.	7 nov. 1851	C. F.	208.
OLLIVIER, K.·......	6 juil. 1847.	S.	286.
PATERSON (de), R.·. C.·..................	10 oct. 1851.	C. F.	235.
PATIN, 33.·.........	7 juil. 1829.	S. C.	280, 294.
PAULY, M.·.........	27 déc. 1849.	S.	227.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·.	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	CH.·. dont ils font partie.	PAGES. du Calendrier.
PÉNOT, K.·..........	5 juin 1843.	S.	206.
PERIER, 33e.·.......	27 déc. 1848.	C. F.	196, 288.
PERRIN, R.·. C.·...	9 juin 1848.	S. C.	194.
PERROT, K.·.......	10 oct. 1851.	S. C.	291.
PIEDNOIR, R.·. C.·.	9 avril 1852.	C. F.	269.
PEYROUZE, R.·. C.·.................	7 oct. 1851.	S.	191.
PILLAUD, R.·. C.·...	7 juil. 1851.	C. F.	317.
PILLOT(Ferd.), K.·.	21 juin 1841.	C. F.	204.
PIQUENOT, K.·......	3 nov. 1834.	C. F.	229, 235.
POLLET, 33e.·.......	9 août 1850	S. C.	207.
PORTALLIER, 33e.·.	24 juin 1850.	S.	208.
POUGET, K.·........	9 juin 1848.	C. F.	191.
RAFFANEAU, 33e.·.	6 déc. 1843.	S. C.	243.
RAZY, 33e.·.........	9 juin 1848.	S.	276.
REBOLD, M.·.........	11 juil. 1852.	C. F.	236.
REY(Armand),M.·.	6 fév. 1852.	C. F.	308.
RENAUD, R.·. C.·..	29 août 1848.	S.	201.
RÉXÈS, R.·. C.·.....	27 déc. 1849.	C. F.	220.
RICHARD(Vor),K.·.	3 juin 1850.	C. F.	263, 302.
RINGUET, R.·. C.·..	27 déc. 1849.	S. C.	214.
RONJAT père, K.·...	13 oct. 1848.	C. F.	255, 406.
RONJAT fils, M.·....	9 août 1850.	C. F.	255.
SANSON, M.·........	6 oct. 1851.	S.	319.
SÉE, R.·. C.·........	11 fév. 1851.	S.	257.
SÉRÉ, M.·...........	7 mai 1852.	S.	282.
SÉRÈS, R.·. C.·......	16 mars1849	S.	201.

NOMS ET GG.·. MAÇ.·. des FF.·..	DATE de leur Admission dans LE G.·. O.·..	CH.·. dont ils font partie.	PAGES du Calendrier.
SCHAEFER, M.·......	6 oct. 1851.	C. F.	233.
SILVESTRE, K.·.....	11 fév. 1851.	C. F.	207, 318.
TADINI, K.·.........	21 mai 1852.	S.	192.
TANQUEREL, K.·....	7 août 1850.	S.	291.
TARDIEU, 33e	21 oct. 1816.	S C.	277, 328.
TARROUX père, 33e	1er juil. 1833	C. F.	244, 295.
TARROUX fils, R.·.	21 juin 1842.	C F.	292.
THEURIN, R.·. C.·.	12 juin 1851.	S.	257.
TEISSIER, 33e.......	24 juin 1839.	S C.	312.
TREMBLOY, R.·.C.·.	21 mars 1851	C. F.	199.
TRIÉBERT, R.·.C.·.	27 déc. 1849.	S.	200, 292.
VEAUCE, (Baron de) R.·. C............	11 juin 1852.	S.	271.
VOURY, 33e.......	24 mai 1843.	S.	202, 205, 207.
WENTZ (H.), 33e.	23 juin 1838.	S.	232, 253.
WILLIAM, M.·.	25 juin 1852.	C. F.	213.
WILMOTTE, R.·. C..................	9 juin 1848.	S.	226.

TABLEAU

ET DES AA.·. AUXQUELS LE G.·.

DES MÉDAILLES

En vertu de l'Arrêté du

NOMS DES FF.·. OU TITRES Des Atel.·.		PROFESSIONS OU ORIENTS.
BOUILLY,	33e	Homme de lettres,
MOR ND,	33e	Propriétaire.
DÉSÉTANG,	K.·.	Ho mmede lettres.
PERRIN,	M.·.	Tailleur.
L.·. ISIS-MONTYON,	»	O.·. de Paris.
DESCOUS,	33e	Capitaine d'état-major en retraite.
REGNARD-BRUNO.	33e	Propriétaire.
MICHEL (de Bercy),	M.·.	Propriétaire.
PAILLETTE,	K.·.	Ancien marin.
MOESSARD,	M.·.	Artiste dramatique.
GRAS,	M.·.	Marchand de vins.

DES FF.·.

O.·. DE FRANCE A DÉCERNÉ

DE RÉCOMPENSE,

30 *octobre* 1838. (E.·. V.·..)

ATELIERS dont ILS FONT PARTIE.	DATE de la délivrance des Médailles et des Mentions honorables.	
Représ.·. Part.·. du G.·. M.·.	27 déc. 1839.	Médaille.
M.·. du G.·. O.·.	—	—
L.·. des Trinosophes, O.·. de Paris.	—	—
L.·. Saint-Pierre des Vrais Amis, O.·. de Paris.	—	—
»	—	—
L.·. de Bélisaire, O.·. d'Alger.	—	—
L.·. des Disciples de St-Vincent-de-Paul, O.·. de Paris.	26 déc. 1840.	—
L.·. des Cœurs Sincères, O.·. de Paris.	—	—
L.·. Isis Montyon, O.·. de Paris.	27 déc. 1841.	—
L.·. Saint-Pierre des Vrais Exp.·., O.·. de Paris.	—	—
L.·. Progrès Maçonnique, O.·. de Belleville.	—	—

NOMS DES FF.·. OU TITRES Des Atel.·..		PROFESSIONS OU ORIENTS.
JOURDAN,	M.·.	Ancien Préfet du dép. de la Corse.
BRUNE,	M.·.	Sauveteur.
L.·. NATURE ET PHILANTHROPIE,	»	O.·. de Lorient.
VÉNISSAT,	M.·.	Journalier.
COQUET PÈRE,	M.·.	Marchand de bois.
DESVIGNES,	M.·.	Journalier.
L.·. LA CONCORDE,	»	O.·. de Sens.
DESANLIS,	33e	Avocat à la cour d'Appel.
GABARD,	M.·.	Pilote lamaneur.
COLLET,	M.·.	Facteur à la poste aux lettres.
FILLEUL,	R.·. C.·.	Filateur à Monville.
VÉNISSAT (âgé de 15 ans),	Lowton	»
DESBANS,	R.·. C.·.	Syndic des forts à la Halle au beurre.
FERRAND (J. B.),	M.·.	Sauveteur.
L.·. SINCÉRITÉ,		Or.·. de Reims.

ATELIERS dont ILS FONT PARTIE.	DATE de la délivrance des Médailles et des Mentions honorables.	
L.·. de la Réunion, O.·. d'Ajaccio.	—	—
L.·. de la Constance Éprouvée, O.·. de Rouen.	27 déc. 1842.	—
»	—	—
L.·. Union des Arts et Métiers, O.·. d'Avignon.	—	—
L.·. Asile du Sage, O.·. de Lyon.	27 déc. 1844.	—
L.·. Asile du Sage, O.·. de Lyon.	—	Mention honorable
»	—	Médaille.
M.·. du G.·. O.·. de France.	—	—
L.·. de l'Accord Parfait, O.·. de Rochefort.	27 déc. 1845.	—
L.·. des Enfants d'Hiram, O.·. de Melun.	—	—
L.·. des Arts Réunis, O.·. de Rouen.	—	—
Sous le patronage de la L.·. l'Union des Arts et Métiers, O.·. d'Avignon.	—	Mention honorable
L.·. Henri IV, de Paris.	27 déc. 1846.	Médaille.
»	—	—
»	—	—

NOMS DES FF.·. OU TITRES Des Atel.·.		PROFESSIONS OU ORIENTS.
PHILIPPE DESEAUX	M.·.	Avocat à la cour d'Appel de Rouen.
MELCHIOR TOURNIER	M.·.	Inspecteur de la salubrité de Paris.
ALEXIS DECAMP,	M. .	Commissionnaire, Chargeur.
JULLIARD,	M.·.	F.·. Servant.
PLANTIN,	M.·.	»
JANIN,	33e	Docteur-Médecin.
FUZIER,	M.·.	Docteur-médecin.
ROUGÉ,	K.·.	Employé.
GÉNISSON,	30e	Propriétaire.
OLIVIER,	M.·.	Architecte.
BONNEFOND,	M.·.	»
GÉRY,	M.·.	Charpentier.
HERSENT,	M.·.	Percepteur des contributions directes.
PILLOT,	33e	Ex-Chef du Secrétariat du G.·. O.·.
LÉTRANGE - MARCHOT,	R.·. C.·.	Propriétaire.
BUISSON,	R.·. C.·.	Négociant.

ATELIERS dont ILS FONT PARTIE.	DATE de la délivrance des Médailles et des Mentions honorables.	
L.·. La Persévérance Couronnée, de Rouen.	27 déc. 1847.	—
L.·. des Amis Triomphants, de Paris.	—	—
Même L.·..	—	—
L.·. la Sincère Amitié. O.·. de Paris.	27 déc. 1849.	—
»	—	—
L.·. Les FF.·. Unis-Inséparables, O.·. de Paris.	—	—
L.·. L'Asile du Sage, O.·. de Lyon.	—	—
L.·. de Bélisaire, O.·d'Alger.	—	—
L.·. L'Heureuse Alliance, O.·. de Provins.	—	—
L.·. de Bélisaire, O.·. d'Alger.	27 déc. 1849.	Mention honorable
La même L.·.	27 déc. 1849.	—
L.·. des Amis Triomphants, O.·. de Paris.	27 déc. 1849.	—
L.·. Les Élus de Sully, O.·. de Brest.	27 déc. 1850.	Médaille.
L.·. des Disciples de S. Vincent-de-Paul, O.·. de Paris.	—	—
L.·. des Amis Discrets, O.·. de Charleville.	26 fév. 1851.	—
L.·. Les Arts Réunis, O.·. de Rouen.	—	—

ATELIERS.

Arrêtés divers et Extrait des Statuts et Règlements de l'Ordre Maç.·. en France, sur les principales obligations des LL.·., Chap.·., Cons.·., Trib.·. et Consist.·. envers l'Ordre et le G.·. O.·. (Supr.·. Cons.·. pour la France et les possessions françaises).

Chap. II, section 6, page 62.

Des Tableaux annuels à fournir par les Atel.·. (1).

ART. 227. Chaque Atel.·. adresse annuellement au G.·. O.·., dans les trois

(1) L'usage a en quelque sorte établi jusqu'à ce jour

derniers mois Maç.·., *pour tout délai*, le tableau de ses Membres actifs, conformément à l'art. 28, contenant les noms, prénoms, lieu, jour, mois et année de naissance, demeure, qualités civiles et M.·., et gr.·. de chacun d'eux, et la désignation des ⊡ où ils ont été reçus, avec la date de leur réception ou affiliation. Ce tableau doit être signé par tous les FF.·. qui y sont portés. Il doit en outre être certifié par les cinq premiers dignitaires de l'Atel.·., et timbré et scellé par le Garde des timbre et sceau, qui le signe également. (*Modèle n° 7 annexé page* 233 des Statuts.)

A la suite de ce Tableau doivent être inscrits les noms des Membres *exclus* de l'Atel.·. pour *cause de non paiement de*

---

que ce tableau serait fait sur un papier très-fort et d'une grande dimension, dont le port assez élevé augmente d'autant les frais d'administration des Atel.·.; rien ne s'oppose à ce qu'on l'établisse dans un format moins étendu, sur un papier plus léger, et de cette manière le port ne s'élèvera pas au delà de la double taxe (50 c.)

leurs cotisations, ou *par une décision régulière*, *pour toute autre cause que ce soit.*

Art. 228. Sont reconnus Maç.•. réguliers ceux dont les noms se trouvent inscrits dans la colonne des Membres actifs, et ceux même dont l'initiation ou affiliation est certifiée par l'Atel.•. avoir moins de 11 mois de date.

Art. 229. Les Atel.•. qui n'ont pas adressé leurs Tableaux dans le courant de l'année à dater de l'époque de la nomination de leurs Off.•., reçoivent un avertissement de la Ch.•. de correspondance et des finances du G.•. O.•.; et si, dans le *délai de* 3 *mois*, ils ne répondent pas, ils sont provisoirement portés sur le Tableau général de l'Ordre, au rang des Atel.•. *en non activité.*

Art. 230. Cette Ch.•. leur adresse deux autres avertissements, chacun à 30 jours d'intervalle.

Art. 231. L'Atel.•. qui ne répond pas au 3e avertissement est *rayé* du Tableau de la correspondance; néanmoins, il a

le droit d'appel pendant 9 mois à dater de ce dernier avertissement. Le délai est triple pour les Atel.·. d'outre-mer.

Art. 232. Le Président, l'Orat.·. et le Secrétaire de chaque Atel.·. sont responsables de la fidélité du Tableau, relativement aux FF.·. qui le composent.

Chap. I[er], section 6, page 24.

Dispositions relatives à l'établissement des Atel.·. et à la diversité des Rites.

Art. 95 et 179. Un Atel.·. en instance peut recevoir des Visiteurs; mais il ne peut procéder à aucune initiation, régularisation ou affiliation, avant l'obtention de son titre constitutif.

Art. 96. Il ne peut également, avant son installation, se procurer des Timbre et Sc.·., dont le projet doit être préalablement soumis par lui au G.·. O.·..

Art. 97. Un Rite, quel que soit le nom-

bre de ses deg.·., ne peut prétendre à aucune prééminence sur un autre Rite.

Aucun Atel.·., quels que soient son Rite et ses deg.·., ne peut exercer de suprématie sur un autre Atel.·.. (Voir l'art. 349.)

Art. 99. Un Atel.·. constitué à un Rite ne peut en suivre un autre sans en avoir obtenu l'autorisation du G.·. O.·., et sans s'être conformé à ce qui est prescrit pour la cumulation des Rites (art. 172 à 180), sous peine d'être rayé de la correspondance.

Section 10, page 37.

Du Nombre d'Atel.·. dont on peut être Membre.

Art. 133. Un Maç.·. ne peut être à la fois Membre actif cotisant de plus de deux LL.·., de deux Chap.·., de deux Conseils de K.·., de deux Trib.·. et de deux Consist.·..

Section 12, page 39.

Époques et Mode des Élections dans les Atel.·.

Art. 139. Les *LL.·.* sont tenues de procéder chaque année aux élections vers le solstice d'hiver (*décembre*); les *Chap.·.*, dans le 11[e] mois (*janvier*); les *Cons.·.*, *Trib.·.* et *Consist.·.*, dans le 12[e] mois Maç.·. (*février*).

Section 13, page 77.

Des prix de réception aux divers gr.·.

Art. 289. Le *minimum* du prix de l'initiation aux gr.·. que les Atel.·. sont autorisés à conférer est fixé ainsi qu'il suit :

Gr.·. Symb.·.	Pour celui d'App.·....	50 fr.	100 f.
	Pour celui de Comp.·.	20 «	
	Pour celui de Maît.·..	30 «	

Pour les gr.·. capitulaires jusqu'à celui de R.·.

C.·. inclusivement. 40
Pour les gr.·. philosophiques jusqu'à celui de K.·. compris. 60
Pour ceux de Gr.·. Insp.·. Inq.·. et du Pr.·. de R.·. Sec.·.. . . . . , ... 80
Pour celui de Gr.·. Insp.·. Gén.·. 120

Les LL.·. pourront cependant recevoir, à moitié prix du *minimum* des gr.·. symb.·., les *lowtons* dont la conduite M.·. des pères leur paraîtra justifier cette faveur. Les LL.·. pourront également recevoir les militaires à moitié prix du *minimum* des gr.·. symb.·..

Chap. III, Section 1re, page 82.

De la tenue dans les Temples, et de l'ordre à observer dans les trav.·..

Art. 318. Les réunions Maç.·. doivent s'abstenir rigoureusement de toute controverse sur la politique, sur le gouvernement, et sur les différents cultes religieux.

Section 5, page 91.

De la Division et de l'Intervalle à observer dans la Collation des Gr.·.

—

Art. 340. Les gr.·. qui ne peuvent être conférés par communication sont : les 3 gr.·. symboliques, ceux de G.·. El.·. Ecoss.·., de Chev.·. R.·. C.·., de Chev.·. K.·., de Pr.·. de R.·. Sec.·. et de G.·. Insp.·. Gén.·..

Art. 341. L'intervalle de temps à observer pour la collation des gr.·. à partir de l'initiation doit être tel qu'on ne puisse être reçu Comp.·. qu'à 21 ans et 5 mois, M.·. qu'à 21 ans et 7 mois, G.·. El.·. Ecoss.·. à 23 ans, R.·. ✠ à 25 ans, K.·. à 27 ans, Pr.·. de R.·. S.·. à 30 ans, et G.·. Insp.·. Gén.·. à 33 ans accomplis.

A l'égard des initiés âgés de plus de 21 ans, ils ne pourront être reçus Comp.·. que 5 mois après leur réception au gr.·.

d'App.•., et Maît.•. que 2 mois après l'admission au gr.•. de Comp.•..

Néanmoins, en cas d'urgence constatée par l'affirmation d'honneur de trois FF.•., Membres de l'Atel.•., et reconnue par une délibération expresse de la L.•., à la majorité des deux tiers des suffrages, les délais du Compagnonnage et de la Maîtrise pourront être abrégés, sans que ces gr.•. soient cependant jamais conférés le même jour que celui d'App.•.. L'affirmation, les noms des FF.•. qui l'auront faite, et la délibération de l'Atel.•., seront consignés au Livre d'Or.

Pour la collation des autres gr.•., on observera entre chacun d'eux un intervalle de 3 mois, en se conformant strictement, quant à l'âge, à ce qui est prescrit au § 1er du présent article.

Arrêté relatif à l'organisation des Ateliers, adopté par le G.·. O.·., en son assemblée générale du 7 novembre 1831.

Section 13 (ancienne).

CHAPITRE Ier.

Des Contributions affectées au G.·. O.·..

Art. 1er (291)*. — Chaque Atel.·., sans égard au nombre de ses membres actifs, verse, par avance et sans frais, dans la Caisse de l'Ordre, une contribution annuelle, fixée ainsi qu'il suit, savoir :

1° Pour une Loge.	45 fr.
2° Pour un Chapitre.	33
3° Pour un Conseil de Chev.·. K.·. H.·..	45
4° Pour un Tribunal de 31e degré.	45

* Ce numéro est celui que porte le même article dans les Stat.·., ou ceux remplacés par un seul.

5° Et pour un Consist.·. de
32e degré. 45

Moyennant cette contribution, les Atel.·. reçoivent le Bulletin mensuel et toutes les publications faites par le G.·. O.·..

Sur cette contribution sont affectés :

1° Trois francs à la Maison de secours du G.·. O.·. de-France ;

2° Et deux francs au fonds de réserve pour l'érection et l'entretien, à Paris, du Temple de l'Ordre maçonnique.

Art. 2 (292). — Les Atel.·. arriérés reçoivent, de la Chambre de Correspondance et des Finances, deux avertissements : le premier, dans le cours des trois premiers mois de l'année maç.·. ; et le dernier, deux mois après. S'ils n'ont point versé le montant de leurs contributions dans les trente jours suivants, ils sont provisoirement portés au rang des Atel.·. en non activité.

Art. 3 (292). — La même Chamb.·. adresse encore à l'Atel.·. retardataire

deux autres avertissements, chacun à deux mois d'intervalle ; et s'il ne s'est point acquitté, il est rayé du tableau, soixante jours après le dernier avertissement.

Art. 4 (293). — L'Atel.·. mis en sommeil a le droit de former opposition devant la Chambre de Correspondance et des Finances, pendant les six mois qui suivent la notification de cette décision. Cette Chambre statue dans les trois mois qui suivent, et son arrêt est notifié à l'Atel.·..

Art. 5 (293). — Les délais fixés art. 2, 3 et 4, sont augmentés de six mois pour les Atel.·. d'outre-mer ou de l'étranger.

Art. 6 (294). — Toute décision est ajournée sur une demande en délivrance du dipl.·., bref, ou patente faite par un Atel.·. déclaré en non activité.

Art. 7 (295). — La perception des fonds a toujours lieu au siége du G.·.

O.·., et sur une quittance du trésorier du G.·. O.·..

Art. 8 (296). — Dans tous les cas d'augmentation de contribution des Atel.·., le G.·. O.·. en expose les motifs, en les appuyant d'un tableau comparatif des recettes et dépenses pendant les trois années précédentes.

Art. 9. Le G.·. O.·. publie, chaque année, le tableau détaillé de ses recettes et dépenses, qui est envoyé aux Atel.·. de sa correspondance.



ARRÊTÉ DU G.·. O.·. DE FRANCE

(SUPR.·. CONS.·. POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES),

RELATIF A LA DÉLIVRANCE

DES TITRES MAÇONNIQUES.

Du 12e J.·. du 7e M.·. 5849 (20 sept. 1849, E.·. V.·.)

LE G.·. O.·. DE FRANCE,

Vu l'art. 34, § 8 de la Constitution maçonnique, disposant que le G.·. O.·. a seul le droit de délivrer les diplômes, brefs et titres particuliers, sur la demande des Atel.·. auxquels appartiennent les FF.·. impétrants;

Vu le rapport de la Commission chargée de présenter un règlement relatif à la délivrance desdits titres;

Après discussion, et le F.·. Orat.·. entendu en ses conclusions conformes;

A adopté et arrêté les dispositions suivantes :

Art. 1er. A partir du 15 septembre 1849, jour de la promulgation de la Constitution maçon.·., et conformément à l'art. 84 de cette Constitution, tous les titres maçonniques connus sous le nom de diplômes, brefs ou patentes, seront délivrés au nom du G.·. O.·. de France, par les chamb.·. symbolique ou du supr.·. cons.·. des rites, chacune en ce qui la concerne.

Art. 2. Toute demande en dipl.·., bref, patente, renouvellement ou visa de titre, adressée au G.·. O.·., devra être signée des cinq premières lumières de l'Atel.·. dont fera partie le F.·. pour lequel ce titre sera demandé, scellé, timbré et signé par le G.·. des sc.·. et timb.·.; elle devra également porter la signature *ne varietur* du F.·. pour lequel la demande sera faite.

Art. 3. Les demandes devront contenir les noms, prénoms, lieu de naissance et âge, par jour, mois et an, domicile et qualités civiles et maçonn.·. des FF.·. pour lesquels elles seront faites, ainsi que les dates de réception aux divers grades que le titre devra

constater. Ces demandes pourront comprendre plusieurs FF.·., mais pour des titres de même nature seulement.

ART. 4. L'annotation de chaque demande indiquera le renvoi à celle des chambres qui doit en connaître, et en marge de cette annotation sera mentionnée la délivrance du titre.

ART. 5. Pour arriver à la prompte expédition des titres maçonniques, chaque chambre délègue au Comité du secrétariat la mission d'en préparer la délivrance, et d'en faire la remise immédiate, si la demande est régulière.

ART. 6. A la plus prochaine séance des chambres, le Comité du secrétariat, par l'organe de l'un de ses membres ou du Chef du secrétariat, rendra compte des titres délivrés.

ART. 7. Les titres maçonniques seront sur parchemin, détachés d'un registre à souche spécial à chaque catégorie, et numérotés sans interruption.

ART. 8. Ces titres seront signés par les cinq premières lumières du G.·. O.·., le Garde des sc.·. et timb.·., et contresignés

par le Chef du secrétariat. Sur les titres maçonniques seront mentionnées la demande de l'Atel.·. dont fera partie le titulaire, ainsi que l'attestation que le *ne varietur* porte bien sa signature; ces mentions seront signées *manu propriâ* par les cinq premiers dignitaires de l'Atelier.

ART. 9. Le coût des titres maçonniques est fixé ainsi qu'il suit :

Pour un diplôme de Maît.·. . . . . . 7 fr.
Pour un bref de R.·. C.·. 7
Pour une patente de K.·. 7
Pour une patente des 31e, 32e ou 33e deg.·. . , ... 15

Sur chacune de ces sommes un droit de trois francs est attribué aux Atel.·. impétrants, un franc à la Maison de secours du G.·. O.·., un franc pour la construction du Temple maçonn.·. de Paris, et deux francs pour la caisse de l'Ordre.

ART. 10. Les titres délivrés avant le 15 septembre 1849 pourront être soumis au visa du G.·. O.·., ou renouvelés par lui. Les titres renouvelés seront bâtonnés et porteront la mention du renouvellement.

ART. 11. Il sera perçu un franc 50 cent.

par chaque titre renouvelé, dont 50 cent. pour la Maison de secours du G.·. O.·., et 50 cent. pour chaque titre visé, également applicables à cette Fondation.

ART. 12. Toute demande de titre ou visa sera adressée *franco* au G.·. O.·., accompagnée des métaux nécessaires, ou d'un mandat *à vue sur Paris.*

ART. 13. Les articles des statuts qui seraient contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogés.

ART. 14 ET DERNIER. Les Chamb.·. et les Comités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des dispositions qui précèdent.



par le Chef du secrétariat. Sur les titres maçonniques seront mentionnées la demande de l'Atel.·. dont fera partie le titulaire, ainsi que l'attestation que le *ne varietur* porte bien sa signature; ces mentions seront signées *manu propriâ* par les cinq premiers dignitaires de l'Atelier.

ART. 9. Le coût des titres maçonniques est fixé ainsi qu'il suit :

Pour un diplôme de Maît.·. . . . . 7 fr.
Pour un bref de R.·. C.·. 7
Pour une patente de K.·. 7
Pour une patente des 31e, 32e ou 33e deg.·. 15

Sur chacune de ces sommes un droit de trois francs est attribué aux Atel.·. impétrants, un franc à la Maison de secours du G.·. O.·., un franc pour la construction du Temple maçonn.·. de Paris, et deux francs pour la caisse de l'Ord

ART. 10. [illegible]
15 se[illegible]
au

par chaque titre renouvelé,
pour la Maison de secours
50 cent. pour chaque titre
applicables à cette Fondation

ART. 12. Toute demande
sera adressée *franco* au G.·.
pagnée des métaux nécessa[illegible]
mandat *à vue sur Paris*.

ART. 13. Les articles des [illegible]
raient contraires au présent [illegible]
demeurent abrogés.

ART. 14 ET DERNIER. Les [illegible]
Comités sont chargés, chac[illegible]
concerne, de prendre des [illegible]
saires pour l'exécution [illegible]
précèdent.

MODÈLES.

N° I.

DEMANDE EN DIPLOME, BREF OU PATENTE, DES GRADES SYMBOLIQUES, CAPITULAIRES OU PHILOSOPHIQUES.

A LA G.·. DU G.·. A.·. DE L'UN.·.

AU NOM ET SOUS LES AUSPICES DU G.·. O.·. DE FRANCE.

(Sup.·. Cons.·. pour la France et les possessions françaises).

La L.·. Saint-Jean, sous le titre distinctif de. . . . . Rite. . . . à l'O.·. de. . . . (*ou* le Chap.·., le Cons.·., le Trib.·. à la Vall.·. de. . . .).

AU G.·. O.·. DE FRANCE.

S.·. S.·. S.·.,

TT.·. RR.·. FF.·.,

Le T.·. C.·. F.·. (Nom) désirant participer

aux travaux des LL.·. (*Chap.·., Cons.·. ou Trib.·.*) régulières (*ou réguliers*), nous a priés de vous demander pour lui un dipl.·. (*un bref ou une patente*), qui constate sa qualité de Maçon régulier au grade de...... Nous saisissons avec plaisir l'occasion de lui donner cette preuve de notre amitié ; et nous vous prions d'accorder ce diplôme (*bref ou patente*) au T.·. C.·. F.·. (*noms, prénoms, qualités civiles et maçonniq.·., avec distinction du rite ; titre de l'office que peut remplir le F.·., s'il est dignitaire de l'atel.·. ; le lieu, le département, les jour, mois et an de sa naissance, et sa demeure*). Ledit F.·. reçu membre de notre L.·. (*Chap.·., Cons.·., ou Trib.·.*), le, . .
(È.·.V.·.), et par nous élevé au grade de. . . en notre séance du. . . . vous certifiant que la présente demande a été signée par lui, conjointement avec nous, *ne varietur*.

Ainsi délibéré, à l'O.·. de (*ou à la Vall.·. de*), en notre séance du...... ère vulgaire.

Nous sommes, P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·..

TT.·. RR.·. FF.·.,

Vos très-affectionnés et très-dévoués,

. . . .

1er Surv.·. Vénér.·. 2e Surv.·.
(*ou T.·. S.·. ou Prés.·.*)

(*Place du timbre.*) Vu par l'Orat.·.

. . . . . .

Timbré par nous, Garde des Sc.·. et Timb.·. de la L.·.

(*du Ch.·. Cons.·. ou Trib.·.*)

Par Mandement de la L.·.

(*du Ch.·., du Cons.·. ou du Trib.·.*).

. . . . .

Ne varietur *Secrétaire**.

Signature du F.·. Impétrant.

. . . . .

---

* On aura soin de changer les qualifications des dignitaires selon la catégorie de l'Atel.·. qui adressera la demande.

N° II.

DEMANDE EN RENOUVELLEMENT DE TITRE.

A LA GL.·., ETC. (*comme au modèle N° 1*).

TT.·. CC.·. FF.·.,

Le T.·. C.·. F.·. N.... (*prénoms, qualités civiles et maçonn.·.*) memb.·. de notre Atel.·., nous ayant manifesté le désir d'user de la faculté donnée à tout Maçon régulier, par l'arrêté du G.·. O.·., du 28 septembre 1849, E.·. V.·., de renouveler le titre maçonn.·. à lui délivré par la L.·. de.... Or.·. de.... (*ou par le Chap.·., le Cons.·. ou le Trib.·.*) constatant qu'il possède le grade de.... et de le remplacer par un titre émanant directement de vous, nous a priés de vous demander pour lui ce nouveau titre.

Nous saisissons avec plaisir l'occasion de lui donner cette preuve de notre amitié, et nous vous prions de vouloir bien renouveler

audit F.·. N. le titre ci-joint, lui appartenant, vous certifiant que la présente demande a été signée par lui, conjointement avec nous, *ne varietur.*

Ainsi délibéré, etc.

(*La suite et les signatures comme au modèle N° 1.*



N° III.

DEMANDE EN VISA DE TITRE.

A LA GL.·., ETC. (*comme au modèle N° 1*).

TT.·. CC.·. FF.·.,

Le T.·. C.·. F.·. N.... (*prénoms, qualités civiles et maçonn.·.*) membre actif de notre Atel.·., nous ayant manifesté le désir d'user de la faculté donnée à tout Maçon régulier, par l'arrêté du G.·. O.·. du 28 septembre 1849, E.·. V.·., de faire viser par le

G.·. O. , le titre maçonn.·. à lui délivré par la L.·. de...., O.·. de.... (*ou par le Ch.·., le Cons.·. ou le Tribunal de*) constatant qu'il possède le Gr.·. de...., nous a priés de vous demander pour lui ce visa.

Nous saisissons avec plaisir cette occasion de lui donner une nouvelle preuve de notre amitié, et nous vous prions de vouloir bien viser le titre ci-joint, appartenant audit F.·. N...., vous certifiant que la présente demande a été signée par lui, etc.

(*La suite et les signatures comme aux modèles N*os *1 et 2.*)

AVIS DIVERS.

Les Ateliers sont prévenus que, dans les demandes en délivrance de titres, ils doivent faire connaître que toutes les formalités prescrites pour constater l'urgence ont été accomplies; et afin que cette affirmation soit uniforme et ne puisse, par son irrégularité, apporter des retards à la solution de ces demandes, les Ateliers sont invités à suivre la

formule suivante, qui n'est d'ailleurs que la reproduction du § 3 de l'article 341 :

« ...,. Ledit F.·., reçu membre de notre « L.·. (ou Chap.·.), le...., E.·. V.·., et par « nous élevé au grade de ...., en notre « séance du..... ; vous certifiant que ledit « grade lui a été conféré d'urgence, sur « l'affirmation d'honneur des FF.·. (*indi-* « *quer les noms des trois FF.·.*), ainsi qu'il « a été reconnu par notre délibération en date « du.... ; le tout en conformité de l'article « 341 des Statuts généraux. »

Dans aucun cas les trois premiers grades ne peuvent être donnés le même jour, et les délais ne peuvent être abrégés que pour le Compagnonnage et la Maîtrise.

1° A partir du 1er juillet prochain pour l'année 1852, et du 1er mars pour les années suivantes, chaque Maçon actif sera soumis à une cotisation personnelle et temporaire de 3 fr. par an, destinés à la fondation à Paris d'un Temple de la Maçonnerie française ;

2° A partir des mêmes époques, il sera perçu sur les initiations, sur la collation des grades de Maît.·., Élu Secret, G.·. Élu Écossais, Chevalier d'Orient, Rose-Croix, Chev.·.K.·.S.·., un droit de 5 fr.; — sur les Grades de 31e, 32e et 33e deg.·., un droit de 10 fr., affectés à la même fondation;

3° Les Log.·., Chap.·., Cons.·. et Consistoires sont responsables des perceptions ci-dessus, qui auront lieu en même temps et de la même manière que celle de leurs cotisations particulières, et sur le vu du tableau qui doit être adressé chaque année au G.·. O.·., par les Ateliers de la correspondance;

4° Il sera procédé à l'égard des Ateliers arriérés, dans les termes et délais des art. 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté du 7 novembre 1851;

5° Il est ouvert au G.·. O.·. de France une souscription volontaire; le bulletin fera connaître les noms des souscripteurs et le montant total des souscriptions;

6° Il sera formé au G.·. O.·., centre de la Maçonnerie française, entre tous les Maçons qui y adhéreront, une Société ci-

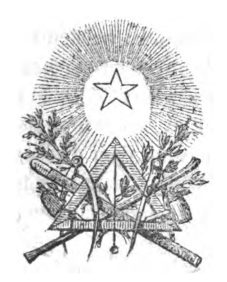
vile en participation, au capital de 500,000 fr., divisé en 5,000 parts de 100 fr. ; divisées elles-mêmes en coupons de 25 fr. payables annuellement et par 1/4, avec facultés d'anticipation sur les paiements ;

7° L'acte constitutif de ladite Société sera rédigé sous la direction et la surveillance du G.·. M.·. et de son Conseil, soumis dans le plus bref délai à l'approbation du G.·.O.·..

Plusieurs Atel.·. négligeant de faire sceller et timbrer les pièces qu'ils adressent au G.·. O.·., et quelques Présidents omettant de joindre ou d'*écrire eux-mêmes* la déclaration prescrite par l'art. 77 de la Constitution, les uns et les autres sont instamment priés de ne jamais négliger d'accomplir ces formalités, afin d'éviter, dans la solution des affaires, des retards indépendants de la volonté du G.·. O.·..

Malgré l'avis souvent donné aux Atel.·.,

plusieurs d'entre eux ne font usage que d'un ou de deux cachets de taxe au plus pour des lettres d'un poids supérieur à celui fixé par la loi ; d'où il résulte des surtaxes assez nombreuses à la charge du G.·. O.·.. Aux termes des statuts, tout envoi devant être adressé *franco*, et ces surtaxes ayant augmenté depuis quelque temps d'une manière très-sensible, nous invitons tous les Atel.·. à faire au besoin peser leurs lettres au moment de l'affranchissement, afin de ne point s'exposer aux retards qui résulteraient du refus de ces lettres ainsi surtaxées.



TABLEAU

DES

⧠, CHAP.·., CONS.·. DE K.·., TRIB.·. et CONSIST.·. DES FF.·. de R.·.-S.·. CONSSTITUÉS PAR LE G.·. O.·. DE FRANCE.



Nota. Si quelques Présidents d'Atel.·. des départements ou de l'O.·.de Paris ne se trouvent pas portés

sur ce Calendrier, c'est que les Atel.·. ont négligé l'envoi à temps de leurs Tableaux annuels, et les Présidents de se faire reconnaître au G.·. O.·. par l'extrait régulier de leur nomination.

Cette note concerne également les Députés (Art. 161 et 169).

Ire SECTION.

ATELIERS DE PARIS.

3 ꟼ 3e. PARIS (Seine). GRAND COLLÉGE DES RITES, ÉTABLI DANS LE SEIN DU G.·. O.·. DE FRANCE, SUPRÊME CONSEIL POUR LA FRANCE ET TOUTES LES POSSESSIONS FRANÇAISES, *faisant les fonctions de Consist.·. à la Vall.·. de Paris, et remplaçant le G.·. Consist.·. des Rites, créé près le G.·. O.·. de France, par statut sur la centralisation des Rites du* 18e j. du 9e M.·. 5814. (*Voir sa composition et son organisation, pages* 121-126.)

Les Admirateurs de l'Univers; 2e j.·. du 6e M.·. 5808.

Vén.·. le F.·. Albaret, R.·. C.·., receveur de Rentes, rue Saint-Honoré, 294. (2e) *.

A. au Vén.·..

Député, le F.·. Lallier, M.·. act.·. de ladite L.·..

✠ *Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis* (R. Ec. A. et A.); 29e j.·. du 1er M.·. 5829.

V.·. le F.·. Fourrié, 32e.·., M.·. du G.·. O.·., avocat, à la Cour d'appel (3e). (**)

T.·. S.·. le F.·. Leriche, R.·. C.·., employé au ministère de l'instruction publique, professeur de mathématiques et sténographe, M.·. du G.·. O.·. (2e).

(*) Les chiffres placés entre parenthèses à la suite des présidents d'Atel.·., indiquent le nombre d'années de présidence, qui, aux termes de la Constitution maçonn.·., n'est point limité (art. 73).

(**) Les demeures des présidents d'Atel.·. de l'Or.·. de Paris qui sont en même temps députés, sont indiquées au tableau des Membr.·. du.·. G.·. O.·., pages 80 et suivantes.

A. au V.·. pour la [.·.] et au T.·. S.·. pour le Chap.·., P. R. à M. Saibansifin.

D. de la [.·.], le F.·. Pouget, M.·. Act.·. de ladite [.·.].

D. du Chap.·., le même F.·., M.·. Act.·. dudit Chap.·..

✠ *Amis de la Paix*, 12e j.·. du 4e M.·. 5789.

V.·. le F.·. Filleul, M.·. du G.·. O.·. (4e).

T.·. S.·. le F.·. Lemercier, R.·. C.·., fabricant, r. Chapon, 21 (1re).

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. Simasel.

A. du Chap.·., au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Filleul, M.·. Act.·. dudit At.·..

D. du Chap.·., le F.·. Peyrouze, M.·. Act.·. dudit Chap.·..

✠ *Amis de la Patrie* (R. Ec. A. et A.); 1er j.·. du 6e M.·. 5818.

V.·. le F.·. Moutonnet, R.·. C.·., M.·. du G.·. O.·.. (5e).

T.·. S.·. le F.·. Mouton, 30e., M.·. du G.·. O.·.. (1re).

A. de la L.·. au V.·., r. Saint-Paul, 9, et du Ch.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., Le F.·. Bardou, M.·. actif de ladite L☐.

D. du Ch.·., le F.·. Mouton, M.·. Act.·. dudit Chap.·..

Amis de l'Ordre; 21e j.·. du 4e M.·. 5823.

V.·. le F.·. Ducholet, R.·. C.·., médecin, r. de la Verrerie, no 2 (1re).

A. au V.·..

D. le F.·. Tadini, M.·. Act.·. de ladite ☐.

✠ *Amis Fidèles*; 16e j.·. du 10e M.·. 5813.

V.·. le F.·. Boutin-Deslauriers, R.·. C.·., doct. méd., r. Bourbon-Villeneuve, no 7 (2e).

T.·. S.·. le F.·. Colleville, R.·. C.·., artiste filigraniste, r. de Bièvre, 3 (1re).

A. de la ☐ au V.·., et du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la □, le F.·. Addes (1).

D. du Chap.·., le même F.·..

✠ *Amis Triomphants;* 17e j.·. du 1er M.·. 5809.

V.·. le F.·. Daulé, R.·. C.·., stéréotypeur, r. Saint-Benoît, 9 bis (1re).

T.·. S.·. le F.·. E. Durand, 30e, employé, r. Sainte-Elisabeth, 17 (1re).

A. de la □, à M.·. Daulé, r. Saint-Benoît, 9, P.·. R. à M. Misa.

A. du Chap.·., au T.·. S.·.. P. R. à Tre-Chapit-Misa.

D. de la □, le F.·. Landeville, M.·. Act.·. de ladite L.·..

D. du Chap.·., le F.·. Laplanche, M.·. Act.·. dudit Chap.·..

✠ *Amitié,* 7e j.·. du 1er M.·. 5721. (S. 2. R.)

---

(1) Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici les noms des Atel.·. auxquels appartiennent plusieurs députés : ces officiers ont oublié de répondre à notre pl.·. du 10 février 1851.

V.·. le F.·. Houtelet, 33e, contrôleur à la Garantie (1re).

T.·. S.·. le F.·. Fouché, 30e, comptable, r. de Bussy, 7 (4e).

A. de la [.·.] au V.·., r. de Lille, 54.

A. du Ch.·. au T.·. S.·., r. de Bussi, 7.

D. de la [.·.], le F.·. Hérou, M.·. Act.·. de ladite L.·..

D. du Ch.·., le même frère, M.·. Act.·. dudit Ch.·..

✠ *Athénée Français*; 28e j.·. du 4e M.·. 5829.

V.·. le F.·. Boullanger, 30e, teinturier sur étoffes à Saint-Denis, r. de Paris, 92. (2e).

T.·. S.·. le même F.·..

A. de la L.·. et du Chap.·., au V.·. et au T.·. S.·. P. R. à M. Énéthéa Siacnarf.

D. de la L.·., le F.·. Perrin, M.·. Act.·. de ladite L.·..

D. du Chap.·., le même F.·..

✠ *Bonne Union*; 18e j.·. du 8e M.·. 5773.

V.·. le F.·. Roblot, homme de lettres

r. Montrozier, à l'Angle de l'Avenue de la République, maison du débitant de tabac, à Sablonville (1re).

T.·. S.·. le F.·..

A. des 2 Atel.·., au V.·. pour la [.·.], et au T.·. S.·. pour le Ch.·..

D. de la [.·.], le F.·. Leguay, M.·. Act.·. de ladite L.·..

D. Du Chap.·., le F.·..

Bouclier Français ; 21e j.·. du 9e M.·. 5821.

V.·. le F.·. Foucaud, R.·. C.·., passementier, rue de Ponthieu, 7 (5e).

A. au V.·..

D. le F.·. Dhenin, M.·. Act.·. de ladite L.·..

₰ 30e. *Clémente Amitié ;* 8e j.·. du 1er M.·. 5805. (S. 2 R.)

V.·. le F.·. Desanlis, 33e, avocat, M.·. du G.·. O.·., rue des Jeûneurs, 42 (1re).

T.·. S.·. le F.·. Leblanc de Marconnay, 33e, rue Charlot, no 61 (3e).

Présid. le F.·. Desanlis, 33e, avocat, r. des Jeûneurs, 42 (4e).

A. de la L.·. au V.·., et du Chap.·. au T.·. S.·..

A. du Cons.·. au Président.

D. de la L.·., le F.·. Adolphe Perier, M.·. Act.·. de ladite L.·..

D. du Chap.·., Chariot, député nommé (1).

D. du Cons.·., le F.·. Bugnot, M.·. Act.·. dudit Conseil.

✠ *Cœurs Unis*; 7e j.·. du 3e M.·. 5766. (S. 2 R.).

V.·. le F.·. Jobert aîné, 33e, M.·. du G.·. O.·. (2e).

T.·. S.·. le F.·. Jobert aîné, 33e, négociant (5e).

A. de la [L], au V.·..

A. du Chap.·., au T.·. S.·..

D. de la [L], le F.·. Briqué, M.·. Act.·. de ladite L.·..

---

(1) Nous indiquerons ainsi, les députés qui ne sont pas venus prêter leur obligation ou dont les pouvoirs n'ont pas encore été visés.

D. du Chap.·., le F.·. Fréchot, M.·. Act.·. dudit Chap.·..

ꝑ 30e. CONS.·. DES GAULES ; 19e j.·. du 12e M.·. 5822 (*).

Président, le F.·. Cauchois, K.·., avocat, r. Saint-Antoine, 183 (5e).

A. au Président, P. R. à M. Glesaudes.

D. le F.·. Bailly, M.·. Act.·. dudit Cons.·..

Cosmopolites; 4e j.·. du 5e M.·. 5834.

V.·. le F.·. Boullot, R.·. C.·., fabricant de chaussures, r. Beaubourg, 45 (1re).

A. au V.·..

D. le F.·. Cossé, M.·. Act.·. de la L.·. susdite.

(*) La L.·. *du Centre des Amis* et le Ch.·. *des Gaules*, sur lesquels était souché ce Conseil, ayant fait fusion avec les L.·. et Ch.·. *des Cœurs Unis*, ce sont aujourd'hui ces deux Atel.·. qui lui servent de bases.

Disciples de Fénélon; 17[e] j.·. du 6[e] M.·. 5832.

V.·, le F.·. Belnot, R.·. C.·., M.·. du G.·. O.·., r. du Chaume, 13 (2[e]).

A. au V.·., P. R. à M. Tonleb.

D. le F.·. Delaloe, M.·. Act.·. dudit At.·..

✠ *Disciples de saint Vincent de Paul*; 30[e] j.·. du 10[e] M.·. 5812

V.·. le F.·. Pillaud, M.·., Membre du G.·. O.·. (1[re]).

T.·. S.·. le F.·. Houtelet, 33[e] (1[re]).

A. de la L.·. au V.·., et du Chap.·. au T.·. S.·., P. R. à M. de Paul.

D. de la [.·.], le F.·. Luchet, M.·. Act.·. de ladite L.·..

D. du Chap.·., le F.·........

Disciples Ecossais du Héros de l'Humanité (R. Éc. A. et A.); 14[e] j.·. du 3[e] M.·. 5824

V.·. le F.·. Durand, 30[e], employé, rue Sainte-Élisabeth, 17 (2[e]).

A. au V.·., P. R. à M. Dusoreh-Plescidis-Etimanuhl.

D. le F.·. Hébert. M.·. Act.·. de ladite L.·..

Émules d'Hiram; 17e j.·. du 5e M.·. 5822.

V.·. le F.·. Philippe, R.·. C.·., pharmacien, r. Saint-Martin, 125 (3e).

A. au V.·., P. R. à M. Hirmd.

D. le F.·. Loiseau, M.·. act.·. de ladite L[.·.].

Française des Enfants d'Hiram; 15e j.·. du 2e M.·. 5832.

V.·. le F.·. Landes, M.·., Employé, rue du faub. Saint-Denis, 192. (1re.)

A. au V.·..

D. le F.·. Léger, M.·. act.·. de ladite L[.·.].

Fraternité des Peuples; 21e j.·. du 9e M.·. 5833.

V.·. le F.·. Trembloy, M.·., Professeur au Lycée Napoléon (1re).

A. au V.·..

D. le F.·. Trembloy, membre act.·. de ladite L[.·.].

✠ *Frères Unis Inséparables;* 1er j.·. du 6e M.·. 5775.

V∴ le F∴ Razy, 33e, M∴ du G∴ O∴, rue Papillon, 18. (2e.)

T∴ S∴ le F∴ Heullant, 33e, Propriétaire, rue Blanche, 4 (1re).

A. de la L∴ au V∴, P. R. à M. Sufrérines.

A. du Ch∴, au T∴ S∴, P. R. à M. Sufrérines aîné.

D. de la L∴, le F∴ Faucheux, membre act∴ de ladite L∴.

D. du Chap∴, le F∴ Triébert, M∴ actif dudit Chap∴.

✠ *FF∴ Unis Intimes;* 1er j∴ du 6e M∴ 5775.

V∴ le F∴ Larsonneau, R∴ C∴, Avocat, rue de la Fidélité, 32 (1re).

T∴ S∴ le F∴ Duez, M∴ du G∴ O∴ (1re).

A. au V∴.

D. de la L∴, le F∴ Darragon, M∴ actif de ladite L∴.

D. du Ch∴, le F∴ Duez aîné, M∴ actif dudit Ch∴.

✠ *Henri IV;* 7e j∴ du 7e M∴ 5817.

V.·. le F.·. Briquet, R.·. C.·., Homme de lettres, rue Gaillon, 21 (2e).

T.·. S.·. le F.·. Schneitz, R.·. C.·., Joaillier, rue Bourg-l'Abbé, 7 (2e).)

A. de la L.·., au V.·..

A. du Ch.·., au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Sérès, M.·. actif de ladite L.·..

D. du Ch.·., le F.·. Renaud, M.·. actif dudit Chap.·..

Hospitaliers Français Régénérés; (R. Ec. A. et A.); 29e j.·. du 7e M.·. 5821.

V.·. le F.·. Rétif de la Bretonne, R.·. C.·., Brigadier d'octroi, barrière du Roule, bâtiment de l'octroi, (1re.)

A. au V.·., P. R. à M. Hipolestari.

D. le F.·. Rebouleau, M.·. actif dudit Atel.·. (député nommé).

(✠ 30e.) *Isis-Montyon* (S. 2 R.), 11e j.·. du 5e M.·. 5808.

V.·. le F.·. Cauzard, 30e, Bijoutier, rue de Beauce, 18, au Marais (3e).

T.·. S.·. le F.·. Ledez, M.·. du G.·. O.·. (1re).

Présid. du Cons.·., le F.·. Cauzard, 30° (1re).

A. des 3 Atel.·., à leurs présidents.

D. de la L.·., le F.·. Guerry, M.·. actif de ladite L.·..

D. du Chap.·., le F.·. Delval, M.·. actif dudit Chap.·..

D. du Cons.·., le F.·. Ledez, M.·. actif dudit Cons.·..

Jérusalem de la Constance (R. Ec. A. et A.); 11e j.·. du 2e M.·. 5807.

V.·. le F.·. Boubée, littérateur, ancien agent général des transports, rue Coquillière, 43.

A. au V.·..

D. le F.·. Voury, M.·. actif de ladite L.·..

Jérusalem-Ecossaise (R. Ec. A. et A.); 11e j.·. du 2e M.·. 5807.

V.·. le F.·. Wilmotte, R.·. C.·.. (1re.)

A. de la L.·. au V.·., rue Albouy, 9 (Faubourg St-Martin).

D. le Fr.·. Torrand, M.·. actif dudit Atel.·. (député nommé).

Mars et les Arts; 1er j.·. du 6e M.·. 5806.

V.·. le F.·. Ligneau, M.·. du G.·. O.·. (3e).

A. au V.·., P. R. à M. Tassers-Martel.

D. le F.·. Ligneau, M.·. actif de la dite L.·.

✠ *Chap.·. d'Arras*, constitué le 17e j.·. du 4e M.·. 5769. (S. 2 R., du 5 avril 1820.)

T.·. S.·., le F.·. Bugnot, M.·. du G.·. O.·. (2e.)

A. au T.·. S.·..

D. le F.·. Boucher-Lemaistre, M.·. actif dudit Chap.·..

Nota. Le *Chap.·. d'Arras* a été autorisé par décision du Supr.·. Cons.·. des Rites, du 15 fév. 1837, à se souder sur la L.·. de *Mars et les Arts*.

Neuf Sœurs; 11e j.·. du 1er M.·. 5776.

V.·. le F.·..

✠ *Persévérante Amitié*; 21e j.·. du 1er M.·. 5825.

V.·. le F.·. Garon, R.·. C.·., Docteur-Médecin, rue du Bac, 137 (1re).

T.·. S.·. le F.·. Pillot, 30e, Employé au ministère de l'Intérieur (1re).

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. Persétimia.

A. du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L∴ le F.·. F^{d}. Pillot, M.·. actif de ladite L∴.

D. du Chap.·. , le F.·. Geslin , M.·. actif dudit Chap.·..

Philonomes , 8e j.·. du 11e M.·. 5815.

V.·. le F.·. Boudain, M.·., Rentier, rue de la Grande-Chaumière, 14 (1re).

A. au V.·..

D. le F.·. Bernet, M.·. actif de ladite L∴.

✠ ***Rose Étoilée Régénérée*** (R. Ec.·. A. et A.; 6e j.·. du 9e M.·. 5801.

V.·. le F.·. Hellin, 32e, Propriétaire, rue Lamartine, 5 *bis* (2e).

T.·. S.·. le F.·. Voury, 33e.·., M.·. du G.·. O.·. (2e).

A. de la L.·. au V.·..

A. du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Lavaud, M.·. actif de la L.·. *Henri IV*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Voury, M.·. actif dudit Chap.·..

✠ *Rose du Parfait Silence* (R. Ec.·. A. et A.); 7e j.·. du 10e M.·. 5812.

V.·. le F.·. Blond, R.·. C.·., Teinturier en laine, rue des Amandiers-Popincourt, 12. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Demaris, R.·. C.·., Commis, rue des Noyers, 15 (4e).

A. de la L.·. au V.·..

A. du Chap.·. au T.·. S.·., rue des Noyers, 15.

D. de la L.·., le F.·. Guenin, M.·. actif de ladite L.·..

D. du Chap.·., le Fr.·. Contro, M.·. actif dudit Chap.·..

Saint-Antoine du Parfait Contentement, 9e j.·. du 1er M.·. 5785.

V.·. le Fr.·. Bugnot, 33e, Présid.·. du G.·. O.·. (4e).

A. au V.·., Hôtel des Invalides.

D. le F.·. Pollet, M.·. actif de ladite L[.·.].

✠ *St-Jean de Jérusalem ;* 3e j.·. du 11e M.·. 5778.

V.·. le F.·. Roux, M.·., Négociant, rue St-Denis, 207 (1re).

T.·. S.·. le F.·....

A. de la L[.·.], au V.·., et du Chap.·. au T.·. S.·., Pt R. à M. Jean Mélasurej.

D. de la L[.·.], le F.·. Besquait, M.·. actif de ladite L[.·.].

D. du Chap.·., le F.·. Pénot.

✠ *St-Louis de la Martinique des Frères Réunis;* 30e j.·. du 11e M.·. 5761.

V.·. le F.·. Husson, R.·. C.·., Propriétaire, avenue Frochot, 2. (2e.)

T.·. S.·. le F.·..

A.·. de la L[.·.], au V.·., P. R. à M. Quetiminar de Taiassouil.

A. du Chap.·. au T.·. S.·., P. R comme dessus.

D. de la L.·., le F.·. Husson, M.·. actif de ladite L.·..

D. du Chap.·..

✠ *Saint-Pierre des vrais Amis*; 17e j.·. du 7e M.·. 5780.

V.·. le F.·. Allyre Bureau, M.·., compositeur de musique, rue du Bac, 36 (2e).

T.·. S.·. le F.·. Lœuillet, K.·., Graveur-Typographe, rue Poupée-St-André-des-Arts, 7. (1re.)

A. de la L.·. au V.·..

A. du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Claquesin, M.·. actif de ladite L.·..

D. du Chap.·., le F.·. Guédras, M.·. actif dudit Chap.·..

St-Pierre des Vrais Experts; 13e j.·. du 6e M.·. 5787.

V.·., le F.·. Vissot, R.·.C.·., s. Régisseur du théâtre de la Porte-St-Martin, rue Thévenot, 6. (5e.)

A. au V.·..

D. le F.·. Guilbert, M.·. actif de ladite L.·..

✠ 30ᵉ. *Sept Écossais Réunis* (R. Ec. A. et A.); 4ᵉ j.·. du 12ᵉ M.·. 5808.

V.·. le F.·. Vasseur, Négociant, R.·. C.·. rue Saint-Honoré, 262.

T.·. S.·. le F.·. Patin, 33ᵉ, Imprimeur-Lithographe, rue du Four-St-Honoré, 2 et 4. (5ᵉ.)

Présid.·., le F.·. Voury, M.·. du G.·. O.·. (2ᵉ).

A. de chaque Atel.·. à son Président.

D. de la L.·., le F.·. Bollard, M.·. actif dudit Atel.·..

D. du Chap.·., le F.·. Mirmande, M.·. actif dudit Chap.·..

D. du Cons.·., le F.·. Lœuillet, M.·. actif dudit Cons.·..

Sincère Amitié; 23ᵉ j.·. du 12ᵉ M.·. 5834.

V.·. le F.·. Thomas, M.·., Marchand de vins, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 26. (3ᵉ.)

A. au V.·..

D. le F.·. Neumann, M.·. actif de ladite L[.·.].

Temple des Amis de l'Honneur Français (R. Ec. A. et A.); 10e j.·. du 6e M.·. 5820.

V.·. le F.·. Réxès, R.·. C.·., Pharmacien, rue Grenelle-St-Honoré, 19. (1re.)

A. au V.·., P. R. à M. Neur-Honçais-Fran.

D. le F.·. Portallier, M.·. actif de ladite L[.·.].

Temple de l'Union des Peuples, 17e j.·. du 11e M.·. 5830.

V. le F.·. Baffet, R.·. C.·., Graveur. (1re.)

A. au V.·., rue Faubourg-du-Temple, 26.

D. le F. . Lafond, M.·. actif de ladite L[.·.].

Tolérance; 15e j.·. du 11e M.·. 5833.

V.·. le F.·. Cassaignes, 30e, M.·. du G.·. O.·.. (2e.)

A.·. au V.·. P. R. à M. Actrolène.

D. le F.·. Chapuis, M.·. actif de ladite L.·..

✠ 30e. *Trinosophes* (S. 2 R.); 15e j.·. du 8e M.·. 5816.

V.·. le F. Dieuzayde, 30e. (4e.)

T.·. S.·. le F.·. Henri Wentz, 33e, M.·. du G.·. O.·.. (1re.)

Présid.·. du Cons.·., le F.·. Wentz-Lacretelle 30e.·.. (1re.)

A. des 3 Atel.·. aux Présid.·. P. R. à M. Joseph Trons.

D. de la L.·., le F.·. Guilhery (député nommé).

D.·. du Chap.·., le F.·..

D. du Conseil, le F.·..

Union Parfaite de la Persévérance, 21e j.·. du 12e M.·. 5778.

V.·. le F.·. Boucher-Lemaistre, K.·., M.·. du G.·. O.·. (4e).

A. au V.·..

D. le F.·. Duez aîné, M.·. actif de la L.·. *Les Frères Unis-Intimes*, de Paris.

BANLIEUE.

✠ Batignolles - Monceaux (Seine), *l'Étoile Polaire*, 14ᵉ j.·. du 5ᵉ M.·. 5839.

V.·. le F.·. Delahaye, R.·. C.·., Maître de pension, boulevard des Batignolles, 84. (2ᵉ.)

T.·. S.·. le F.·. Brunot, R.·. C.·., peintre en bâtiments, rue Lemercier, 27. (5ᵉ.)

A.·. de la L.·. au F.·. Laplanche, architecte, rue des Dames, 43.

A.·. du Ch.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Laplanche, M.·. actif de ladite L.·..

D. du Ch.·., le F.·..

Belleville (Seine), *le Progrès Maçonnique*, 4ᵉ j.·. du 2ᵉ M.·. 5839.

V.·. le F.·..

A.·. au V.·..

D. le F.·..

Bercy (Seine), *Trinosophes de Bercy*, 28ᵉ j.·. du 9ᵉ M.·. 5846.

V.·. le F.·. Delaplanche, R.·. C.·., Licencié en droit, quai de la Rapée, 1, à Paris. (1re.)

A. à M.·. Grandremy, Propriétaire, port de Bercy, 32, P. R. A. M. Noë.

D. le Fr.·. Delaplanche, M.·. actif de ladite L.·. (Député nommé.)

✠ BOULOGNE (Seine). *St-Auguste de la Bienfaisance,* 1er j.·. du 1er M.·. 5819.

V.·. le F.·. Ballet, M.·., Docteur-Médecin, Gr. rue, 101 *bis,* à Boulogne.

T.·. S.·. le F.·. Léveillé père, R.·. C.·., rue d'Aguesseau, 36.

A.·. de la L.·. au V.·., Grand'Rue, 101 *bis*.

A.·. du Ch.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Léveillé père, M.·. actif de ladite L.·.

D. du Ch.·., le F.·. Léveillé fils, M.·. actif dudit Ch.·..

CHARENTON-LE-PONT (Seine). *Admirateurs de la vertu* (R. Ec.·. A. et A.); 24e j.·. du 4e M.·. 5844.

V.·. le F.·. Jouanaud, R.·. C.·., route de St-Mandé, 26. (1re.)

A. au V.·..

D. le F.·. Langlois, M.·. actif de la L.·. l'*Union Parfaite de la Persévérance,* de Paris.

Choisy-le-Roi (Seine). *Franche-Union* (R. Ec.·. A. et A.); 31e j.·. du 8e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Legrond, 30e.·., Distillateur, rue St-Louis, 15. (1re.)

A. à M. Nounifachner, r. du Marché, 4.

D. F.·. William.

Gentilly (Seine). *Les Bienfaiteurs Réunis;* 17e j.·. du 10e M.·. 5839.

V.·. le F.·. Bardisser, M.·., doreur sur cuir, r. Hautefeuille, 22. (1re.)

A. au V.·..

D. le F.·. Choussat, M.·. act.·. de ladite L.·..

Ivry-sur-Seine (Seine). *La Persévérance;* 24e j.·. du 10e M.·. 5845.

V.·. le F.·. Ollivier, K.·., M.·. du G.·. O.·. (3e.)

A. au Vén.·.., route de Choisy, 27, Barrière de Fontainebleau, Paris.

D. le F.·. Montholon, M.·. act.·. dudit Atel.·..

MONTMARTRE (Seine). *Saint-Pierre des Acacias*; 25e j.·. du 12e M.·. 5849.

V.·. le F.·. Augueux, R.·. C.·., employé à l'administ. des Postes. (2e.)

A. au V.·., r. des Acacias, 43.

D. le F.·. Grandfils, M.·. act.·. de ladite L.·..

MONTROUGE (Seine). *Les Amis de l'Humanité*; 13e j.·. du 9e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Duballen, 18e.·., employé, r. Bénard, 26. (1re.)

A. au V.·..

D. le F.·. Ringuet, M.·. act.·. de ladite L.·..

PUTEAUX (Seine). *Amis Réunis de Jérusalem* (R. Ec.·. A. et A.); 1er j.·. du 8e M.·. 5829.

V.·. le F.·. Bavoilot, M.·., employé

des contributions indirectes, place de l'Église. (3e.)

A. au V.·..

D. le F.·. Desmartins, M.·. act.·. de ladite L.·..

SAINT-DENIS (Seine). *L'Union Philanthropique;* 27e j.·. du 9e M.·. 5838. Réveillé le 15e j.·. du 2e M.·. 5852.

V.·., le F.·. Édouard Lefèvre, R.·. C.·., marchand de bois, r. Porte de Paris. (1re.)

A. au Vén.·..

D. le F.·. Boullanger, r. de Paris, 92. (Député nommé.)

VAUGIRARD (Seine). *Les Zélés Philanthropes;* 2e j.·. du 12e M.·. 5834.

V.·. le F.·. Recluz, R.·. C.·., pharmacien. (4e.)

A. au V.·., r. de Sèvres, 110, à Vaugirard, P. R. à MM. Lantsor Zépiphilés et Compagnie.

D. le F.·. Lafaurie, M.·. act.·. de ladite L.·..

VINCENNES (Seine). *Le Globe;* 29e j.·. du 4e M.·. 5839.

V.·. le F.·. Gérard, ✻, R.·. C.·., médecin-vétérinaire en retraite, r. de Montreuil, 2. (5e.)

A. au V.·. P. R. à M. Le Gobel, à Vincennes.

D. le F.·. Brouillet, M.·. act.·. de la L☐ *les Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis*, de Paris.

ATEL.·. DES DÉPARTEMENTS.

AGDE (Hérault). *La Parfaite Union,* 31e j.·. du 11e M.·. 5780.

V.·. le F.·. Carrière, M.·., propriétaire. (1re.)

A. au V.·. P. R. à M. Gelo.

D. le F.·..

AGEN (Lot-et-Gar.). *Les Cœurs Réunis;* 24e j.·. du 7e M.·. 5817.

V.·. le F.·..

A. au Vén.·..

D. de la L.·., le F.·..

AILLANT-SUR-THOLON (Yonne). *Amis de la Morale;* 16ᵉ j.·. du 2ᵉ M.·. 5842.

V.·. le F.·. Rhodez, serrurier. (3ᵉ.)

A., P. R. M. Mormaise de la Salle, à Aillant sur Tholon.

D. le F.·..

✠ AIX (Bouch.-du-Rhône), *Amis de la Bienfaisance;* 24ᵉ j.·. du 6ᵉ M.·. 5802.

V.·. le F.·. Roux, R.·. C.·., avocat, sur le Cours, 67. (2ᵉ).

T.·. S.·. le F.·. Férand-Giraud, R.·. C.·., juge au tribunal de 1ʳᵉ instance, rue Gr. Boulevard, 12. (1ʳᵉ.)

A. de la L.·. à M. Bourdelet, march^{d} tailleur, r. des Marchands, n. 10; et du Ch.·., à M. Honoré Colombet, secrétaire, ex-chef du parquet de la Cour d'appel, r. Peyresc, 6; P. R. à M. Limas de la Bénifasanice,

D. de la L.·. le F.·..

D. du Ch.·. le F.·..

✠ Aix (B.-du-Rhône). *Les Arts et l'Amitié;* 30e j.·. du 7e M.·. 5781.

V.·. le F.·. Bremond, 30e, avocat à la Cour d'appel. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Orange, 30e.·., propriétaire. (3e.)

A. au V.·., r. du Grand-Séminaire, 15.
A. au T.·. S.·. à la Torse, r. Granet, 5.
D. de la L.·. le F.·..
Dép.·. du Ch.·. le F.·..

✠ Alby (Tarn), *La Triple Unité;* 28e j.·. du 12e M. 5778.

V.·. le F.·. Gaubert, R.·. C.·., avocat. (1re.)

T.·. S.·. le même F.·.. (1re).

A de la L.·., et du Chap.·., à M. Terris, imprimeur, P. R. à la Loge (L.·.). — P. R. à M. Unita, (Chap.·.).

D. de la L.·., le F.·. Lambert, M.·. actif *Des Amis Discrets*, de Versailles.

D. du Chap.·., le F.·..

Alby (Tarn) *La Parfaite Amitié;* 13e j.·. du 8e M.·., 5805.

V.·. le F.·. Montaudry, M.·., homme de lettres, r. Saint-Antoine. (1re.)

A. à M. Auguste Tourrel, P. R. à M. Parafite Eitima

D. le F.·. Langlois, M.·. actif de la L.·. *Des Disciples de saint Vincent-de-Paul*, de Paris.

ALENÇON (Orne). *La Fidélité;* 2e j.·. du 5e M.·. 5764.

V.·. le F.·. Lebart, M.·., architecte (2e.)

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. Délifité.

D. le F.·..

ANGERS (Maine-et-Loire), *La Bienfaisance;* 28e j.·. du 5e M.·. 5842.

V.·. le F.·..

D. le F.·..

✠ ANGERS (Maine-et-Loire), *La Constance Couronnée;* 2e j.·. du 2e M.·. 5818.

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·..

A. du Chap.·..

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

ANGERS (Maine-et-Loire), *La Persévérance;* 3e j.·. du 11e M.·. 5837.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

✠ ANGOULÊME (Charente). *Les Amis de la Paix;* 31e j.·. du 11e M.·. 5805.

V.·. le F.·. Bonnein, R.·. C.·., Contrôleur des contributions directes, r. de la Corderie, n. 14 bis. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Mercier, R.·. C.·., secrétaire en chef de la mairie, place du Mûrier. (2e.)

A. de la L.·. et du Chap.·., à M. Hillairet, pharmacien, place du Mûrier, P. R. à M. Pasimale-Desaix. P. le Ch.·., ajoutez Ch.·..

D. de la L.·., le F.·. Réxès, M.·. actif de la L.·. le Temple des Amis de *l'Honneur Français*, de Paris.

D. du Chap.·., le même F.·., M.·. actif du Ch.·. d'Arras, de Paris.

ANGOULÊME (Charente), *L'Étoile de la Charente;* 20e j.·. du 3e M.·. 5837.

V.·. le F.·. St-Just, R.·. C.·., ancien pharmacien. (3e.)

A. à M. Lecler fils, nég., grande Rue du Minage, P. R. à. M. Léo Achille de Tarente.

D. le F.·..

ANGOULÊME (Charente), *L'Union sincère;* 15e j.·. du 11e M.·. 5847.

V.·. le F.·. Mailfer, M.·., notaire, r. d'Arcole, n. 6. (1re.)

A. à M. Casimir, r. du Soleil, P. R. à M. Noin-Suiceren.

D. le F.·. Ballet, officier d'artillerie, employé à l'Élysée (député nommé).

ARLES (B.-du-Rhône), *La Triple Alliance;* 25e j.·. du 6e M.·. 5847.

V.·. Le F.·. Bayle, 30e.·., docteur-médecin, place Jouvène. (1re.)

A. à M. Girard, cercle de la Rotonde, P. R. à M. Triplex.

D. le F.·. Attendu, M.·. actif de la L.·. *La Clémente Amitié*, de Paris.

✠ ARRAS (Pas-de-Cal.), *La Constance*; 18e j.·. du 5e M.·. 5783.

V.·. le F.·. Robillard, directeur de l'École municipale. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Pottier, négociant (3e.)

A de la L.·. au Vén.·., P. R. à M. Ecuatsnoc.

A. du Chap.·. au même F.·.; P. R. à M. Ecuastnoc aîné.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

✠ AUXERRE (Yonne), *Les Vrais Zélés*; 1er j.·. du 1er M.·. 5812.

V.·. le F.·. Millié, R.·. C.·., propriétaire (3e).

T.·. S.·. le F.·.

A. de la L.·. et du Chap.·., à M. Millié, r. Saint-Siméon, n. 4. P. R. à M. Varzi-Lézès.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·..

✠ AVIGNON (Vaucluse), *Les Vrais Amis Réunis*; 1er j.·. du 10e M.·. 5808.

V.·. le F.·. Conte, 30e.·., ingénieur des

ponts et chaussées, r. de la Croix, n. 14. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Martin, 30e.·., docteur en médecine, r, Ste-Catherine, n. 9. (1re).

A.·. de la L.·. M.·. Maissirvas, au jeu de paumes, r. Beaucasse; et du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·. le F.·. Faultrier.

D. du Chap.·., le même F.·..

BARRAUX (Isère). *Silence des Alpes;* (R. Ec. A. et A.), 11e j.·. du 11e M.·. 5840.

V.·. le F.·..

A. de la L.·..

D. le F.·..

BAR-SUR-AUBE (Aube). *L'Union des Cœurs;* 26e j.·. du 4e M.·. 5810.

V.·. le F.·. Maupas, propriétaire. (2e.)

A. de la L.·. au V.·., P. R. à la L.·.

D. le F.·..

✠BAR-LE-DUC (Meuse). *L'Amitié Bienfaisante;* 26e j.·. du 4e M.·. 5847.

V.·. le F.·. Trichon Saint-Paul, R.·. C.·., banquier. (3e).

T.·. S.·. le F.·. Partie-Guillet, R.·. C.·., Rentier (1re).

A.·. de la L.·. et du Chap.·. au F.·. Partie-Guillet, r. de Savonnières, P. R. à M. Etimia.

Député de la L.·. le F.·. Lemaire.

Député du Ch.·.. Le même F.·..

BASTIA (Corse). *La Parfaite Harmonie Française,* 31e j.·. du 8e M.·. 5804.

V.·. le F.·. Audiguier, M.·., employé des postes,

A.·. au Vén.·. P. R à M. P. H. Franc.

D. le F.·. Gromier, M.·. actif de la L.·. *Saint-Antoine du Parfait Contentement,* de Paris

BAZAS (Gironde). *Les Amis de l'Humanité;* 12e j.·. du 11e M.·. 5843.

V.·. le F.·..

A. à.

D. le F.·..

BEAUCAIRE (Gard). *La Philanthropique,* 22e j.·. du 3e M.·. 5811.

V.·. le F.·. Aurant, négociant, (4e.).

A. à M. Maunier, avocat, P. R. à M. Thropique.

D. le F.·..

BEAUNE (Côte-d'Or). *Les Amis de la Nature et de l'Humanité;* 10e j.·. du 12e M.·. 5804.

V.·. le F.·. Lacaille, M.·., propriétaire. (1re.)

A. au Vén.·., P. R. à M. Masi de la Ratune.

D. le F.·..

BERGERAC (Dordogne). *Les Vrais FF.·.;* 24e j.·. du 2e M.·. 5850.

V.·. le F.·. Fauvel, M.·., avoué et adjoint au maire, r. du Marché. (1re.)

A. à M. Sir Vaseref, ancien Théâtre.

D. le F.·. Cassaignes, M.·. actif de la L.·. la Tolérance, de Paris.

BERNAY (Eure). *La Réunion Intime;* 7e j.·. du 10e M.·. 5811.

V.·. le F.·. Fremont, propriétaire. (3e).

A. au V.·., P. R. à M. Nétori

D. le F.·..

✠ Besançon (Doubs). *Sincérité Parfaite Union et Constante Amitié réunies*; (Rite Français Écoss.·., Anc. et Acc., et Reg. Rect.), 2e j.·. du 8e M.·. 5766.

V.·. le F.·. Pernot, R.·. C.·., propriétaire, r. Mairet, 2. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Janson, R.·. C.·., docteur-médecin. (6e.)

A. de la L.·. au V.·., et du Ch.·. au T.·. S.·., P. R. à M. Étimia.

D. de la L.·. le F.·. Wilmotte, M.·. act.·. de la L.·. *Jérusalem Écossaise*, de Paris.

D. du Ch.·. le F.·..

✠ Béziers (Hérault). *La Réunion des Amis choisis*, 18e j.·. du 1er M.·. 5810.

V.·. le F.·. Petitpierre, aîné, R.·. C.·., peintre, r. du Coq, no 3 . (1re.)

T.·. S.·. le F.·.. Blanquier, R.·. C.·., maître tailleur r. de la Promenade. (1re.)

A. de la L.·. au V.·. et du Ch.·., au T.·. S.·..

D. de la L.·. le F.·. Combet.

D. du Chap.·., le F.·. Ramel, (député nommé).

✠ Blois (Loir-et-Cher). *L'Unité des Arts et Métiers;* 19e j.·. du 7e M.·. 5803.

V.·. le F.·. Brunet, R.·. C.·., marchand boulanger. (4e.)

T.·. S.·. le F.·. Aignan-Seguin père, R.·. C.·., propriétaire. (4e.)

A. de la L.·. et du Chap.·., à M. Ténin, place de l'Ave-Maria.

D. de la L.·., le F.·. Lamarre, M.·. act.·. de la L.·. *L'Union parfaite de la Persévérance,* de Paris.

D. du Chap.·.. Le même F.·., M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras.

Bolbec (Seine-Inférieure). *La Fraternelle* (S. 2 R.), 6e j.·. du 9e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Nicaise, R.·. C.·., agent général du Phénix. (6e.)

A. au V.·., rue Croix-Brochard, P. R. à M. Téler-Fran.

D. le F.·. Pauly.

BORDEAUX (Gironde). *Les Amis Réunis;* 26e j.·. du 2e M.·. 5804.

V.·. le F.·. Fourcand, R.·. C.·. propriétaire, r. Ste-Catherine, 112. (2e.)

A. à M. Rissum aîné, chez M. Lourdes, r. St-Siméon, 15.

D. le F.·. Lecaron, M.·. act.·. de la L.·. *Les Cœurs Unis*, O.·. de Paris.

BORDEAUX (Gironde). *L'Anglaise;* 204. 7e j.·. du 9e M.·. 5778.

En rappelant les trav.·. commencés et faits de bonne foi depuis le 27e j.·. du 2e m.·. 5732.

V.·. le F.·. Bras-Laffite, M.·., avocat. (4e.)

A. à M. Anglesi, chez M. Bordet, fossés de l'Intendance, 40.

D. le F.·. Jobert aîné, M.·. act.·. de la L.·. *Les Cœurs Unis*, de Paris.

✠ 30e. BORDEAUX (Gironde). *La Candeur;* 5e j.·. du 10e M.·. 5785. (S. 2 R.)

V.·. le F.·. Voisin, propriétaire, 32e.·., r. Fondaudége, 112. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Minvielle, 30e.·., architecte, r. Servandony, 21, (2e.)

Prés.·. du Cons.·. le F.·. Minvielle, entrep^r^ architecte, r. Servandony, 21. (3e.)

A. de la L.·., à M. Mouynet, r. Mouneyrac, 11.

A. du Chap.·., au T.·. S.·..

A. du Cons.·. au Prés.·..

D. de la L.·., le F.·. Buros (député nommé).

D. du Chap.·. le F.·..

D. du Cons.·. le F.·. de Saint-Jean, M.·. act.·. du conseil des *Sept-Ecossais*, de Paris.

Bordeaux (Gironde). *Les Chevaliers de la Fraternité;* 25e j.·. du 11e M.·. 5847.

V.·. le F.·. Vuitton, R.·. C.·., rampiste, r. Pey-Berland, 5. (2e.)

A. M. Chevalier, r. Saint-Siméon, 15.

D. le F.·. Piquenot, M.·. act.·. de la L[.·.] *La Clémente Amitié*, de Paris.

✠ BORDEAUX (Gironde) *L'Essence de la Paix;* 29e j.·. du 11e M.·.. 5787.

V.·. le F.·. Choucherie, huissier, r. des Piliers de Tutelle, 23. (2e.)

T.·. S.·. le F.·..

A de la L.·., à M. Paix Essence, r. du Jardin-des-Plantes, 15.

A. du Chap.·., à M.·. Florent, Allées d'Amour, 7.

D. de la L.·., le F.·. Garon, M.·. act.·. de la L☐ *La Persévérante Amitié,* de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

BORDEAUX (Gironde). *l'Étoile de la Gironde;* 10e j.·. du 2e M.·. 5813.

V.·. le F.·. Noé, R.·. C.·., professeur de littérature, r. Paulin, 112. (3e.)

A. à M. Liotèle de la Gérondi, r. du Jardin-des-Plantes, 15.

D. le F.·. Boucher-Lemaistre, M.·, act.·, de la L☐ *L'Union parfaite de la Persévérance,* de Paris.

BORDEAUX (Gironde). *La Française*

d'Aquitaine; 30e j.·. du 4e M.·. 5781.

V.·. le F.·. Duzan, M.·., marchand boulanger, r. Huguerie, 22. (2e.)

A. de la L.·., à M. Milhas, P. R. à M. Fraissance de Quitanai, r. Saint-Siméon, 15.

D. de la L.·., le F.·. Bertrand, Vincent, avocat, M.·.act.·. *Des Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris*, O.·. de Paris.

BORDEAUX (Gironde). *La Française élue Écoss.·. et l'Amitié Réunies*; 1er j.·. du 12e M.·. 5764.

V.·. le F.·. Bazerque, R.·. C.·., avocat, r. Saint-Remi, 30. (3e.)

A. à M. Lourde, rue Saint-Siméon, 15, P. R. à M. Egol.

D. le F.·. Hachette, M.·. actif de la L[·.] les FF.·. *Unis Inséparables*, de Paris, (député nommé).

✠ BORDEAUX (Gir.), *les Francs Chev.·. de Saint-André d'Écosse* (R. Éc. A. et A.) : 6e J.·. du 12e M.·. 5825.

V.·. le F.·. Bouny, 32e, greffier de justice de paix, route d'Espagne, 23. (3e.)

T.·. S.·. le même F.·. (6e.)

A. de la L.·., au Vén.·..

A. du Chap.·., au T.·. S.·. P. R. à M. Capitorum.

D. de la L[.·.], le F.·..

D. du Chap.·. le F.·. H. Wentz, Membre act.·. du Chap.·. des *Trinosophes*, de Paris.

Bordeaux (Gironde). *La Sincérité*; 7e J.·. du 4e M.·. 5784.

V.·. le F.·. Gout-Desmartres, M.·., avocat, ✻, r. du Chemin de Saint-Genès, n° 161. (1re).

A. à M. Crétinési, cours d'Albret, 76.

D. le F.·..

Bordeaux (Gironde). *Le Triangle*; 6e J.·. du 11e M.·. 5804.

V.·. le F.·. Arrivet, M.·., ébéniste, rue du Pas-Saint-Georges, 27. (1re.)

A. à M. Galetrin, rue Séraphine, 15, près Plaisance.

D. le F.·. Lassime (député nommé).

✠ 30e. Boulogne (Pas-de-Cal.). *L'Amitié* (S. 2 R.); 12e J.·. du 3e M.·. 5818.

V.·. le F.·. Cary, 30e.·., négociant. (5e.)

T.·. S.·. le F.·..

Prés.·. le F.·..

A. de la L.·., du Chap.·. et du Cons.·., à M. Eitima, chez M. Desjardins, cour des Francs Maçons.

D. de la L.·., le F.·. Schaëfer, M.·. act.·. de la L.·. de *Saint-Vincent-de-Paul,* de Paris.

D. du Chap.·. le F.·..

D. du Cons.·. le F.·..

Bourg (Ain). *L'Amitié fraternelle;* 21e J.·. du 11e M.·. 5827.

V.·. le F.·. Tiersot, M.·., docteur médecin. (1re).

A., au V., P. R. à M. Aitimé Nelleretaaf.

D. le F.·. Briquet, M.·. act.·. de la L.·. *Henri IV*, de Paris.

Bourges (Cher), *Caroline,* 1er J.·. du 11e M.·. 5839.

V.·. le F.·..

A. à M..

D. le F.·..

BRESSUIRE (Deux-Sèvres). *L'Avenir;* 5e J.·. du 4e M.·. 5844.

V.·. le F.·. Vaslin, agent voyer. (2e.)

A. au V.·. P. R. à M. Rivenal.

D. le F.·..

✠ BREST (Finistère). *Élus de Sully* (S. 2 R.); 18e J.·. du 1er M.·. 5839.

V.·. le F.·. Levot (Pierre), 30e D.·., conservateur de la Bibliothèque du Port. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Levot (Aug.), 29e D.·., professeur de littérature à l'École navale. (1re.)

A de la L.·. et du Ch.·. à M. Yllus, rue Neptune, 9.

D. de la L.·. le F.·. Fréchot, M.·. actif de la L.·. *les Cœurs-Unis*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Jobert aîné, M.·. actif du Ch.·. *les Cœurs-Unis,* de Paris.

✠ CAEN (Calvados), *Thémis;* 10e J.·. du 5e M.·. 5772.

V.·. le F.·. Mondehare, R.·. C.·., propriétaire, rue des Quais, 68. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Solenge, R.·. C.·., négociant en vins, rue Fromentel. (3e.)

A. de L.·. au V.·. : P. R. à M. Sémith et du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·. de F.·..

D. du Ch.·. le F.·. Piquenot, M.·. actif du Chap.·., *la Clémente Amitié*, de Paris.

CAEN (Calvados), *les Trinosophes Neustriens* (R. Ec. A. et A.) ; 15e J.·. du 1er M.·. 5825.

V.·. le F.·. Jobert aîné, ✠, 30e.·., négociant, quai des Abattoirs. (3e).

A. au V.·..

D. le F.·..

✠ CALAIS (Pas-de-Calais), *Persévérance et Bienfaisance ;* 12e J.·. du 3e M.·. 5825.

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·..

D. de la L.·. le F.·..

D. du Ch.·. le F.·..

Cambrai (Nord). *Thémis* (R. Ec. A. et A.); 25e J.·. du 5e M.·. 5786.

V.·. le F.·. Dazin, M.·., docteur médecin. (1re.)

A. au V.·., P. R. à M. Méthis, chez M. Dazin, docteur médecin, rue Vaucellette, 17.

D. le F.·. Rebold, M.·. actif de *la Tolérance*, de Paris.

Carpentras (Vaucluse). *La Parfaite Amitié;* 1er J.·. du 1er M.·. 5850.

V.·. le F.·. Maurel, M.·., propriétaire, à la Campagne, banlieue de Carpentras. (2e.)

A. au V.·., P. R. à M. Pietri Mafateia.

D. le F.·. Arnaud (député nommé).

Castres (Tarn). *Harmonie universelle;* 8e J.·. du 10e M.·. 5770.

V.·. le F.·. Nauzières, manufacturier, rue Empar, 20.

A. à M. Einomrah-Ellesrevinu, chez le V.·..

D. le F.·.

Cette (Hérault). *Les Amis Fidèles;* 27e J.·. du 10e M.·. 5781. (S. 2 R.)

V.·. le F.·. Soulès, R.·. C.·., commissionnaire, quai du Pont-Neuf, 8. (4e.)

A. au V.·. P. R. à M. Misa-Ledèfis.

D. le F.·. Mill.

✠ Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire). *Française des Vrais Zélés;* 8e J.·. du 8e M.·. 5808.

V.·. le F.·. Perraut, négociant, R.·. C.·., faubourg de la Citadelle. (1re.)

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·. à M. Avrisselez, maison de la L.·. française, rue Fructidor, 1.

A. du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L[.·.] le F.·. Moissonet (député nommé).

D. du Ch.·. le F.·..

Charité (la) (Nièvre). *Les Fils de l'humanité;* 22e J.·. du 2e M.·. 5849.

V.·. le F.·. Choumery père, propriétaire. (3e.)

A. au Vén.·..

D. le F.·..

CHARLEVILLE (Ardennes). *Les FF.·. Discrets;* 2e J.·. du 3e M.·. 5762.

V.·. le F.·. Letrange-Marchot, R.·. C.·., rentier, rue Napoléon, 62. (3e.)

A. à M. Descrits, au Petit-Bois, 97.

D. le F.·..

CHATEAUDUN (Eure-et-Loire), *l'Honneur Français;* 2e J.·. du 2e M.·. 5831.

V.·. le F.·..

A. à M.

D. le F.·..

CHATEAU-THIERRY (Aisne). *Jean La Fontaine;* 23e J.·. du 11e M.·. 5832.

V.·. le F.·..

A. à M. Aubri-Coppeau, négociant, Grande rue, 48.

D. le F.·..

CHAUMONT (Haute-Marne). *L'Étoile de la Haute-Marne;* 5e J.·. du 12e M.·. 5845.

V.·. le F.·. Boilletot, M.·., vérificateur de l'enregistrement et des domaines. (3e.)

A. à M. Léoliet, architecte, à Chaumont.

Dép. le F.·. ISRAEL (député nommé).

COGNAC (Charente.) *Frères-Sincères*; 8e J.·. du 7e M.·. 5851.

V.·. le F.·. Daviaud, R.·. C.·., négociant. (2e.)

A. à MM. Crénésis frères, chez M. Fleury, limonadier.

D. le F.·..

COLMAR (Haut-Rhin). *La Fidélité* (S. 2 R.); 5e j.·. du 9e M.·. 5827.

V.·. le F.·. Mewes, M.·., négociant, place Neuve, 14. (2e.)

A. M. Althéer père, Secrét.·., rue des Augustins, 4.

D. le F.·..

CONDOM (Gers). *Auguste Amitié*; 15e J.·. du 2e M.·. 5840.

V.·. le F.·. Renoy, M.·., horloger. (1re.)

A. M. Renoy, horloger, P. R., à M. Auguste Tiéami.

D. le F.·..

CUSSET (Allier). *Union et Fidélité*; 5e J.·. du 11e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Arloing, propriétaire, membre du Conseil général. (3e.)

A. à M. Nunio, chez le Vén.·..

D. le F.·..

DECAZEVILLE (Aveyron). *La Fraternité*, 2e j.·. du 7e M.·. 5839.

V.·. le F.·. Declerk, ingénieur des mines, etc. (5e.)

A. au V.·., P. R. à M. Traferténi.

D. le F.·..

DIEPPE (Seine-Inférieure). *Espérance Couronnée;* 7e j.·. du 3e M.·. 5826.

V.·. le F.·. Frère aîné, R.·. C.·., marchand boucher, r. de la Boucherie. (5e.)

A. au V.·., P. R. à M. Ecpsanera-Onnécour.

D. le F.·..

✠ DÔLE (Jura). *Le Val d'Amour;* 15e j.·. du 7e M.·. 5813.

V.·. le F.·. Faraguet, R.·. C.·., ancien officier de marine, propriétaire, à Villers-Rotin, près Dôle. (2e.).

T.·. S.·. le F.·..

A. des deux Atel.·., à M. Rebouillat, ✻, capitaine de cavalerie en retraite, place Napoléon, P. R. à M. Roumad-Lav.

D. de la [.·.], le F.·. Mouton, M.·. act.·. de la L[.·.] *Les Amis de la Patrie*, O.·. de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

✠ Douai (Nord). *Parfaite Union*; 3e j.·. du 10e M.·. 5777.

V.·. le F.·. Flamant, 30e.·., avocat à la Cour d'Appel, place Saint-Jacques, 23. (1re.)

T.·. S.·.. Le même frère. (2e.)

A. de la L.·. et du Ch.·. à M. Prate-fa-Nunoi, *poste restante*.

D. de la L.·. le F.·..

D. du Ch.·. le F.·..

✠ Draguignan (Var). *Le Triomphe de l'Amitié*; 16e j.·. du 4e M.·. 5784.

V.·. le F.·. Doux, agent d'assurances. (4e.)

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·., à M. Moreau, maître bourrelier, P. R. à M. Jérôme Pit-Dalthemile.

A. du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·..

D.·. du Ch.·. le F.·..

☩ 32e DUNKERQUE (Nord). *La Trinité.*; (S. 2. R.), 14e j.·. du 2e M.·. 5784.

V.·. le F.·. Peeters, 33e, marchand tailleur. (2e).

T.·. S.·. le F.·. Maerleÿn, propriétaire. (5e).

Prés.·. du Cons.·. le F.·. Boo, 32e, négociant. (5e).

Prés.·. du Conseil le F.·. Jolly, 32e, aide-commissaire de la marine, rue du Lion-d'Or, 20. (1re).

A. de la L.·. du Chap.·.; du Cons.·.; du Consre.·., à M. Thénérit, rue Caumartin, 4. P. R. à la L.·.; au Chap.·.; au Conseil; au Consistre.·..

D. de la [·:·] le F.·. Kiéner, M.·. Act.·. de la L.·. *la Tolérance,* de Paris.

D. du Ch.·. le même F.·..

D. du Cons.·. le F.·. Raffaneau, M.·. Act.·. du Cons.·. des *Sept Écossais*, de Paris.

D. du Consist.·. le même F.·..

✠ DUNKERQUE (Nord), *la Vertu*; 6e J.·. du 7e M.·. 5819.

V.·. le F.·. Foignes, R.·. C.·., officier des douanes, en retraite, r. du Pied-de-Vache. (1re).

T.·. S.·., le même Frère (3e).

A. de la [.·.], à M. Tuver, r. Nationale, 33; et pour le Chap.·. à M. Pichar, même adresse.

D. de la [.·.], le F.·. E. Boisdon, M.·. Act.·. de *la Clémente Amitié*, O.·. de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

ÉPERNAY (Marne), *les Vrais Amis de l'Ordre*; 6e J.·. du 12e M.·. 5829.

V.·. le F.·. D'Herbécourt, M.·., avoué. (2e).

A. de la L.·., au V.·., P.·. R.·. à M. Sivar-Sima de Dorler.

D. le F.·..

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne), *la Bienfaisance*; 13e J.·. du 2e M.·. 5784.

V.·. le F.·..

A. au Vén.·..

D. le F.·..

GAILLAC (Tarn), *Orion*; 14e J.·. du 2e M.·, 5822.

V.·. le F.·. Chauchard, mécanicien. (4e).

A. au V.·. P. R. à M. Nioro.

D. le F.·. Tarroux père, M.·. act.·. de la L.·.. ·....

GIVET (Ardennes). *Les Amis de l'Humanité*; 25e j.·. du 5e M.·. 5839.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

GRAY (Haute-Saône). *La Vraie Réunion désirée*; 8e j.·. du 5e M.·. 5836.

V.·. le F.·. Busch, M.·., négociant, r. Vanoise, 1. (2e.)

A. à M. Tournache, Grande-rue, 49, P. R. à M. Ravie-Ténouri-Éréside.

D. le F.·..

✠ GRENOBLE (Isère). *Les Arts Réunis;* 8e j.·. du 12e M.·. 5823.

V.·. le F.·. H. Bouvier, 30e.·., entrepreneur de bâtiments, r. du Vieux Temple, 3. (4e.)

T.·. S.·., le même F.·.. (3e.)

A. de la L.·. et du Chap.·., à M. Galle, r. Sainte-Claire, 8, P. R. à M. Stra-Sinuer, à Grenoble (Isère).

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

✠ HAVRE (LE) (Seine-Inférieure). *L'Aménité* (S. 2 R.); 15e j.·. du 3e M.·. 5775.

V.·. le F.·. Dally, 18e.·., négociant, r. Caroline, 8. (1re.)

T.·. S.·. Gallet, R.·. C.·., officier de marine en retraite. (2e.)

A. de la L.·. et du Chap.·. à M. Colson, concierge du Tribunal civil, P. R. à M. Témenia.

D. de la L.·., le F.·. Chartrey, M.·.

act.·. de la L.·. *Saint-Antoine du Parfait contentement*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Bugnot, M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras, de Paris.

✠ 32e. HAVRE (LE) (Seine-Infér.). *Les Trois H* (S. 2 R.); 10e j.·. du 11e M.·. 5792.

V.·. le F.·. Wouters, R.·. C.·., négociant, quai du Commerce, 51. (6e.)

T.·. S.·. le F.·. Marié, directeur d'usine. (2e.)

Présid.·. du Cons.·., le F.·. Massieu, propriétaire. (5e.)

Présid.·. du Consis.·. le F.·. Bachelay, négociant, r. de la Communauté, 16. (5e.)

A. de la L.·., au V.·., P. R. à M. Hostri.

A. du Chap.·., au T.·. S.·., P. R. à M. Hostri.

A. du Cons.·. et du Consist.·., aux Prés.·..

D. de la L.·., le F.·. Bailly (Donatien),

M.·. act.·. de la L.·. *les Cœurs Unis*, de Paris.

D. du Chap.·., le même F.·., M.·. act.·. du Chap.·. *les Cœurs Unis*, de Paris.

D. du Cons.·., le F.·..

D. du Consist.·., le F.·..

Isigny (Calvados). *La Nouvelle Alliance;* 4e j.·. du 8e M.·. 5839.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

Joigny (Yonne). *Le Phénix;* 11e j.·. du 4e M.·. 5777.

V.·. le F.·. Grenet, docteur-médecin. (5e.)

A. au V.·..

D. le F.·..

Joyeuse (Ardèche). *Les Amis de l'Humanité;* 5e j.·. du 1er M.·. 5849.

V.·. le F.·. Meynès, M.·., docteur-médecin et maire. (1re.)

A. à M. L'Hutémani, à Joyeuse.

D. le F.·..

LANGON (Gironde). *La Fraternité;* 14e j.·. du 4e M.·. 5771.

V.·. le Despagne, rentier. (3e.)

A, MM. Titan frères, chez M. Massieu, fils aîné, marchand de fer.

D. le F.·..

LAVELANET (Arriège). *Les Arts Réunis;* 30e j.·. du 1er M.·. 5848.

V.·. le F.·. Clanet, notaire. (2e.)

A. à M. Marrot, instituteur, P. R. à M. Sinrué.

D. le F.·. Delval, M.·. act.·. de la L.·. *Isis Montyon,* O.·. de Paris.

LECTOURE (Gers). *La Fidélité;* 26e j.·. du 12e M.·. 5849.

V.·. le F.·. Laserre, M.·., avocat, (1re.)

A. au Vén.·. P. R. à M. Délifité.

D. le F.·. Lerat, M.·. act.·. de la L.·. *les Fréres Unis Inséparables,* de Paris.

LIBOURNE (Gironde). *L'École de la Morale;* 3e j.·. du 11e M.·. 5831.

V.·. le F.·. Carbonnier, R.·. C.·., huissier, r. Saint-Jean. (2e.)

A. au Vén.·. P. R. à M. Alcomor. (Sous enveloppe.)

D. le F.·. Castet.

LIBOURNE (Gironde). *L'Ecole des Mœurs;* 7e j.·. du 2e M.·. 5811.

V.·. le F.·. Vitrac, M.·., négociant, (5e.)

A. à M. Numa Durand, huissier, P. R. à V. L'École.

D. le F.·..

LILLE (Nord). *Les Amis Réunis;* 15e j.·. du 4e M.·. 5766.

V.·. le F.·. Mortreux, facteur du commerce près la Douane, r. des Cannoniers, 17.

A. à M. Asim de Surenis, chez le V.·..

D. le F.·. Morel, M.·. act.·. de la L.·. *Les Sept Écossais,* de Paris.

✠ CHAP.·. DE LILLE, 20e j.·. du 5e M.·. 5785. (Ce Chap.·. est souché sur la L.·. *des Amis Réunis*, à Lille.)

T.·.S.·. le F.·. Hovelacque, négociant, r. à Fiens, 6. (3e.)

A. au T.·. S.·., P. R. à V. Charles de Pitelli.

D. le F.·..

⚜ 31e LILLE (Nord). *La Fidélité* (S. 2 R.); 21 j.·. du 3e M.·. 5781.

V.·. le F.·. Castelain, 10e.·. Deg.·., docteur-médecin. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Amblard, 31e.·., marchand tailleur. (1re.)

Présid.·. du Cons.·. le F.·. Amblard, marchand tailleur. (5e.)

Présid.·. du Trib.·., le F.·. Ghéquière, officier d'artillerie en retraite. (5e.)

A. à MM. Alexandre Delebecq, négociants, place des Bateliers, 14, P. R. à M. Télidéfi. Ajoutez, pour le Ch.·., P. R. à M. Chap.·.; pour le Cons.·. P. R. à M. Conseil; pour le Trib.·., P. R. à M. Tribun.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·. Ramel. (Député nommé.)

D. du Cons.·., le F.·..

D. du Trib.·., le F.·..

✠ Limoges (Haute-Vienne). *Les Artistes Réunis*; 24e j.·. du 7e M.·. 5827.

V.·. le F.·. Nogaro, K.·., négociant, r. Montant-Manigne. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Fizot-Lavergne, K.·., avoué près la Cour d'Appel, place de la Préfecture, 2. (4e.)

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. Janicot, et du Ch.·., au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·..

D. de Ch.·., le F.·. Bordier, M.·. act.·. du Chap.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

Limoges (Haute-Vienne). *La Parfaite Union*; 8e j.·. du 2e M.·. 5842.

V.·. le F.·. Gadon, avoué à la Cour d'appel. (2e.)

A. de la L.·., au V.·., pour M. Parfait, r. de la Manutention, propriété Morhe.

D. le F.·..

Limoges (Haute-Vienne). *L'Unité*; 31e j.·. du 3e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Jouanetaud, M.·., sous-chef de division à la préfecture. (1re.)

A. au V.·., place Aine, 2, P. R. à M. Niteu.

D. le F.·. Machelard.

LONJUMEAU (Seine-et-Oise). *Cérès et les Amis de l'Agriculture;* 22e j.·. du 3e M.·. 5836.

V.·. le F.·. Farmain de Sainte-Reine, M.·., propriétaire, à Villebon (Seine-et-Oise). (1re.)

A. à M. Carbonau, marchand de vin, traiteur, P. R. à M. Resec.

D. le F.·.. Frémont.

LONS-LE-SAULNIER (Jura). *La Prudente Amitié;* 27e j.·. du 3e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Jousserandot, M.·., avocat. (3e.)

A. à M. Piard, pharmacien, P. R. à M. Talnir Purendet.

D. le F.·..

✠ LORIENT (Morbihan). *Nature et*

Philanthropie (S. 2 R.); 1er j.·. du 11e M.·. 5837.

V.·. le F.·. Ratier, 30e.·., avocat, r. de l'Hôpital, 18: (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Pagnotte, R.·. C.·., garde d'artillerie. (1re.)

A. de la L.·. et du Chap.·. à M. Ph. Artune, r. du Port, 1.

D. de la L.·., le F.·. A. Wentz, M.·. act.·. de la L[.·.] *les Trinosophes*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. de Cornemont, M.·. act.·. du Chap.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

✠ LYON (Rhône). *L'Asile du Sage* (S. 2 R.); 29e j.·. du 12e M.·. 5827.

V.·. le F.·. Rollet, Ch.·. El.·., teneur de livres, place du plâtre, 13. (1re.)

T.·. S.·., le F.·. Fuzier, docteur en médecine, r. d'Algérie, 3, au 2me. (2e.)

A. de la L.·., au Vén.·., P. R. à M. Égas Udelisa.

A. du Chap.·., au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Boncompagne M.·. act.·. de la L[.·.] *la Persévérante Amitié*, de Paris.

D, du Chap.·., le F.·..

✠ Lyon (Rhône). *La Candeur* : 2e j.·. du 3e M.·. 5783.

V.·. le F.·. Fillet, R.·. C.·., négociant, Petite-Rue Mercière, 15. (1re.)

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·., et du Ch.·. à M. Dhérens, fabricant, r. du Chapeau rouge, à la Croix-Rousse, P. R. à Mme Ruednac.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

Lyon (Rhône). *Les Chevaliers du Temple* ; 20e j.·. du 12e M.·. 5834. (R. Éc. A. et A.)

V.·. le F.·. Bajollet, 31e.·., marchand de houblon, r. Tramassac, 30. (2e.)

A. au V.·., P. R. à M. du Plemet.

D. le F.·. Pierre Bonaparte, M.·. act.·. de la L[.·.] *les Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Orisis réunis*, de Paris. (Député nommé).

✠ Lyon (Rhône). *Les Enfants d'Hiram* (S. 2 R.); 22e j.·. du 3e M.·. 5825.

V.·. le R.·. Manigand, médecin, r. St-Côme, 8. (4e.)

T.·. S.·. le F.·. Godmard. (3e.)

A. de la L.·. à M. Saunier, r. Tupin, 17. p. r. à M. Snafne-Marih, et du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Ronjat fils, M.·. act.·. de la L.·., *la Clémente Amitié*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Ronjat père, M.·. act.·. du Chap.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

Lyon (Rhône). *Étoile et Compas ;* 25e j.·. du 11e M.·. 5823.

V.·. le F.·. Gautier, R.·. C.·., (2e).

A. de la L.·., à M. Capillery, montée du Goullignon, 22, P. R. à M. Massons.

D. de la L.·., le F.·. Blond, M.·. act.·. de *la Rose du parfait Silence*, de Paris.

✠ 30e Lyon (Rhône), *le Parfait Silence* (S. 2 R.); 5e j.·. du 2e M.·. 5763.

V.·. le F.·. Lablâtinière, R.·. C.·., avocat à la Cour d'appel, quai de la Baleine, 22, au 3e. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Beranger, 30e.·., rue Morand, 38. (2e.)

Présid.·. du Cons.·. le F.·. Bacot, 30e.·., avocat à la Cour d'appel. (5e.)

A. des 3 Atel.·., à M. Bernard, rue Ste-Elisabeth-aux-Brotteaux, Lyon. P. R. à M. de Senlice M.·.. *Ajoutez* pour le Chap.·. 18e, et pour le Cons.·. *ajoutez* 30e.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

D. du Cons.·., le F.·..

✠ LYON (Rhône), *Simplicité-Constance*, 25e j.·. du 9e M.·. 5830 (R.·. écoss.·. Anc. et Acc.·.).

V.·. le F.·. Grandmottet, R.·. C.·., géomètre, à la Croix-Rousse, quai de Serin, 5. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Cherbland, R.·. C.·., limonadier, place des Carmes, 2. (2e.)

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. S. C.

A. du Chap.·. au T.·. S.·. P. R. à M. S. C.

D. de la L.·. le F.·. Theurin, M.·. act.·. de la L.·. *Isis-Montyon.*—O.·. de Paris.

D. du Chap.,, le F.·. Sée, M.·. act.·. du Ch.·. *la Persévérante Amitié.* — V.·. de Paris.

✠ LYON (Rhône). *La Sincère Amitié;* 26e j.·. du 5e M.·. 5782.

V.·. le F.·. Guinard, arbitre du commerce, rue Mulet, 14. (2e.)

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L[.·.] et du Chap.·. à M. Guinard. P. R. à Erecnis-Eitima.

D. de la L.·., le F.·. Mougin, M.·. act.·. de la L.·. *les FF.·. Unis Inséparables*, O.·. de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

✠ LYON (Rhône). *Union et Confiance;* 29e j.·. du 7e M.·. 5824.

V.·. le F.·. Renoir, 30e.·. négoc. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Renoir, négoc. (4e.)

A. de la L[.·.] et du Chap.·. à M. Noi-

Brice-Naiconf, Avenue de Vendôme, aux Brotteaux-lès Lyon.

D. de la L.·. le F.·. Levolle, M.·. act.·. de la L☐ *St-Antoine du Parfait Contentement*, de Paris.

D. du Chap.·. le même F.·., M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras, de Paris.

LYON-LA-GUILLOTIÈRE (Rhône), *Les Amis des Arts;* 15e j.·. du 6e M. 5840.

V.·. le F.·. Paret, Jean, R.·. C.·., rue Cuvier, 39, aux Brotteaux-Guillotière.

A. au V.·., P. R. à M. de Rats-des-Sima.

D. le F.·. Bertrand, M.·. act.·. de la R.·. L.·. *la Persévérante Amitié*, O.·. de Paris.

✠ LYON-CROIX-ROUSSE (Rhône). *Bienfaisance et Amitié;* 25e j.·. du 7e M.·. 5831.

V.·. le F.·. Coummer, sous-Directeur du Comptoir national d'escompte, aux Brotteaux, rue Malesherbes, 12. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Martinon, prop., rue du Mail, 26. (3e.)

A.·. de la L.·., au V.·., et du Ch.·. au T.·. S.·., P. R. à M. Etienne-Aimé Façibatsi.

D. de la L.·. le F.·..

D. du Chap.·. le F.·..

MACON (Saône-et-Loire). *Les Arts Réunis;* 2e j.·. du 6e M.·. 5820.

V.·. le F.·. Léger, menuisier. (2e.)

A. à M. Léger, rue Josephine, 32. P. R. à M. Straniseur.

D. le F.·. Leblanc de Marconnay, M.·. act.·. de la L.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

MAISONS-LAFFITTE (Seine-et-Oise). *Les Amis Ecossais;* 27e j.·. du 9e M.·. 5842.

V.·. le F.·. Vattier, R.·. C.·., entrepreneur de peintures. (2e.)

A. au Vén.·. P. R. à M. Silemas.

D. le F.·.. Gatineau, M.·. actif de la L.·. *la Tolérance*, de Paris.

✠ MANS (LE) (Sarthe), *Arts et Commerce;* 5e j.·. du 11e M.·. 5832.

V.·. le F.·. Léon Clerc jeune, négociant. (4e.)

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·. à M. Dufeu, r. Leffray, P. R. à M. L. C.

A. du Chap.·., à M. Dufeu, etc., P. R. à M. Chev. M.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·..

Marmande (Lot-et-Garonne). *Napoléon-le-Grand;* 27e j.·. du 6e M.·. 5806.

V.·. le F.·. Flayelle, M.·., lieutenant de gendarmerie. (3e.)

A. de la L.·. à M. Morineau, négociant. r. de l'Observance.

D. le F.·. Desmarest, M.·. act.·. *des Frères Unis Intimes*, de Paris.

Marquise (Pas-de-Calais). *L'Amitié;* 10e j.·. du 4e M.·. 5850.

V.·. le F.·. A. Godard-Lerouge, M.·., teneur de livres. (3e.)

A. à M. Eitima, chez le Vén.·..

D. le F.·. Bouillaud, M.·. act.·. *des Disciples de saint Vincent de Paul*, de Paris.

MARSEILLE (B.-du-Rhône). *Amis de la Paix;* 30e j.·. du 9e M.·. 5850,

V.·. le F.·. Lavabre, M.·., représentant de commerce, rue Curiol, 86.

A. de la L.·. au V.·..

D. le F.·.. Fabreguette, (député nommé).

✠ MARSEILLE (B.-du-Rhône). *Disciples de Salomon et l'Aimable Sagesse;* 7e j.·. du 2e M.·. 5801.

V.·. le F.·. Brochier jeune, 30e.·., commissionnaire de roulage. (6e.)

T.·. S.·. le F.·. Brochier fils aîné, 32e.·., commissionnaire de roulage. (6e.)

A. de la L.·. et du Chap.·., à M. Brochier fils, commissionnaire de roulage, r. du Pavillon, 5, P. R. à M. Salomon.

D. de la L.·., le F.·.. Magne, (député nommé).

D. du Chap.·., le F.·..

MARSEILLE (B.-du-Rhône). *Les Écossais;* 8e j.·. du 3e M.·. 5840. (R. Éc. A. et A.)

V.·. le F.·. Charpentier, commis, r. de la Palud, 65. (2e.)

A. au V.·..

D. le F.·. Morand, M.·. act.·. de la L.·. *Jérusalem Écossais*, de Paris.

MARSEILLE (B.-du-Rhône). *Les Élèves de Minerve* (S. 2 R.); 21e j.·. du 11e M.·. 5801.

V.·. le F.·. Filippini, 30e.·., lieutenant d'infanterie en retraite, r. des Consuls, 2. (1re.)

A. au V.·..

D. le F.·. Lachadenède, M.·. act.·. de la L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

☩ 30e.·.. MARSEILLE (B.-du-Rhône). *La Française de Saint-Napoléon*; 21e j.·. du 3e M.·. 5786 (S. 2 R.).

V.·. le F.·. Daumas, employé au canal de Marseille, r. de Tivoli, 27. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Sauvaire, 30e.·., entrepreneur-menuisier, r. Grande-Rue, 90. (1re.)

Prés.·. Bédarride, 32e.·., avocat à la Cour d'appel d'Aix, r. des Gantiers, 13, à Aix.

A. de la L.·., au V.·. P. R. à M. Agelo le Français.

A. du Ch.·., au T.·. S.·..

A. du Cons.·., au F.·. Brochier fils, commissionnaire de roulage, r. du Pavillon, 5.

D. de la L.·., le F.·. Claude, M.·. act.·. de la L.·. *la Tolérance,* de Paris.

D. du chap.·., le F.·. Victor Richard, M.·. act.·. du Chap.·. *la Clémente Amitié,* de Paris.

D. du Cons.·., le F.·. Leblanc de Marconnay, M.·. act.·. du Cons.·. *la Clémente Amitié,* de Paris.

MARSEILLE (B.-du-Rhône). *Les Inséparables;* 19e j.·. du 8e M.·. 5806.

V.·. le F.·. Boutet, R.·. C.·., fabricant corroyeur. (2e.)

A. au V.·., r. Désirée, 16, P. R. à M. Sablas-le-Persien.

D. le F.·.. Lozerotte, (député nommé).

✠ MARSEILLE (B.-du-Rhône.) *Parfaite Sincérité* (S. 2 R.); 2e j.·. du 4e 5767.

V.·. le F.·. Érard, 30e.·., entrepreneur, r. Lancerie, 30. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Benoît, 30e.·., menuisier, r. Croix de Régnier, 13. (1re.)

A. de la L.·., au Vén.·..

A. du Chap.·. à M. Pomier, r. de Lodi, 86, P. R. à M. Antonius.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

MARSEILLE (B.-du-Rhône). *La Parfaite Union*; 18e j.·. du 2e M.·. 5828.

V.·. le F.·. Sauvanet, 30e.·., lithographe, Grand-Cours, 13. (1re.)

A. à M. Gravier, r. des Feuillants, 10, P. R. à M. de Saint-Jean.

D. le F.·. Bardisser, M.·. act.·. de la L.·. *les Bienfaiteurs Réunis*, de Gentilly.

MARSEILLE (B.-du-Rhône). *La Réunion*

des Amis Choisis; 18e j.·. du 5e M.·. 5801.

V.·. le F.·. Benoît Antoine, 30e.·., entrepreneur menuisier. (1re.)

A. au Vén.·., r. Croix de Reynier, 13. chez M. Rougni père, r. Pavillon, 2.

D. le F.·.. Duval.

MARTIGUES (Bouches-du-Rhône). *L'Étoile d'Orient*; 14e j.·. du 12e M.·. 5812.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

MELUN (Seine-et-Marne). *Les Enfants d'Hiram*; 27e du 10e M.·. 5841.

V.·. le F.·. Durand, M.·., fondé de pouvoir du receveur général. (4e.)

A. de la L.·. au V.·..

D. le F.·. Moutonnet, M.·. act.·. de la L.·. *les Amis de la Patrie*, de Paris.

METZ (Moselle). *Amis de la Vérité* (S. 2 R.); 12e j.·. du 8e M.·. 5829.

V.·. le F.·..

A.

D. le F.·..

Mézilles (Yonne). *Les FF.·. de la Vraie Lumière*; 19e j.·. du 7e M.·. 5825.

V.·. le F.·. Morin, M.·., docteur-médecin, à Treigny (1re.)

A. à M. Bourgoin Dugas, propriétaire, à Mézilles, par Toucy, P. R. à M. Raie de la Mivreule, à Mézilles, par Toucy.

D. le F.·..

Mézin (Lot-et-Garonne). *La Sagesse*; 28e j.·. du 12e M.·. 5805.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

Mirande (Gers). *Apollon*; 23e j.·. du 4e M.·. 5821.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

✝ Moissac (Tarn-et-Gar.). *La Parfaite Union*; 9e j.·. du 1er M.·. 5783.

V.·. le F.·. Delbert-Junior, M.·., négociant. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Massip, fondeur. (2e.)

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. Lannoi.

A. du Ch.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

Montargis (Loiret). *L'Humanité du Loing*; 20e j.·. du 1er M.·. 5849.

V.·. le F.·. Vaillault, M.·., propriétaire. (2e.)

A. au V.·., place au Blé.

D. le F.·..

Montauban (Tarn-et-Garonne). *Les Arts réunis*; 6e j.·. du 9e M.·. 5821.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

✠ Montauban (Tarn-et-Garonne). *Parfaite Union*; 30e j.·. du 11e M.·. 5786.

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·..

D. de la L.·. le F.·..

D. du Ch.·. le F.·..

MONTBRISON (Loire). *Les Commandeurs du Phénix;* 14e j.·. du 5e M.·. 5829 (R, Éc. A. et A.).

V.·. le F.·..

A. P. R. à M. Néphix.

D. le F.·..

MONTEREAU-FAUT-YONNE (Seine-et-Marne). *L'Unanimité;* 9e j.·. du 8e M.·. 5845.

V.·. le F.·. Goupil, M.·., docteur-médecin. (2e.)

A. au Vén.·..

D. le F.·..

MONTLUÇON (Allier). *Le Phénix;* 30e j.·. du 8e M.·. 5831.

V.·. le F.·. Tullat, M.·., bijoutier. (1re.)

A. au Vén.·., P. R. à M. Phoxdulgénie.

D. le F.·. Carnet, M.·. act.·. de la L.·. *Isis Montyon,* de Paris.

✠ MONTPELLIER (Hérault). *Les Amis Fidèles;* 10e j.·. du 11e M.·. 5764 (S. 2 R.).

V.·. le F.·. Cazalis, 32e.·., docteur-médecin et licencié en droit. (2e.)

T.·. S.·. Le même F.·. (1re).

A. à M. Sel-Sima Sélédif, chez le Vén.·. r. des Grenadiers, 21.

A. du Ch.·. au T.·. S.·. P. R. à Misafiselde.

D. de la L.·. le F.·. Pied-Noir, M.·. act.·. de la L.·. *la Persévérante Amitié*, de Paris.

D. du Ch.·. le F.·. Jourdin, M.·. act.·. du Ch.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

✠ MONTPELLIER (Hérault). *Les Amis réunis dans la Bonne Foi;* 30e j.·. du 4e M.·. 5782.

V.·. le F.·. Amédée Poujol, R.·. C.·., avocat à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier de l'Ordre, membre du Cons.·. du département. (1re.)

T.·. S.·. Abric aîné, architecte, boulevard Blanquerie, 11 (3e).

A. de la L.·. à M. Surein-Bonnefoi, r. de la Jonction des Deux Chemins de fer, maison Levat, et du Ch.·. à M. Bouché jeune, nég., P. R. à M. Chap, Grande-Rue.

D. de la L.·. le F.·. Leriche, M.·. act.·. de la L.·. et du Chap.·. *les Amis Bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis*, de Paris.

D. du Ch.·. le même F.·..

MOULINS (Allier). *L'Humanité*; 3e j.·. du 8e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Caillat, M.·., horloger, r. d'Allier, 25. (2e.)

A. au V.·. P. R. à M. Combet.

D. le F.·..

✠ MOULINS (Allier). *Paix et Union*; 18e j.·. du 2e M.·. 5836.

V.·. le F.·. Donjan-Bernachez, 30e.·., propriétaire, membre du Conseil-général de l'Allier, boulevard Depont. (4e.)

T.·. S.·. le F.·. Brunel, R.·. C.·., chef de division à la Préfecture. (1re.)

A. de la L.·. et du Ch.·. à M. Xiap, salle Mérié.

D. de la L.·. le F.·.. Eugène baron de Veauce.

D. du Ch.·. le F.·.. Le même frère.

✠ MULHOUSE (Haut-Rhin). *La Parfaite Harmonie;* 6e j.·. du 11e M.·. 5808.

V.·. le F.·. Dolfus-Ausset, R.·. C.·., fabricant. (2e.)

T.·. S.·.. Le même frère.

A. de la L.·. et du Ch.·. à M. Zetter, r. du Brubach, 2.

D. de la L. le F.·. Uinal (député nommé).

D. du Chap.·. le F.·..

✠ NANCY (Meurthe). *Saint-Jean-de-Jérusalem;* 7e j.·. du 11e M.·. 5771.

V. le F.·. Laflize, R.·. C.·., avocat, r. des Quatre Églises. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Charon, R.·. C.·., ancien notaire. (2e.)

A. de la L[.·.], à M. Jean Kert, maçon, r. des Jardins, 5.

A. du Chap.·., à M. Chapit, r. des Jardins, 5.

Le Chap.·. tenant à cette L.·. a pour titre *Ch.·. de Nancy*.

D. de L.·. le F.·. Lœulliet, M.· act.·. de la L[.·.] *Saint-Pierre des Vrais Amis*, O.·. de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

✠ NANTES (Loire-Infér.). *Mars et les Arts*; 6e j.·. du 10e M.·. 5800.

V.·. le F.·. Muette, René, ex-capitaine au long-cours, quai de la Fosse, 85. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Roche, R.·. C.·., artiste, r. Anisson. (1re.)

A. de la L.·., à M. Trasses-Martel, chez M. Mathurin Guitton, concierge, r. l'Héronnière, 6.

A. du Chap.·., M. Trasses - Martel aîné, chez M. Delanoë, r. de l'Héronnière, 6.

D. de la L.·. le F.·. Fleury (député nommé).

D. du Chap.·., le F.·..

ꟼ 30e. NANTES (Loire-Infér.). *Paix et Union*; 2e j.·. du 2e M.·. 5776 (S. 2 R.).

V.·. le F.·. Richer, R.·. C.·., entrepreneur, r. des Marais, 10.

T.·. S.·. le F.·. Rocher, R.·. C.·., commerçant, R. J.-J. Rousseau, 4. (2e.)

Prés.·. du Cons.·. le F.·. Tertrais, 30e.·., commerçant. (4e.)

A de la L.·. à M. Le Rouxel, Petite Rue de la Bourse, 1, P. R. à M. Pontuxi.

A. du Chap.·. au même, P. R. à M. Pontuxi aîné.

A. du Cons.·. au même, P. R. à M. Consilium.

D. de la L.·. le F.·. Hellin.

D. du Chap.·., le F.·..

D. du Cons.·., le F.·..

NEAUPHILE-LE-CHATEAU (Seine-et-Oise).

L'Amitié Discrète; 11e j.·. du 7e M.·. 5849 (R. Éc. A. et A.).

V.·. le F.·. Hettich, M.·., horloger. (2e.)

A. au Vén.·..

D. le F.·. Nitramias, M.·. act.·. de la dite L[.·.].

NÉRAC (Lot-et-Garonne). ***Travailleurs Réunis;*** 8e du 11e M.·. 5846.

V. le F.·. Gimet, M.·., propriét. (3e.)

A. au Vén.·. à Joulan, près Nérac.

D. le F.·..

NÉRAC (Lot-et-Garonne). ***L'Union Fraternelle;*** 1erj.·. du 4e M.·. 5850.

V.·. le F.·. Martel, R.·. C.·., avoué près le tribunal civil, (2e.)

A. M. à M. Fruniaternelle, chez M. Chalon, agent d'affaire.

D. le F.·. de Saint-Aignan, M.·. act.·. de la L[.·.] *la Clémente Amitié*, O.·. de Paris.

NEUVILLE (Rhône). ***Espérance et Progrès;*** 3e j.·. du 8e M.·. 5847.

V.·. le F.·. Chaine aîné, R.·. C.·., négociant. (5e.)

A. au Vén.·., r. Centrale, 84, P. R. à. M. Sergorp-Espérant, à Lyon.

D. le F.·..

NEUVILLE (Vienne). *Pureté des Cœurs;* 19e j.·. du 7e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Béra, M.·., juge de paix. (4e.)

A. à M. Caillard, notaire.

D. le F.·. Houtelet, M.·. act.·. de la L.·. *l'Amitié,* de Paris.

NEVERS (Nièvre). *L'Humanité;* 26e j.·. du 1er M.·. 5847.

V.·. le F.·. Bernard, M.·., propriétaire à Fourchambault, (1re.)

A. à M. Mathurié, r. du Petit-Versailles, 9 ter.

D. le F.·..

NÎMES (Gard). *Bienfait anonyme* (S. 2 R.); 1er j.·. du 11e M.·. 5804.

V.·. le F.·.

A. à M.

D. le F.·..

NIMES (Gard). *La Philanthrophie*; 3e j.·. du 1er M.·. 5836.

Vén.·. le F.·. Chabert, R.·. C.·., commis négociant, boulevard des Colquières, 24. (1re.)

A. au V.·., P. R. à M. Hipolite.

D. le F.·..

NOGENT-SUR-SEINE (Aube). *Parfaite Régularité*; 12e j.·. du 12e M.·. 5846.

V.·. le F.·. de Busserolles, M.·., avocat avoué. (2e.)

A. au V.·. P. R. à M. Trugalerie.

D. le F.·. Razy, M.·. act.·. de la L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

ORANGE (Vaucluse). *La Constance réunie au Bon Accueil*; 22e j.·. du 8e M.·. 5829.

V.·. le F.·. Monier, 30e.·., ancien maire de Vaucluse. (2e.)

A. M. Dugat, docteur-médecin.

D. le F.·. Napoléon Bonaparte (député nommé).

✠ PARTHENAY (Deux-Sèvres). *L'Heureuse Réunion de Mars et des Arts;* 1er j.·. du 5e M.·. 5838.

V.·. le F.·. Gaune, R.·. C.·., docteur-médecin. (5e.)

T.·. S.·. le F.·. Poinot-Boiry, R.·. C.·., peintre en bâtiments. (2e.)

A. de la L.·. et du Chap.·. à M. Gaune, docteur en médecine, P. R. à MM. Sram et Noinu. P.·. le Ch.·., mettez P. R. à M. Niras.

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

PÉRIGUEUX (Dordogne). *Amis Persévérants;* 2e j.·. du 4e M.·. 5832.

V.·. le F.·. Charrière, avocat et juge suppléant. (3e.)

A. de la L.·. au V.·., P. R. à M. Samir Persevans.

D. de la L.·. le F.·. Tardieu, M.·. act.·. de la L.·. *les Cœurs Unis,* de Paris.

PERPIGNAN (Pyrén.-Orient.). *Les Amis*

de la Parfaite Union: 6[e] j.·. du 3[e] M.·. 5790, reveillée le 20[e] j.·. du 3[e] M.·. 5852.

Vén.·. le F.·. Sicard, R.·. C.·., employé, r. St-Sauveur. (1[re].)

A. de la L.·., à M. Noinu Parfait, chez M. Douments, J., épicier r. Grande St-Jacques.

D.·. le F.·. Gamen du Pasquier, M.·. act.·. de la L.·. *les FF.·. Unis Inséparables,* de Paris.

✠ PERPIGNAN (Pyrén.-Orient.). *Saint-Jean-des-Arts de la Régularité:* 20[e] j.·. du 2[e] M.·. 5766.

V.·. le F.·. Suberville, R.·. C.·., marchand tailleur, r. des Trois-Journées. (4[e].)

T.·. S.·. le F.·. Malis, R.·. C.·., vétérinaire, r. Grande-de-la-Monnaie, 19. (2[e].)

A. de la L.·., au V.·., P. R. à M. Etiraluger.

A. du Ch.·., au T.·. S.·. P. R. à M. Lémo.

D. de la L.·., le F.·. Ballet, M.·. act.·.

de la L⸫ *Saint-Auguste de la Bienfaisance*, O.·. de Boulogne.

D. du Chap.·., le même F.·..

☩ 30e. PERPIGNAN (Pyrén.-Orient.).
L'Union; 27e j.·. du 1er M.·. 5758 (S. 2 R.)

V.·. le F.·. Corbière Vilallongue, 30e.·., négociant, place Royale. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Frédéric Sébé, major de place, r. Grande la Réal. (1re.)

Présid.·. le F.·. Saisset, avocat. (4e.)

A. la L.·., au Chap.·., au Cons.·.

L'Union, r. de la Main de Fer, 8.

D. de la L.·. le F.·. Gardarens de Boisse, colonel au 6me de ligne, (député nommé).

D. du Chap.·. le même F.·..

D. du Cons.·. le même F.·..

PERTUIS (Vaucluse). *Le Triomphe de l'Amitié*; 27e j.·. du 1er M.·. 5786.

V.·. le F.·. T. Pardigon, R.·. C.·., bottier, faubourg Saint-Antoine.

A. au V.·..

D. le F.·. Barjaud, M.·. act.·. de la L.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

PESMES (Haute-Saône). *L'Amitié Fraternelle;* 28e j.·. du 10e M.·. 5845.

V.·. le F.·. Guillaume, M.·., négociant. (1re.)

A. au V.·. M. Jager, propriétaire à Pesmes.

D. le F.·. Patin, M.·. act.·. de la L.·. *les Sept Écossais,* O.·. de Paris.

✠ PÉZÉNAS (Hérault). *Réunion de la parfaite Amitié;* 16e j.·. du 2e M.·. 5808.

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·..

A. du Chap.·..

D. de la L.·. le F.·..

D. du Chap.·. le F.·..

PITHIVIERS (Loiret). *Les Admirateurs du Grand Architecte;* 4e j.·. du 4e M.·. 5838.

V. le F.·..

A.

D. le F.·..

✠ Poitiers (Vienne). *Les Amis Réunis;* 26e j.·. du 8e M.·. 5787 (S. 2 R.).

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A de la L.·., à M. Vallette, marchand de bois, r. du Petit-Maure.

A. du Chap.·., au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

✠ Poitiers (Vienne). *La Vraie Harmonie;* (S. 2 R.) 3e j.·. du 10e M.·. 5802.

V.·. le F.·. David de Thiais, R.·. C.·., ancien préfet (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Lemercier, R.·. C.·., banquier. (1re.)

A. de la L.·. au V.·..

A. du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·. le F.·..

D. du Ch.·., le F.·..

Pontoise (Seine-et-Oise). *Les Amis du Peuple;* 15e j.·. du 4e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Séré, M.·., banquier. (1re.)

A. au V.·. à Pontoise, P. R. à M. Masi du Leuppe.

D. le F.·. Séré, M.·. act.·. de *la Persévérante Amitié*, de Paris.

PONT-SAINT-ESPRIT (Gard). *Les Amis de l'Humanité*; 27e j.·, du 11e M.·. 5812.

V.·. le F.·. Renoir, R.·. C.·., propriétaire, r. J.-Jacques, 1. (6e.)

A. à M. Faure, pharmacien, P. R. à M. Damis Thénimain.

D. le F.·. Naude-Filonnière, M.·. de la L.·. *les Frères Unis Intimes*, O.·, de Paris.

PROVINS (Seine-et-Marne). *L'Heureuse Alliance*; 13e j.·. du 11e M.·. 5782.

V.·. le F.·. Mocquard, R.·. C.·., notaire. (4e.)

A. au V.·. P. R. à M. H. Lianacel, hôtel Saint-Jean.

D. le F.·.. Génisson (député nommé).

REIMS (Marne). *La Sincérité* (S. 2 R.); 21e j.·. du 12e M.·. 5803.

V.•. le F.•. Perche, notaire, impasse des Tapissiers. (3e.)

A. à M. Doyen, propriétaire, r. Cotta, P. R. à. M. Ristécéni.

D. le F.•. Janin, M.•. act.•. de la L.•. *les Frères Unis Inséparables,* de Paris.

✠ RENNES (Ille-et-Vilaine). *La Parfaite-Union;* 24e j.•. du 4e M.•. 5748.

V.•. le F.•. Guillot, R.•. C.•., employé à la mairie, r. Nantaire. (3e.)

T.•. S.•. le F.•. Beaucé, R.•. C.•., propriétaire, r. des Carmes, 3. (1re.)

A. de la L.•., à Duval, militaire retraité, levée de la Santé, 3, P. R. à M. Parfont.

A du Chap.•., au même F.•., P. R. à M. Parfont aîné.

D. de la L.•., le F.•.. Dutrône. (député nommé).

D. du Chap.•., le F.•. Hellin, M.•. du Ch.•. *la Rose Étoilée Régénérée,* Val.•. de Paris.

Réole (La) (Gironde). *L'Humanité;* 14e j.·. du 6e M.·. 5843.

V.·. le F.·..

A. à M. Luimanthé, chez M. Bédat, sellier.

D. le F.·..

Roanne (Loire). *Les Écossais Roannais;* 11e j.·. du 1er M.·. 5841.

V.·. le F.·. Rollet, M.·., employé. (2e.)

A. à M. Rollet, place Sainte-Élisabeth.

D. le F.·..

✠ Rochefort (Charente-Inférieure). *L'Accord Parfait;* 28e j.·. du 2e M.·. 5778.

V.·. le F.·. Morin, R.·. C.·., professeur de mathématiques, r. Saint-Louis. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Poirier, R.·. C.·., entrepreneur. (3e.)

A. de la L.·. au V.·. r. Saint-Louis, P. R. à Caprara-Tiefod.

A. du Ch.·. à M. Roc Piard Calfat, chez M. Ch. Poirier, entrepreneur des moutures de la guerre, Grande-Rue du faubourg, 81.

D. de la L.·., le F.·. Heullant, M.·. act.·. de la L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Janin, M.·. act.·. du Chap.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

✠ ROCHELLE (LA) (Charente-Infér.). *L'Union Parfaite*; 9e j.·. du 1er M.·. 5752.

V.·. le F.·. Blutel, R.·. C.·., directeur des Douanes en retraite, r. Fleuriau, 3. (6e.)

T.·. S.·. le même F.·.. (3e.)

A. de la L.·. à M. Blutel, P. R. à M. Parnionfaitue; et du Chap.·., au même, P. R. à M. Etiafrapnoinu.

D. de la L.·., le F.·. Litez-Tiverval, M.·. act.·. de la L.·. *Saint-Antoine du Parfait contentement*, de Paris.

D. du Chap.·., le même F.·., M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras, de Paris.

RODEZ (Aveyron). *La Parfaite Union*; 19e j.·. du 4e M.·. 5762.

V.·. le F.·..

A. au V.·..

D. le F.·..

Romans (Drôme). *L'Union des Deux Cantons;* 8e j.·. du 10e M.·. 5847.

V.·. le F.·. Tabary, R.·. C.·., O. ✱, chev. de St.-Louis, chef d'escad. d'état-major en retraite.

A. à M. Tabary, officier supérieur retraité à Bourg-de-Péage, impasse de la Marche, 6 (Drôme), P. R. à M. Nojon-Sontnac.

D. le F.·. Jossier.

✠ Rouen (Seine-Inférieure). *Les Arts Réunis* (S. 2 R.); 29e j.·. du 10e M.·. 5807.

V.·. le F.·. Buisson, R.·. C.·., négociant, r. Saint-Nicolas, 45 (3e.)

T.·. S.·., le même F.·.. (1re.)

A de la L.·. au V.·. et du Chap.·., au T.·. S.·., P. R. à Dessin-Reussart.

D. de la L.·., le F.·. Ollivier, M.·. act.·. de *la Persévérance*, d'Ivry.

D. du Chap.·., le F.·. Langlois, M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras, de Paris.

✠ ROUEN (Seine-Infér.). *La Parfaite Égalité*; 17e j.·. du 9e M.·. 5785.

V.·. le F.·. Fleury, R.·. C.·., négociant, r. de Crosne, hors ville, 7 et 9. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Lancien, 32e.·., propriétaire. (3e.)

A. de la L.·., à M. Élatigé, boulevart Saint-Hilaire, 41 bis.

A. du Chap.·., à M. Bréhon, P. R. à M. Élatigé.

D. de la L.·., le F.·. Mongenot, M.·. act.·. de la L.·. *L'Amitié*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

✠ ROUEN (Seine-Infér.). *La Persévérance Couronnée*; 2e j.·. du 3e M.·. 5817.

V.·. le F.·. Desseaux, R.·. C.·., avocat, r. Beauvoisine, 63. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Besson, R.·. C.·., commerçant, r. Tuvache, 2. (2e.)

A. de la L.·., au V.·. et du Ch.·. u T.·. S.·.

D. de la L.·. le F.·. Bugnot, M.·. act.·. de la L[□] *Saint-Antoine du Parfait Contentement*, de Paris.

D. du Ch.·. le F.·. Lehec, M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras, de Paris.

ROUEN (Seine-Inférieure). *Constance éprouvée* (R.·. Éc.·. A.·. et A.·.), 12e j.·. du 6e M.·. 5823.

V.·. le F.·. Lefebvre, 30e.·., architecte, Grande-Rue Saint-Laurent, 22 (1re).

A. au V.·. P. R. à M. Lescantin.

D. le F.·. Bouffard, M.·. act.·. de la L[□] *la Clémente Amitié*, de Paris.

ROUEN (Seine-Inf.). *La Vérité*, 3e j.·. du 3e M.·. 5834 (S.·. 2 R.·.).

V.·. le F.·. Dumont, M.·., docteur-médecin, r. Saint-Sever, 3. (1re).

A. au V.·..

D. le F.·. Hue, M.·. act.·. de la L[□] *des Disciples de saint Vincent-de-Paul*, de Paris.

RUEIL (Seine-et-Oise). *Les Fidèles d'Hiram*; 12e j.·. du 3e M.·. 5824.

V.·. le F.·. Schneider, R.·. C.·., propriétaire. (1re.)

A. à M. Schneider, au café du Théâtre.

D. le F.·. Clément d'Anglebert.

SABLÉ (Sarthe). *L'Industrie et l'Amitié*; 22e j.·. du 3e M.·. 5837.

V.·. le F.·. Guillaume, M.·., menuisier. (1re.)

A. à M. Panchèvre, r. Dorée, P. R. à M. Deulistrin, à Sablé.

D. le F.·. Leblanc de Varenne, (député nommé).

SAINTES (Charente-Inférieure). *Montyon*; 11e j.·. du 9e M.·. 5844.

V.·. le F.·. Gaudin, M.·., avocat. r. du Palais, 2. (2e.)

A. au V.·., P. R. à M. Nothymon.

D. le F.·..

✠ ST-ESPRIT-LÈS-BAYONNE (Landes). *La Parfaite Réunion*; 12e j.·. du 1er. M.·. 5806 (S. 2 R.).

V... le F...

T... S... le F...

A. à M.

D. de la L..., le F...

D. du Chap..., le F...

✠ SAINT-ÉTIENNE (Loire). *Les Élus*; 21e j.. du 10e M... 5828 (R. E.).

V... le F... Bonnassier, R.·. C.·., directeur de la fabrique de faulx de la Terrasse. (2e.)

T... S... le F... Berthon, archit. (4e.)

A. de la L... à M. Roch Pechon, imprimeur, r. de Foy, P. R. à M. Lués.

A. du Chap... au T... S..., P. R. à M. Ch. Lués.

D. de la L..., le F...

D. du Chap..., le F...

✠ 30e. SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise). *La Bonne foi* (S.. 2 R.); 13e j.. du 7e M... 5820.

V... le F... Perrot, 30e..., ✠, géographe, r. de Paris, 56. (5e.)

T... S... le F... Rigaux, 30e..., propriétaire, r. Longuet, au Pecq. (3e.)

Présid. du Cons.·., le F.·. Tanquerel, 30e.·., chef d'Institution, rue de Lorraine, 16.

A. de la L.·. du Ch.·. et du Cons.·. aux Présidents.

D. de la L.·., le F.·. Tanquerel, M.·. act.·. de la dite L.·.

D. du Chap.·., le F.·. Besquait, M.·. act.·. du Ch.·.

D. du Cons.·., le F.·. Perrot, M.·. dudit Cons.·.

SAINT-JEAN-D'ANGELY (Charente-Inf.). *L'Égalité régénérée*, 12e j.·. du 12e M.·. 5843.

V.·. le F.·. Beynix, M.·., ancien receveur particulier des finances. (2e.)

A. au Vén.·. P.·. R. à M. Géniaté Négenère.

D. le F.·.

ST-MALO (Ille-et-Vilaine). *La Bienfaisante*, 20e j.·. du 3e M.·. 5852.

V.·. le F.·. Sellier, R.·. C.·., négociant, r. de la Fosse, 11. (1re.)

A. au Vén.·.

Député le F.·.

SAINT-MIHIEL (Meuse). *La Forge mystérieuse*; 24e j.·. du 5e M.·. 5819.

V.·. le F.·. Lagrange, R.·. C.·., doct.-médecin. (4e.)

A. au V.·., P. R. à M. Nialla Delaforge, à Saint-Mihiel.

D. le F.·. Tarroux fils.

SAUMUR (Maine-et-Loire). *La Persévérance*; 2e j.·. du 5e M.·. 5835.

V.·. le F.·.

A.

D. le F.·.

SENS (Yonne). *La Concorde*; 9e j.·. du 4e M.·. 5777.

V.·. le F.·. Delligant, R.·. C.·., avocat. (3e.)

T.·. S.·., le même frère. (2e.)

A. au V.·. P. R. à M. de Roénot.

A. du Chap.·., au T.·. S.·., P.·. R.·., etc.

D. de la L.·., le F.·. Triebert, M.·.

D. de la L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

D. du Chap.•., le F.•. Bertrand.

Sèvres (Seine-et-Oise). *L'Union Philanthropique*; 6e j.•. du 6e M.•. 5848.

V.•. le F.•. Durandeau, 30e.•., courtier, à Versailles, r. de l'Orangerie, 40. (1re.)

A. à M. Chavigny, horloger, r. Nationale, 22. R. à M. Nunio-Philis.

D. le F.•. Chavigny, M.•. act.•. de ladite L[.•.].

Sézanne (Marne). *La Consolante Amitié*; 22e j.•. du 10e M.•. 5840.

V.•. le F.•. Canard, R.•. C.•., juge de paix du canton d'Esternay. (3e.)

A. au V.•. P. R. à M. Teimia-Lanteosnoc.

D. le F.•. Fourrié, M.•. act.•. de la L[.•.] *les Amis Bienfaisants Imitateurs d'Orisis réunis*, de Paris.

[illegible] Strasbourg (Bas-Rhin). *Les Frères-Réunis* (R. Éc. A. et A.); 18e j.•. du 8e M.•. 5814.

V.•. le F.•. Piton, 30e.•., Derrière le Temple-Neuf, 15, au faubourg. (8e.)

T.·. S.·. le F.·. Grucker, 33e.·., libraire, r. du Vieux-Marché aux Grains. (5e.)

Présid.·. du Cons.·., le même F.·.

Présid.·. du Consist.·., le même F.·.

A. de la L.·., à M. Grucker, libraire, r. du Vieux-Marché aux Grains, 10. P. R. *aux Frères Réunis*; et pour le Chap.·., le Cons.·. et le Consist.·., à M. Grucker, libraire, même adresse.

D. de la L.·., le F.·. Blanc, M.·. act.·. de la L.·. *les Sept Écossais*, O.·. de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Patin, M.·. act.·. du Chap.·. du même nom.

D. du Cons.·., le F.·. Patin, M.·. act.·. du Cons.·. *la Clémente Amitié*.

D. du Consist.·., le F.·. Patin.

TARASCON (B.-du-Rhône): *La Fidélité*, 12e j.·. du 11e M.·. 5847.

V.·. le F.·.

A. à M. P. R.

D. le F.·.

TARASCON (B.-du-Rhône). *L'Humanité*; 16e j.·. du 10e M.·. 5844.

V.·. le F.·. Manssé, sculpteur, r. des Cordeliers, 41. (4e.)

A. au Vén.·., P. R. à M. Étinamah.

D. le F.·. Dulert.

THOR (Vaucluse). *Réunion de la Sagesse*; 25e j.·. du 12e M.·. 5845.

V.·. le F.·. Barbotaux, M.·., forgeron, faubourg Notre-Dame. (2e.)

P. R. à M. Addenally au Thor. (1er.)

A. au V.·.

D. le F.·.

TOULON (Var). *Paix et Parfaite Union*; 22e j.·. du 4e M.·.

V.·. le F.·. Raynaud, M.·., décatisseur, r. Merle, 15. (2e.)

A, à M. Furel, r. des Riaux, 7.

D. le F.·. Tarroux père.

☩ 32e. TOULON (Var). *La Réunion* (S. 2 R.); 3e j.·. du 9e M.·. 5783.

V.·. le F.·. Jourdan, 32e, officier du

l'Arsenal, 13.

Cld.·., le F.·. Mignon, re-
ceveur principal des contributions indi-
rectes, Lafayette, 92.

Présid.·. du Cons.·., le F.·. Ferrat,
pharmacien, place Saint-Jean, 3.

Présid.·. du Consist.·., le F.·. Guérin,
négociant, place Ratcard, 1.

A. de la L.·., à M. Baron, r. de la Co-
médie, 21; P. R. à M. de la Rébouin.
(*Croisez l'adresse.*)

A. du Chap.·., à M. Baron, r. de la
Comédie, 21, P. R. à M. Nestion.

A. du Cons.·. à M. Baron, r. de la
Comédie, 21, P. R. à M. Sicmoë-Rameu-
noi.

A. du Consist.·. à M. Baron, r. de la
Comédie, 21, P. R. à M. Liesnos-le-
Noisneur.

D. de la L.·., le F.·. Blanchet.

D. du Chap.·., le F.·. Cassaignes,

M.·. act.·. à *la Clémente Amitié*, de Paris.

D. du Cons.·., le F.·. Voury, M.·. act.·. du Ch.·. *les Sept Écossais réunis*, de Paris.

D. du Consist.·., le F.·. Janin.

TOULOUSE (Haute-Garonne). *Les Cœurs Réunis*, 22e j.·. du 5e M.·. 5774.

V.·. le F.·. Gibrac, R.·. C.·., impri-meur.

S.·. de la L.·., le F.·. Vincent, R.·. C.·., li-braire, r. d'Astorg (3e.)

Adr.·. de la L.·. et du Chap.·., à M. Bonf-fartigue jeune, r. des Tourneurs, 40, hô-tel Azimon. P. R. à M. Descœurs.

D. de la L.·., le F.·. Silvestre (Hila-rion), M.·. act.·. de *la Persévé-rante Amitié*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Morand.

TOULOUSE (Haute-Garonne). *La Constance* (S. 2. R.), 1er j.·. du 6e M.·. 5813.

V.·. le F.·. Galabin, négociant, [illegible]r, 2. (3e)

T.·. S.·. le F.·. Bressoles aîné, 32e.·., ex-officier de marine, r. Chaude, 9. (1re.)

Prés.·. du Cons.·. le F.·. Cumenge, 32e.·., teneur de livres, r. du Lycée, 14. (1re.)

Prés.·. du Consist.·. le même F.·.

Ad. des Atel.·. Pour la L.·. à M. Bressoles aîné, receveur au Moulin du Bazacle, P. R. à M. Constant ; P. le Chap.·. au même, P. R. à M. Chev. Constans ; P. le Cons.·. au même, P. R. à M. Dhosta Constans ; P. le Consist.·. au même, P. R. à M. P. D. R. S. Constans.

De la L.·. le F.·. Amyot, R.·. C.·., M.·. act.·. des *Amis de l'Ordre*, O.·. de Paris.

D. du Chap.·. le F.·.

D. du Cons.·., le F.·. Ad. Perrer, M.·. act.·. du Cons.·. *de la Clémente Amitié*, Val.·. de Paris.

D. du Consist.·. le F.·. Bugnot.

✠ TOULOUSE (Haute-Garonne). *L'Encyclopédique* ; 10e j.·. du 3e M.·. 5787.

V.·. le F.·. Demonts, R.·. C.·., avocat, place Saint-Pierre, 3. (6e.)

T.·. S.·. le F.·. Denat, entrepreneur. (3e.)

A. de la L.·. au Vén.·., place Saint-Pierre, 6, P. R. à M. Cyclope.

A. du Chap.·., M. Boursine, r. Traversière Saint-Georges, 13, P. R. à M. Chap.

D. de la L.·. le F.·. Marlinge, M.·. act.·. de la L.·. la Persévérante Amitié, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·.

TOULOUSE (Haute-Garonne). *La Française de Saint-Joseph des Arts*; 9e j.·. du 9e M.·. 5777.

V.·. le F.·. Salze fils, R.·. C.·., négociant commissionnaire. (2e.)

A. à MM. Salze père et fils, r. des Gestes, 6, P. R. à M. Joseph.

D. le F.·. Claudel, M.·. act.·. de la L.·. *St-Antoine du Parfait Contentement*, de Paris.

TOULOUSE (Haute-Garonne). *La Par-*

faite Harmonie; 16e j. du 3e M.·. 5825.

V.·. le F.·. Hamorty, R.·. C.·., négociant, r. Matabiau, 22. (1re.)

A. M. Bourdet, r. Traversière-Saint-Georges, 18, P. R. à M. Paraîte-Morheau.

D. le F.·.

TOULOUSE (Haute-Garonne). *La Sagesse* (S. 2 R.); 10e j. du 5e M.·. 5757.

V.·. le F.·. Olivié, M.·., avoué. (4e.)

A. M. Boufartigue jeune, r. des Tourneurs, 42, P. R. à M. Essegasal.

D. le F.·..

TOULOUSE (Haute-Garonne). *L'Union Sincère*; 9e j. du 9e M.·. 5820.

V.·. le F.·. Gourdon, R.·. C.·., chef des travaux anatomiques à l'École vétérinaire. (1re.)

A. M. Boufartigue jeune, r. des Tourneurs, 42, P. R. à M. Gourdon.

D. le F.·..

TOULOUSE (Haute-Garonne). *Les Vrais*

Amis Réunis (S.-[illegible]) [illegible]
M.·. 5773.

[illegible] le F.·. [illegible], négo-
ciant. (1re.)

A. à M. Boufartigue jeune, des
Tourneurs, 12, P. R. à [illegible]

D. le F.·. Mention, M.·. act.·. de la
L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de
Paris.

TOURNON (Ardèche). *Parfaite Égalité*;
21e j.·. du 2e M.·. 5834.

V.·. le F.·. Royol, avoué. (1re.)

A. à M. [illegible] chez le
Vén.·.

D. le F.·.

[illegible] (Indre-et-Loire). *Les Démo-*
philes; [illegible]

[illegible] le F.·. Valentin, D.·. M.·. profes-
seur [illegible]

T.·. S.·. le F.·. Charpentier, [illegible]
négociant [illegible]

A. au V.·. [illegible] à M. Chauveau, cour
des Jacobins, 4.

D. le F.·. [illegible]

de la L.·. des *Disciples de Fénélon*, de Paris.

D. du Chap.·. le même F.·. M.·. act.·. du Chap.·.

Troyes (Aube). *L'Union Fraternelle*, 27 j.·. du 3e M.·. 5850.

V.·. le F.·. Caldon, M.·., imprimeur. (2e.)

A.·. M. Moipul-Ellenretart, r. Monte-des-Changes.

D.·. le F.·. Richard-Victor, M.·. act.·. de la L.·. *La Clémente Amitié*, de Paris.

✠ Valence (Drôme). *L'Humanité de la Drôme*, 15e J.·. du 5e M.·. 5845.

V.·. le F.·. Clément, K.·., agent d'affaires, r. Neuve-Maison des Colonnes, au 1er. (3e.)

T.·. S.·. le F.·. Jollet, R.·. C.·., capitaine en retraite. (3e.)

A. de la L.·. et du Ch.·. à M. Etimamuh, chez le Vén.·.

D.·. de la L.·. le F.·. Dechevaux-Du-

mesnil, M.·. [illegible] de *La Parfaite Amitié*, de Paris.

D. du Ch.·. le même F.·.

✠ 32e. VALENCIENNES (Nord). *La Parfaite Union et Saint-Jean-du-Désert Réunis* (S. 2 [illegible] 5e. M.·. 5733.

V.·. le F.·. Mangeart, avocat. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Ledieu, négociant. (5e.)

Présid.·. du Cons.·., le F.·. Piérard (Louis), propriétaire. (5e.)

Présid.·. du Consist.·., le F.·. Piérard (André), propriétaire. (2e.)

A. de la L.·. et du Chap.·., à M. Parafite de La Nunio, impasse du Vert Soufflet.

A. du Cons.·. et du Consist.·., aux Présid.·..

D. de la L.·., le F.·.

D. du Chap.·., le F.·.

D. du Cons.·., le F.·.

D. du Consist.·., le F.·.

✠ VERNON-SUR-SEINE (Eure). *L'Étoile*

Neustréenne, 18 j. du 1er M. 5830.

V.·. le F.·. Louvet, R.·. C.·., ancien juge de paix, r. Ricquier, à Vernon. (1re.)

A. au V.·..

M.·. le F.·. Fouquet, lieutenant-colonel en retraite. (6e.)

A. au T.·. S.·.

D. de la L.·., le F.·. Lefébure.

D. du Chap.·., le même F.·. ✠

VERSAILLES (Seine-et-Oise). *Les Amis Discrets* (R.·. Éc.·. A.·. et A.·.); 14 j. du 9e M.·. 5818.

V.·. le F.·. Lacour, M.·., r. des Chantiers, 10.

A. au V.·., le F.·. Mast-Distères, r. des Chantiers, 10.

D. le F.·. Favre, M.·., acteur de la dite L.·.

✠ VERSAILLES (Seine-et-Oise). *Les Amis Philantropes*; 17 j. du 5e M.·. 5821.

V.·. le F.·..

D. S.·. le F.·. Merleau, négociant, place Hoche, 9. (2e.)

A. de la L.•., à M. Saint-Jean, r. de la Chancellerie, 22.

A. du Chap.•., à M. Saint-Louis, mêmes rue et n°.

D. de la L.•., le F.•. Le Poittevin, M.•. act.•. de ladite L.•.

D. du Chap.•., le F.•. Merleaud, M.•. act.•. dudit Chap.•.

✠ VESOUL (Haute-Saône). *Les Cœurs Unis*, 1er j.•. du 10e M.•. 5812.

V.•. le F.•. Well, architecte. (6e.)

T.•. S.•. le F.•. Maclet, limonadier. (2e.)

A. de la L.•., à M. Well, inspecteur-voyer, P. R. à M. Sin[illegible]

A. du Chap.•., à M. Well, agent-voyer principal, P. R. à M. Chapitre.

D. de la L.•., le F.•. Laya, M.•. act.•. de *la Clémente Amitié*, de Paris.

D. du Chap.•., le F.•. [illegible]

VIENNE (Isère). *La Concorde*, 1er j.•. du 4e M.•. 5781.

V.•. le F.•. Gros, R.•. C.•. [illegible], rentier. (1re.)

A. au Ven.·.

D. le F.·. Ronjat père, M.·. act.·. de la L[.·.] la Clémente Amitié, de Paris.

VIENNE (Isère). *La Persévérance*, 15e j.·. du 6e M.·. 5837.

V.·. le F.·. Feyat, R.·. C.·., négociant, place Villars (2e.)

A. au Vén.·., P.·. R.·. à M.·. Sauvageot.

D. le F.·..

VILLEFRANCHE (Aveyron). *La Cordialité*, 21e j.·. du 11e M.·. 5778.

V.·. le F.·. Charrié, M.·., avoué. (4e.)

A.·. au V.·., P.·. R.·. à M.·. Talodoriel.

D. le F.·..

VILLEFRANCHE (Rhône). *La Parfaite Union*, 18e j.·. du 3e M.·. 5825.

V.·. le F.·. Gonnet, M.·., avocat.

A. au Ven.·.

D. le F.·. E. Durand, M.·. act.·. de la L[.·.] *les Disciples Écossais du Héros de l'Humanité*, de Paris.

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

Les Fils d'Adam; 7e j.·. du 3e M.·. 5846.

V.·. le F.·. Brunat, R.·. C.·., commis banquier, boulevard Saint-Cyr (1er).

A. à M. Madadels fils, rue Blatin, 19.

D. le F.·.

✠ VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne). *Vertus Réunies*; 4e j.·. du 2e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Chevillion, R.·. C.·., docteur en médecine (3e).

T.·. S.·. le F.·. Chemery, 27e, propriétaire (4e).

A. de la L.·. à M. Chemery Henry, P. R. à M. Sutver-Sineuré, et du Chap.·. au T.·. S.·..

D. de la L.·., le F.·. Desanlis, M.·. act.·. de la L.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

D. du Ch.·., le même F.·., M.·. actif, du Chap.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

VOIRON (Isère). *Triple Union et Amitié*; 8e j.·. du 9e M.·. 5847.

~~V.·. le F.·. Victor Pochoy, M.·., né-~~
gociant, à Voiron. (2e.)

A.·. au Vent.·. (Isère). P. à MM. Elpirt Noniu et Cie.

D. le F.·. Armand Rey, M.·. act.·. de la L.·. *la Clémente Amitié*, O.·. de Paris.



CORPS MILITAIRES.



COLONIES.

╪ 30e. Alger (Afrique). *Bélisaire;* du 1er j.·. du 1er M.·. 5832. (S. 2 R.)

V.·. le F.·. Descous, 33e.·., capitaine d'état-major en retraite, consul de Hollande et décoré de plusieurs Ordres, r. du Cheval, 11. (6e.)

T.·. S.·., le F.·. Jobert, 33e.·., homme de loi, r. Bugeaud, 1. (6e.)

Prés.·. du Cons.·. le F.·. Rougé, 30e.·., chef de bureau à la préfecture d'Alger. (6e.)

A. au V.·. pour la L.·.; au T.·. S.·. pour le Chap.·., et au Présid.·., pour le Cons.·., P. R. à M. Béliarise, à Alger.

D. de la L.·., le F.·. Drouet, M.·. actif *des Cœurs Unis*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Leblanc de Marconnay, M.·. act.·. du Chap.·., *la Clémente Amitié*, de Paris.

D.·. du Cons.·., le F.·. Desannis, M.·. act.·. du Chap.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

Arzew (Afrique). *La Baie du Salut*; 24ᵉ j.·. du 3ᵉ M.·. 5850.

V.·. le F.·. Roy, M.·., commandant la 4ᵐᵉ compagnie de discipline. (1ʳᵉ.)

A. à M. de Labaisutant, chez M. Vison.

D.·. le F.·. Alquier, M.·. act.·. de *la Clémente Amitié*, de Paris.

Blidah (Afrique). *Les Frères de l'Atlas*; 13ᵉ j.·. du 2ᵉ M.·. 5843.

V.·. le F.·. Beaussier, R.·. C.·., interprète militaire de 1ʳᵉ classe de l'armée d'Algérie, r. du Caïd-Dira. (2ᵉ.)

A. au V.·. F.·. R. à M. Salat.

D.·. le F.·. Haincques, de St-Sénoch, M.·. act.·. de *la Clémente Amitié*, de Paris.

✠ **Bône** (Côtes d'Afrique). *Hippône*; 13ᵉ j.·. du 5ᵉ M.·. 5832.

V.·. le F.·. Carrigou, R.·. C.·., notaire (2ᵉ).

T.•. S.•. Guyon-Vernier, R.•. C.•., lieutenant au 3me spahis, r. Française, 15. (1re.)

A. de la L.•., à M. le Président de la L.•. maçonnique, à Bône (Afrique).

A. du Chap.•., au T.•. S.•..

D. de la L.•., le F.•. Maubanc, M.•. act.•. de la L.•. *les Sept Écossais*, de Paris.

D. du Chap.•., le même F.•., M.•. act.•. du Chap.•. (même nom).

Bougie (Afrique). *Les Frères Numides*, 24e j.•. du 4e M.•. 5836.

V.•. le F.•. Talairach, conducteur chef de service des ponts-et-chaussées. (2e.)

A. à M. Parès, pharmacien, à Bougie, P. R. à MM. Musins frères, à Bougie.

D. le F.•. Teissier.

Cayenne (Guyane-Française). *La Parfaite Union*, 5e j.•. du 1er M.•. 5829.

V.•. le F.•..

A. à M.

D. le F.•.

Cherchel (Afrique). *Les Frères de Ju-*

lia Cæsarea, 12 j.·. du 10e M.·. 5844 (R.·. Éc.·. A.·. et A.·.)

V.·. le F.·..

A. à M. Jules César, chez M. Monnet, négociant.

D. le F.·.

✠ CONSTANTINE (Afrique). *Saint-Vincent de Paul*, 20e j.·. du 7e M.·. 5843

V.·. le F.·. Gerin, 30e.·., directeur de l'Hôpital militaire (5e.)

T.·. S.·. le F.·. Coblence, payeur adjoint (4e.)

A. au Vén.·. P.·. R.·. à M. S.·. V.·. de Paul, place des Chameaux, maison Lavie, et du Ch.·. au T.·. S.·.

D. de la L.·. le F.·. Dalleret, M.·. act.·. de la L.·.

D. du Chap.·..

DOUERA (Afrique). *Les Frères du Sahel*, 20e j.·. du 3e M.·. 5849 (R.·. Éc.·. A.·. et A.·.).

V.·. le F.·. Balisson de Rougemont, M.·., ingénieur ordinaire de 1re classe, des ponts-et-chaussées. (2e.)

A. au V.·. P. R. à M. Letsah.
D. le F.·..

GHELMA (Afrique). *Le Progrès*; 4e j.·. du 11e M.·. 5849.

V.·. le F.·. Lechartier, M.·., inspecteur principal de 1re classe, chef de service des bâtiments civils. (1re.)

A. à M. Progrélès, à Ghelma.

D. le F.·. Oswald Beignier, M.·. act.·. de la L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

GUADELOUPE (ILE DE LA) (Basse-Terre). *Saint-Jean d'Écosse*; 12e j.·. du 12e M.·. 5767.

V.·. le F.·..
A. de la L.·.
D. le F.·..

30e. GUADELOUPE (ILE DE LA) (Pointe-à-Pitre). *La Paix*; 4e j.·. du 2e M.·. 5784.

V.·. le F.·. Planel Arnoul, 30e.·., avocat bâtonnier de l'ordre. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Barreyre, Pierre, 30e.·., négociant. (2e.)

Prés.·. du Cons.·. le F.·. Dupont, 33e.·., négociant. (1re.)

A. des 3 Atel.·. à M. Paxila, morne des Francs-Maçons.

D. de la L.·., le F.·. Jacobi Lepinan, M.·. act.·.. de *la Tolérance*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Bissette. (Député nommé.)

D. du Cons.·., le même F.·..

✠ GUADELOUPE (ÎLE DE LA) (Pointe-à-Pitre). *Les Disciples d'Hiram*; 11e J.·. du 12e M.·. 5838.

V.·. le F.·. Chardy, R.·. C.·., négociant. (2e.)

T.·. S.·., le même F.·..

A. de la L.·. à M. Diplècis d'Hamir, chez M. J. W. Citardi.

A. du Chap.·. à.

D. de la L.·., le F.·. Michel, M.·. act.·. de la L.·. *les Frères Unis Inséparables*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·..

ILES MARQUISES (TAÏTI) (Possessions françaises en Océanie). *L'Océanie Fran-*

çaise; 2e j.·. du 1er M.·. 5843. (Duplicata de Cons.·., le 25e j.·. du 12e M.·. 5850.

V.·. le F.·. Jury, 30e.·., capitaine d'artillerie. (1re.)

A.·. à M.·.

D. le F.·..

Jigelli (Afrique). *Scipion*; 7e j.·. du 12e M.·. 5840.

V.·. le F.·..

A. M.

D. le F.·..

✠ Marie-Galante (Ile des Antilles). *La Fraternité* (S. 2 R.); 23 j.·. du 4e M.·. 5829.

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. de la L.·. et du Chap.·..

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

✠ Martinique (Ile de la) (Fort-Royal). *La Trinogométrie*, 12e j.·. du 8e M.·. 5851 (S. 2 R.).

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. au Vén.·. P. R.

D. de la L.·., le F.·.

D. du Chap.·., le F.·.

✠ 32e. MARTINIQUE (ILE DE LA) (Saint-Pierre). *La Concorde* (R. Ec.·. A.·. et A.); 6e j.·. du 7e M.·. 5820.

V.·. le F.·. Olanyer, 32e.·., négociant. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Benech, propriétaire. (2e.)

Présid.·. du Cons.·., le même F.·.. (2e.)

Présid.·. du Consist.·., le même F.·.. (2e.)

A. des 4 Atel.·., à M. de Concor pour la L.·., à M. de Concor *junior*, pour le Chap.·., chez M. Olanyer, à la Martinique.

D. de la L.·., le F.·. Pillaud, M.·. act.·. de la L.·. *des Disciples de Saint-Vincent de Paul*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·.

D. du Cons.·., le F.·.

D. du Consist.·. le F.·.

✠ MARTINIQUE (ILE DE LA) (Saint-Pierre). *L'Harmonie;* 17e j.·. du 10e M.·. 5803.

V.·. le F.·..

T.·. S.·. le F.·..

A. à M.·.

D. de la L.·. le F.·.

D. du Chap.·. le F.·.

✠ MARTINIQUE (ILE DE LA) (Saint-Pierre). *La Réunion des Arts;* 20e j.·. du 7e M.·. 5819.

V.·. le F.·. Touin, R.·. C.·., notaire. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Fournié, R.·. C.·., négociant.

A. des 2 Atel.·., Touin, notaire, P.·. R.·. à M. de Saint-Sernon.

D. de la L.·., le F.·. Acarry, M.·. act.·. de la L.·. *la Tolérance*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Silvestre, M.·. act.·. du Chap.·. *la Persévérante Amitié*, de Paris.

Martinique (Ile de la) (la Trinité) *Sainte-Trinité*; 4 j.·. du 3e M.·. 5841 (S. 2 R.).

V.·. le F.·..

A. de la L.·..

D. de la L.·., le F.·..

Médéah (Afrique). *Les Frères du Nador*; 6e j.·. du 2e M.·. 5851.

V.·. le F.·. Power, M.·., officier comptable. (2e.)

A. M. Nardo, P. R. à M. Roif, notaire. à Médéah.

D. le F.·. Sanson.

L......

Milianah (Afrique). *Frères du Zaccar*; 21e j.·. du 7e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Larrousse, M.·., négociant. (1re.)

A. à M. Freser de Krazac, chez le V.·..

D. le F.·. Mansion, M.·. act.·. de *la Tolérance*, de Paris.

Mostaganem (Afrique). *Les Trinosophes Africains*; 10e j.·. du 9e M.·. 5843.

V.·. le F.·. Betous, R.·. C.·., entrepreneur de menuiserie. (4e.)

A. à M. T. Safracini, hôtel des Domaines.

D. le F.·. de Cornemont, M.·. act.·. de la L.·. *la Clémente Amitié*, de Paris.

✠ ORAN (Afrique). *L'Union Africaine*; 12e j.·. du 10e M.·. 5834.

V.·. le F.·. Renaud-Lebon, 33e.·., avocat, maire d'Oran. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Georges, R.·. C.·., officier comptable. (3e.)

A. de la L.·. à MM. de l'Union-Français, r. d'Austerlitz, 30; et du Ch.·. à M. Frunion-Nançais, même demeure.

D. de la L.·. le F.·.

D. du Ch.·. le F.·.

PHILIPPEVILLE (Afrique). *Les Enfants de Mars*; 29e j.·. du 1e M.·. 5841.

V.·. le F.·. Rimoux, courtier maritime interprète. (1re.)

A. à M. Stefann Desmarses, chez le Vén.·..

D. le F.·. Lebel, M.·. act. de la L.·. *Saint-Antoine du Parfait Contentement*, de Paris.

32e. **Réunion** (**Ile de la**). (Saint-Denis). *L'Amitié* (S. R.); 10e du 6e M.·. 5816.

V.·. le F.·.

T.·. S.·. le F.·.

Prés.·. du Cons.·., le F.·.

Prés.·. du Consist.·., le F.·.

A.·. à M.·.

D. de la L.·., le F.·.

D. du Ch.·., le F.·.

D. du Cons.·.

D. du Consist.·.

Setif (Afrique). *Les Frères du Bonsellam*; 19e j.·. du 4e M.·. 5852.

V.·. le F.·. Brouillard, 30e.·., lieutenant au 1er régiment du génie (1er).

A.·. de la L.·. au Vén.·., P.·. R.·. à M.·. Sel-Bou-Mal, à Setif (Algérie).

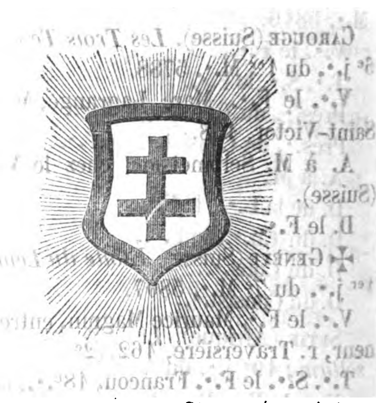
Dép. le F.·.

Tenez (Afrique). *La Fraternité Carteniène*; 14e j.·. du 5e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Quaintenne, M.·., garde du génie. (2e.)

A. à M. Téra, à Ténez.

D. le F.·.



PAYS LIMITROPHES.

Carouge (Suisse). *Les Trois Temples*; 6e j.·. du 1er M.·. 5788.

V.·. le F.·. Marc Lagrange, M.·., r. Saint-Victor, 148.

A. à M. Selmetsior, chez le Vén.·. (Suisse).

D. le F.·.,

✠ **Genève** (Suisse). *Étoile du Léman*; 1er j.·. du 7e M.·. 5807.

V.·. le F.·. Maurice Magnin, entrepreneur, r. Traversière, 162. (2e.)

T.·. S.·. le F.·. Francou, 18e.·., fabricant de cadrans. (3e.)

A. de la L.·. au Vén.·. P, R. à M. Namel et à M. Francou, r. du Temple, 162. P. R. à M. Namel Étolie pour le Chap.·..

D. de la L.·., le F.·. Achille Comte, M.·. act.·. la L☐ *la Clémente Amitié*, de Paris.

D. du Chap.·., le F.·. Duplais, M.·. act.·. du Chap.·. d'Arras, val.·. de Paris.

✠ GENÈ[illegible] (Suisse). [illegible]*ité*, 21e j.·. du 12e M.·. 5798.

V.·. le F.·. Bérig[illegible], M.·., négociant, r. de Coutance, 73. (1re.)

T.·. [illegible]

du Cen[illegible]

A. de la L.·., à M. Veinber[illegible], r. Rousseau, 50. P. R. à M. [illegible]

A. du Chap.·., au même [illegible] aîné [illegible]

D. de la L.·., le [illegible]

D. du Chap.·. [illegible]

PAYS ÉTRANGERS.

ALEXANDRIE (Égypte). *Les Pyramides* (S. 2 R.); 23e j.·. du 7e M.·. 5847.

V.·. le F.·. [illegible]

A. au V.·. [illegible]

D. le F.·. [illegible]

BARCELONE (Espagne). *La Sagesse;* 17e j.·. du 10e M.·. 5848.

V.·. le F.·. Vaillant, R.·. C.·., fabricant de chapeaux (2e.)

A. M. J. Vaillant, Agelo, fabricant de chapeaux, Calle de Peracamps, Piso, 10, 2o par Perpignan.

D. le F.·. de Paterson, M.·. act.·. de la L.·. *la Persévérante Amitié*, de Paris.

CORFOU (Iles Ioniennes). *Le Phénix;* 23e j.·. du 4e M.·. 5843.

V.·. le F.·. Danastasio, 30e.·., docteur en droit. (1re.)

A. à M. Gole de Niphex.

D. le F.·. Chiloret, M.·. act.·. *des Frères Unis Inséparables*, O.·. de Paris.

☩ 30e. CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *L'espérance* (R. Éc. A. et A.); 10e j.·. du 9e M.·. 5824.

V.·. le F.·.

T.·. S.·., le F.·..

Présid.·., le F.·..

A. au V.·.: Ville du Cap.

D. de la L.·., le F.·.

D. du Chap.·., le F.·.

D. du Cons.·., le F.·.

GIJON (Espagne). *Naturaleza y Humanidad* (R. Franç.); 2e j.·. du 3e M.·. 5852.

V.·. le F.·. José Victory, R.·. C.·., interprète et écrivain, r. del Instituto, 10. (1re).

A. au V.·..

D. le F.·..

MEXICO (Mexique). *Les Hospitaliers*

des Deux Mondes (R. Franç.), 28e j.·. du 5e M.·. 5850.

V.·. le F.·. Leportier, M.·., négociant. (2e.)

A. au V.·..

D. le F.·.

MONTÉVIDÉO (Amérique). *Les Amis de la Patrie;* 20e j.·. du 6e M.·. 5841.

V.·. le F.·. Léonard (Pierre), M.·., ✻, médecin. (1re.)

A. au V.·..

D. le F.·. Fontaine, M.·. act.·. de la L.·. *la Persévérante Amitié*, de Paris.

✠ PONDICHÉRY (Ind. Orient.) *L'Union Indienne;* 9e j.·. du 6e M.·. 5851.

V.·. le F.·. Paulinier, R.·. C.·., conseiller à la Cour. (1re.)

T.·. S.·. le F.·. Guerre, R.·. C.·. (1re.)

A. de la L.·. et du Chap.·. à MM. Faure frères, négociants armateurs, r. Pont de la Mousque, 36, à Bordeaux, pour faire parvenir à MM. de Colons et Cie, négociants. P. Noinu (L.·.) P. Chap.·., Noinu (Chap.·.).

D. de la L.·., le F.·.

D. du Chap.·., le F.·. Tardieu, M.·. act.·. du Chap.·. *les Cœurs Unis*, de Paris.

Port-Louis (Ile Maurice). *Les 15 Artistes* : 25e j.·. du 18e M.·. 5786.

V.·. le F.·.

A. à M.·.

D. le F.·.

✠ 32e. Port-Louis (Ile Maurice). *La Paix*; 7e j.·. du 7e M.·. 5791 (S. 2R.).

V.·. le F.·. Rougé, agent de change. (2e.)

T.·. S.·. le F.·.

Présid.·. du Cons.·.

Présid.·. du Consist.·., le F.·.

A de la L.·. et du Chap.·., à M. Apix, r. des Pucelles.

D. de la L.·., le F.·. Charreton.

D. du Chap.·., le même frère.

D. du Cons.·., le F.·..

D. du Consist.·., le F.·..

✠ 32e. Port-Louis (Ile Maurice). *La*

Triple Espérance (S.·. R.·.); 25e j.·. du 10e M.·. 5778.

V.·. le F.·. Lachenardière (de), agent de change. (1re.)

T.·. S.·., le F.·. Réveilhon, distillateur. (1re.)

Présid.·. du Cons.·., le F.·.

Présid.·. du Consist.·., le F.·.

A des 4 Atel.·., à M. Pitrel-Espérance, r. de la Corderie, 26, au Port-Louis.

D. de la L.·., le F.·.

D. du Chap.·., le F.·.

D. du Cons.·., le F.·..

D. du Consist.·., le F.·.

✠ Saint-Louis (Sénégal). *La Parfaite Union*; 17e j.·. du 2e M.·. 5823.

V.·. M.·. le F.·.

T.·. S.·., le F.·..

A. de la L.·. au V.·.

D. de la L.·., le F.·.

D. du Chap.·., le F.·.

Valparaiso (Chili). *L'Étoile du Pacifique*; 12e j.·. du 9e M.·. 5851.

V.·. le F.·. Dubreuil, M.·., négociant. (1re.)

A. à M. Etiole Guelicipa à Valparaiso.

D. le F.·..

CHAP.·., CONS.·. ET CONSIST.·. PART.·.

✠ Colombo (Ile de Ceylan). *L'Union*; 21e j.·. du 1er M.·. 5822.

T.·. S.·., le F.·..

A. au T.·. S.·..

D. le F.·..

✠ 32e. Porto-Ricco (Mayaguès) (Ile). *La Restauration*, no 8004; 21e j.·. du 7e M.·. 5821. (S. 2 R.)

V.·., le F.·..

T.·. S.·., le F.·..

Présid.·. du Cons.·., le F.·..

Présid.·. du Consist.·., le F.·..

A. des 4 Atel.·..

D. de la L.·., le F.·..

D. du Chap.·., le F.·..

D. du Cons.·., le F.·..
D. du Consist.·., le F.·..

✠ Savanah en Géorgie (Amérique-septentrionale). *L'Espérance*; 20e j.·. du 5e M.·. 5819.

Vén.·. le F.·.

Tr.·. S.·., le F.·..
A.·. M.·. C.·.
D. le F.·..

G.·. O.·. ET ATEL.·. ÉTRANGERS,

AVEC LESQUELS LE G.·. O.·. DE FRANCE (SUPR.·. CONSEIL POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES), EST EN CORRESPONDANCE.

BRÉSIL. G.·. O.·. Sup.·. Cons.·. des 33e.·. GG.·. II.·. GG.·.

G.·. M.·., le F.·. Vicomte d'Abrantès, Sénateur et conseiller d'État.

1er G.·. M.·. adjoint, le F.·. Antoine-Joseph Daveiga, membre du Tribunal suprême de justice.

2me G.·. M.·. adjoint, Le F.·. Clément Pereira Darrigne Faro, Vice-Président, de la province de Rio-Janeiro.

G.·. Conserv.·., le F.·. Cavalliero de Christo Antonio Fernandès Vaz, propriétaire.

Représ.·. part.·. du G.·. M.·., le F.·. Manuel-Joachim de Menezès, colonel.

Garant d'amitié du G.·. O.·. de France près le G.·. O.·. du Brésil, le F.·..

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. Leblanc de Marconnay.

BALE (Suisse). G.·. L.·. Alpina.

G.·. M.·., le F.·. Jung, docteur-médecin.

G.·. M.·. d'Honneur, le F.·. Hottinger.

Garant d'amitié du G.·. O.·. de France, près la G.·. L.·. Alpina, le F.·..

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·.

Adresse : M. Elman Schneider, D. J. secrétaire d'État, à Bâle.

BELGIQUE (le G.·. O.·. de).

G.·. M.·. national, le T.·. R.·. F.·. De Facqz, conseiller à la Cour de cassation, boulevard de Waterloo, 49.

Représ.·. du G.·. M.·., le F.·. Verhaegen, avocat et Président de la Chambre des Représentants, r. des Minimes, 13.

A. à M. Rian-Nedgrot, r. des Sablons, 19.

Garant d'amitié du G.·. O.·. de France près le G.·. O.·. de Belgique, le F.·. Édouard Ficher, propriétaire.

Garant d'amitié près du G.·. O.·. de France, le F.·. Henri Wentz.

ꟻ 33e. CARACAS (République de Vénézuéla). Supr.·. Cons.·. des GG.·. II.·. GG.·.

Souv.·. G.·. Command.·. l'Ill.·. F.·. T. J. Sanavria.

G.·. Chancel.·. Secr.·. du St-Empire, le F.·. J. H. Bello.

A. au Chancel.·..

ꟻ 33e. CARTHAGÈNE. G.·. O.·. Supr.·. Cons.·. néo-grenadin.

G.·. M.·., le F.·. Francisco de Zubéria.

G.·. Sec.·., Alphonse, M. Zapata.

Garant d'amitié du G.·. O.·. de France près le G.·. O.·. Sup.·. Cons.·. néo-grenadin. Le V.·. F.·. Francisco de Zubéria.

Garant d'amitié du G.·. O.·. Supr.·.

Cons.·. néo-grenadin, près le G.·. O.·. de France. Le F.·. Leblanc de Marconnay. (Adresser les paquets chez M. Dujardin, r. de Bondy, le 13 et le 29 de chaque mois.)

Colombie (District). G.·. L.·. du District de Colombie (11 décembre 1806).

G.·. M.·., le V.·. F.·. .

G.·. Secrét.·., le V.·. F.·. Chas. S. Frailey.

Darmstadt (Grand-Duché), G.·. L.·., *à la Concorde*.

G.·. M.·. le F.·. Br.·. F. H. Wolfgang, Betz.

Garant d'amitié près la G.·. L.·., le F.·. François Brazy.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. Adolphe Périer.

Ad. à M. Leykam, docteur en droit, assesseur au tribunal de police à Francfort sur Mein.

Dresde. Le G.·. O.·. de Saxe.

G.·. M.·., le R.·. F.·. Ch. Th. Winckler, conseiller à la Cour du Roi.

A. au F.·. [illegible]-Schneider, à Dresde.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de Saxe, le F.·. [illegible] (Frédéric), professeur de langues à l'École polytechnique de Dresde.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. Raffaneau.

ÉDIMBOURG, Grande Loge *of Scotland*.
G.·. M.·., le V.·. F.·. Athole.

G.·. Secrét.·. le F.·. W.·. A.·. Laurie.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. Adolphe Perier.

Garant d'amitié près la G.·. L.·. *of Scotland*, le F.·. W.·. A.·. Laurie.

Adresse : Secrétariat of Scotland 13 north Bank street, Edinburgh.

✠ 33e. DUBLIN (Irlande). Le Sup.·. Cons.·. des GG.·. II.·. Gén.·. pour la juridiction d'Irlande.

Souv.·. G.·. Command.·., l'Ill.·. F.·. duc de Leinster.

A.·. [illegible] le
F.·. John Fowler.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de
France, le F.·. [illegible].

HAÏTI (Port-au-Prince), Amérique méridionale.

Le G.·. O.·. d'Haïti.

G.·. M.·. l'empereur.

A. M. le baron Eugène de Bourjolly, conseiller à la Cour de cassation.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. [illegible] du G.·. O.·..

HAMBOURG, G.·. Loge.

G.·. M.·., le F.·. D. Henri-Guillaume Buck, docteur en chirurgie.

G.·. M.·. député, le F.·. Chrétien-André-Jérôme Grapengeisser, docteur en philosophie.

Garant d'amitié près la G.·. L.·., le F.·. J. F. Siemers Senior.

Garant d'amitié près le G.·. O.·., le F.·. Desanlis.

LANCASTRE (Amérique). G.·. L.·. de l'État d'Ohio.

G.·. M.·. le F.·. Z. Kreider.

G.·. S.·. le F.·. B. F. Smith.

A. au G.·. M.·., à Lancastre, comté de Fairfield, État de l'Ohio.

LAUSANNE (Suisse), Suprême Directoire Helvétique Romand.

G.·. M.·. le F.·. Charles Christinat

Garant d'amitié du G.·. O.·. de France près le G.·. du Directoire helvétique, le F.·. Amberny.

Garant d'amitié près le G.·. O.·., le F.·. Morand.

A. du G.·. Dre.·. à M. J. F. J. Tierque, r. du Terraillet, à Genève, P. R. à M. Eriotcerid-Emerpus.

LIMERICK (Irlande) G.·. L.·. de Munster (nord).

G.·. M.·. le F.·. M. Furnell, 33e.

A. au G.·. M.·. Député Lieutenant du comté de Limerick.

Garant d'amitié près la G.·. L.·. le F.·. Massy de Rosanna.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. Bugnot.

LISBONNE (Portugal). G.·. O.·. Lusitain.

G.·. M.·., le F.·. Antonio José da Sylva.

A. au Secrétaire.

 33e. LONDRES, Sup.·. Cons.·. des GG.·. II.·. GG.·. du 33e et dernier deg.·. pour l'Angleterre et le pays de Galles.

Souv.·. G.·.-Command.·., Ill.·. F.·..

G.·. Chanc.·. Secr.·. le F.·. Davyd-William Nash.

Garant d'amitié près le Sup.·. Cons.·. le F.·. Leeson.

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·. Bugnot.

Ad. au Secrét.·. Sion Lodge, Richemond Surrey, England.

LUXEMBOURG. *Sup.·. Cons.·. Maç.·. chef d'ordre dans le grand-duché de Luxembourg,* institué le 7e J.·. du 10e M.·. 5849.

S.·. M.·., le F.·. Schrobilgen.

1er Anc.·. du Cons.·., le F.·. Schon.

2me Anc.·. du Cons.·., le F.·. Krewenckel.

Secrét.·., le F.·. Martha.

Adresse. M. Freciori de Fontéco, Marché aux Poissons, 322, à Luxembourg.

Représ.·. du G.·. O.·. auprès du Supr.·. Cons.·. le F.·.

Représ.·. du Sup.·. Cons.·. maç.·. auprès du G.·. O.·., le F.·..

MICHIGAN, G.·. L.·. du Michigan.

Grand-Maître, le V.·. F.·. W.·. Henry T. Backus.

Député Grand-Maître, le V.·. F.·. W.·. John Stewart.

G.·. Secrét.·., le V.·. F.·. James Fenton, à Détroit.

NEW-YORK, (Amérique septentrionale) (Nord), G.·. L.·. de l'État de New-York. (5 septembre 1781).

G.·. M.·., Nelson Randall.

Député, G.·. M.·., Joseph Evans.

G.·. Secrét.·., James W. Powel, city Hôtel, 429, Broadray.

Garant d'amitié près la G.·. L.·., le F.·......

Garant d'amitié près le G.·. O.·. de France, le F.·......

ORLÉANS (la Nouvelle) (Amérique), G.·. L.·. des Maçons-Francs et acceptés du Rite d'York pour la Louisiane.

G.·. M.·., John Gedge, n. 18, Exchange place.

G.·. M.·. député, C. W. Catlett, Jackson, East Felysiana, la.

A. à M. Edward Barnett, G.·. Sec.·. de la G.·. L.·. de la Louisiane, r. Conti Street, 21 (Nouvelle Orléans).

✠ 33e. ORLÉANS (la Nouvelle), Sup.·. Cons.·. des États-Unis d'Amérique.

S.·. G.·. Command.·., le V.·. F.·. J. James Foulhouze.

G.·. Chancel.·. Secrét.·. du Saint-Empire, le F.·. Chas. Claiborne.

A. à M. James Foulhouze, avocat de district, P. R. à M. de Sinustate, à la Nouvelle-Orléans. (En cas d'urgence ajoutez : *Via Ingland per Steamer.*)

Garant d'amitié du Supr.·. Cons.·. près le G.·. O.·. de France, le F.·. Jobert aîné.

Garant d'amitié du G.·. O.·. près le Sup.·. Cons.·., le F.·. Montmain.

Pensylvanie. Grande Loge de Pensylvanie (25 septembre 1787).

G.·. M.·..

G.·. Secrét.·. le V.·. F.·. W. H. Adams, à Phyladelphie.

Richmond (Virginie-Amérique), G.·. L.·. of Virginia.

G.·. M.·., le F.·. S.-S. Baxter.

G.·. Secrét.·., le F.·. John Dore.

A. au G.·. Secrét.·. à Richmond, V.·. A.·..

D. le F.·..

San-Francisco, G.·. L.·. de Californie.

G.·. M.·., John A. Tutt.

G.·. Secrét.·. L. Stowell.

Député G.·. M.·., B. Hyam.

Ad. au G.·. secrét.·. à San-Francisco.

Digitized by Google

STOCKHOLM, le G.·. O.·. du Royaume de Suède.

G.·. M.·., S. M. le Roi.

Vice-Prés.·., le Prince Royale de Suède et de Norwège.

TEXAS. Grande L.·. du Texas.

G.·. M.·..

G.·. Secrét.·., le V.·. F.·. A. S. Ruthven, à Houston.

ATELIERS ÉTRANGERS

EN CORRESPONDANCE AVEC LE G.·. O.·.

ELSENEUR (Danemark), *L.·. Kosmos*; 23e J.·. du 6e M.·. 5851.

M.·. en Chapre.·. le F.·. K. Gad.

A. L.·. *Kosmos* par la voie de Mauserisches, correspondant, bureau à Leipzic.

ATEL.·. EN INSTANCE.

Les articles 95 et 79 des Statuts généraux de l'Ordre sont ainsi conçus:

« *Un Atel.·. en Instance* peut recevoir « des Visiteurs; mais il ne peut procéder « à aucune *initiation, affiliation*, ni *ré-* « *gularisation*, avant l'obtention de son « titre constitutif. »

« *Un Atel.·. en Instance* de cumula- « tion de Rites peut recevoir des Visi- « teurs; mais il ne peut procéder à des « *initiations* ou *affiliations* à ce rite avant « d'être inauguré. »

Nota. L'exécution de ces deux articles important essentiellement à la régularité des initiations, affiliations, etc, on a cru devoir les rappeler ici, afin que les Atel.·. s'y conforment scrupuleusement.

LL.·. SYMB.·.

DEMANDES EN REPRISE DE TRAV.·.

. . . .

DEMANDES EN TITRES CONSTITUTIFS.

ANNECY (Savoie). *La Triple équerre.*

CASTEL-SARRAZIN (Tarn-et-Garonne). *Constance Couronnée.*

TLEMCEN (Afrique). *Les Frères de Mansourah.*

BUENOS-AYRES. L.·. *Amie des Naufragés.*

GRAND-PORT (Ile Maurice). *L'Harmonie.*

DEMANDE EN FUSION.

. . . .

CHAP.·.

DEMANDES EN REPRISE DE TRAV.·.

✠ BASSE-TERRE (Guadeloupe). *Saint-Jean d'Écosse.*

DEMANDES EN CHARTES CAPITULAIRES.

PITHIVIERS (Loiret). *Admirateurs du G.·. Arch.·.*

LA TRINITÉ (Amérique). *La Sainte Trinité.*

CONS.·. DE GG.·. CHEV.·. EL.·. K.·..

DEMANDES EN REPRISE DE TRAV.·.

✠ 32e. ROUEN (Seine-Inférieure). *Les Arts Réunis.*

DEMANDES EN PATENTES CONSTITUTION-NELLES.

(✠ 30e) **Brest** (Finistère). *Élus de Sully,*

(✠ 30e) **Poitiers** (la Vienne). *La Vraie Harmonie.*



⊡, ✠ ET ✠ DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS, DÉCLARÉS EN INACTIVITÉ.

DUNKERQUE (Nord), *Amitié et Fraternité* (5848).

ATEL.·. SUPÉRIEURS

DÉPENDANTS DE ⊡ EN ACTIVITÉ, DONT LES TRAV.·. ONT *cessé d'être en vigueur*.



30

CORPS MILITAIRES,

ATEL.·. *Inactifs.*

INFANTERIE.

. . . .

COLONIES.

CHAP.·., CONS.·. ET CONSIST.·. DONT LES TRAV.·. SONT *Inactifs.*

. . . .

Nota benè. Cette partie du Calendrier Maç.·. n'avait pas été tenue précédemment avec tout le soin désirable ; elle présentait de nombreuses lacunes, qui nous font renvoyer à un des prochains numéros du Bulletin, la liste exacte et complète des At.·. inactifs.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE,

DES DÉPARTEMENTS, DES COLONIES, DES PAYS ÉTRANGERS ET DES OO.˙. OÙ SIÈGENT LES □, CHAP.˙., CONS.˙. DE K.˙., TRIB.˙. ET CONSIST.˙. DE PP.˙. DU R.˙. SEC.˙. EN ACTIVITÉ CONSTITUÉS PAR LE G.˙. O.˙. DE FRANCE. (SUP.˙. CONS.˙. POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES.)

DÉPARTEMENTS.	OO.˙. DU VAL.˙.	NOMBRE □	NOMBRE ✠	NOMBRE ⊞
Ain	Bourg	1	»	»
Aisne	Château-Thierry	1	»	»
Allier	Cusset, Montluçon, Moulins 2	4	1	»
Ardèche	Tournon, Joyeuse	2	»	»
Ardennes	Charleville, Givet	2	»	»
Ariège	Lavelanet	1	»	»
Aube	Bar-sur-Aube, Nogent-s.-Seine, Troyes	3	»	»
Aveyron	Decazeville, Rhodez, Villefranche	3	»	»
B.-du-Rhône	Aix 2, Arles, Marseille 9, Martigues, Tarascon 2	15	5	1
Calvados	Caen 2, Isigny	3	1	»
Charente	Angoulême, Cognac	4	1	»
Charente-Infé.	Rochefort, Rochelle (la), Saintes, St-Jean-d'Angely	4	2	»
Cher	Bourges	1	»	»
Corse	Bastia	1	»	»
Côtes-d'Or	Beaune	1	»	»
Dordogne	Périgueux, Bergerac	2	»	»
Doubs	Besançon	1	1	»
Drôme	Romans, Valence	2	1	»
Eure	Bernay, Vernon	2	1	»
		53	13	1

	Report	53	13	1
Eure-et-Loir. . . .	Châteaudun.	1	»	»
Finistère.	Brest.	1	1	»
Gard.	Beaucaire, Nismes 2, Pont St-Esprit. . .	4	»	»
Garonne (H.). . .	Toulouse 8.	8	3	1
	Consistoire.	»	»	1
Gers.	Condom, Lectoure, Mirande.	3	»	»
Gironde.	Bazas, Bordeaux 11, Langon, Libourne 2, La Réole.	16	3	1
Hérault.	Agde, Béziers, Cette, Montpellier 2, Pezénas.	6	4	»
Ille-et-Vilaine. . .	Rennes, Saint-Malo .	2	1	»
Indre-et-Loire. . .	Tours.	1	1	»
Isère.	Barraux, Grenoble, Vienne 2, Voiron. .	5	1	»
Jura.	Dôle, Lons-le-Saulnier.	2	1	»
Landes.	Saint-Esprit-lès-Bayonne.	1	1	»
Loire.	Montbrison, Roanne, St-Étienne.	3	1	»
Loir-et-Cher. . . .	Blois.	1	1	»
Loire-Inférieure. .	Nantes.	2	2	1
Loiret.	Montargis, Pithiviers.	2	»	»
Lot-et-Garonne. . .	Agen, Marmande, Mezin, Nérac, Villeneuve-sur-Lot.	6	»	»
Maine-et-Loire. . .	Angers 3, Saumur. . .	4	1	»
Marne.	Epernay, Reims, Sézanne, Vitry-le-François.	4	1	»
Marne (H.).	Chaumont.	1	»	»
Meurthe.	Nancy.	1	1	»
Meuse.	Bar-le-Duc, Saint-Mihiel.	2	1	»
Morbihan.	Lorient.	1	1	»
Moselle.	Metz.	1	»	»
Nièvre.	La Charité, Nevers. .	2	»	»
		133	38	5

	Report	133	38	05
Nord.	Cambray, Douay, Dunkerque 2, Lille 2 Valenciennes.	7	6	3
	Trib. et Consistoires. .	»	»	3
Orne.	Alençon.	1	»	»
Pas-de-Calais. . . .	Arras, Boulogne, Calais, Marquise . . .	4	3	1
Pyrénées (Or.). . .	Perpignan.	3	2	1
Rhin (B).	Strasbourg.	1	1	1
	Consistoire.	»	»	1
Rhin (H).	Colmar, Mulhouse. . .	2	1	»
Rhône.	Lyon 11, Neuville, Villefranche.	14	8	1
Saône (H.).	Gray, Pesmes, Vesoul.	3	1	»
Saône-et-Loire. . .	Châlons, Mâcon. . . .	2	1	»
Sarthe.	Mans (le), Sablé. . .	2	1	»
Seine.	Batignolles, Belleville, Bercy, Boulogne, Charenton, Choisy-le-Roi, Gentilly, Ivry-s-Seine, Montmartre, Montrouge, Puteaux, Paris, Vaugirard, Vincennes, Saint-Denis . .	60	27	6
Seine.	G. Coll. des Rites. .	»	»	1
Seine-Inférieure. . .	Bolbec, Dieppe, Havre 2, Rouen 5. . .	9	5	2
Seine-et-Marne. . .	Fontainebleau, Melun, Montereau, Provins.	4	»	»
Seine-et-Oise. . . .	Lonjumeau, Maisons-Laffite, Neauphle-le-Château, Pontoise, Rueil, Saint-Germain-en-Laye, Sèvres, Versailles 2.	9	2	1
Sèvres (Deux). . .	Bressuire, Parthenay.	2	1	»
Tarn.	Alby 2, Castres Gaillac.	4	1	»
		260	98	26

	Report.	260	98	26
Tarn-et-Garonne	Moissac, Montauban 2	3	2	»
Var	Draguignan, Toulon 3	3	2	1
	Consistoire	»	»	1
Vaucluse	Avignon 2, Orange, Pertuis, Thor	5	1	»
Vienne	Neuville, Poitiers 2	3	2	»
Vienne (H.)	Limoges 3	3	1	»
Yonne	Aillant-sur-Tholon, Auxerre, Joigny, Mézilles, Sens	5	2	»
		282	108	28
TOTAL des Atel.·. en activité en France		418.		

CORPS MILITAIRES.

	»	»	»
	»	»	»

COLONIES.

Afrique	Alger, Arrew, Blidah, Bone, Bougie, Cherchell, Constantine, Douera, Ghelma, Jigelli, Médéah, Milianah, Mostaganem, Philippeville, Oran, Sétif, Tenez	17	4	1
Ile de la Réunion	St-Denis	1	1	1
	Consistoire	»	»	1
	Iles Marquises	1	»	»
Guadeloupe	Basse-Terre, Marie-Galante, Pointe-à-Pitre 2	4	3	2
Guyanne Franç.	Cayenne	1	»	»
Martinique	Fort-Royal, St-Pierre 3, la Trinité	5	4	1
	Consistoire	»	»	1
		29	12	7
	Total	48		

PAYS ÉTRANGERS.

Afrique	Cap de Bonne-Espérance	1	1	1
Amérique. État Oriental de l'Uruguay.	Montévidéo	1	»	»
Amérique Septentrionale	Savannah, en Géorgie..	1	1	»
	Porto-Rico, (Mayaguëz) (Ile)	1	1	1
Chili	Consistoire	»	1	1
	Valparaiso	1	»	»
Egypte	Alexandrie	1	1	»
Espagne	Barcelone, Gijon..	2	»	»
Ile Maurice	Port-Louis 3..	3	»	2
	Consistoires	»	»	2
Iles Ioniennes	Corfou	1	»	»
Indes Orientales	Colombo (Ile de Ceylan)	1	1	»
Indes Occidentales	Pondichéry..	1	1	»
Mexique	Mexico..	1	»	»
Sénégal	St-Louis	1	1	»
Suisse	Carouge, Genève 2	3	2	»
		19	10	7
	Total	36		

RÉCAPITULATION du nombre des Atel.·. en activité portée dans le présent Annuaire.

	LL.·.	Chap.·.	Cons.·.	Trib.·.	Consist.	G.·.Coll. desRites	Total.
Paris, Banlieue..	60	27	5	»	1	1	94
Départements.	222	81	14	7	6	»	324
Corps militaires.	»	»	»	»	»	»	»
Colonies.	29	12	4	»	»	»	48
Pays limitrophes.	3	2	»	»	»	»	5
Pays étrangers..	16	8	4	1	2	»	31
	330	130	27	1	13	»	502

TABLEAU INDICATEUR

DES TENUES

Des LL.·. ⊡ de la Correspondance du Grand-Orient (Sûpr.·. Cons.·. pour la France et les possessions françaises).

Le G.·. O.·. ne reconnaît pour locaux maçonniques que ceux qu'il a déclaré tels par un arrêté spécial (Art. 203 des Statuts généraux).

1° PARIS.

JOURS des tenues par mois.	TITRES DES LL.·. ⊡.
1er Mardi. . .	Fraternité des Peuples.
	Disciples de Fénélon.
1er Mercredi	Amis de l'Ordre.
	Persévérante Amitié.
1er Jeudi. .	Bonne Union.
	Henri IV.
	Trinosophes.
1er Vendredi.	Amis Triomphants.
2e Mardi . . .	Mars et les Arts. Cosmopolites.
2e et 4e Mardi.	Disciples de St-Vincent-de-Paul.
2e Mercredi. ,	Tolérance.
	Amitié.
	Rose du Parfait Silence.
	St-Jean-de-Jérusalem.
2e Jeudi. . . .	Admirateurs de l'Univers.
	Bouclier Français.
	St-Pierre des Vrais Amis.

Jours des tenues par mois	Titres des LL.·..
2e Vendredi. .	Amis de la Paix.
	Amis de la Patrie.
	Athénée des Etrangers.
	Conseil des Sept Ecossais réunis *.
3e Mardi . . .	Clémente Amitié.
	Emules d'Hiram.
3e Mercredi. .	Hospitaliers français régénérés.
	Temple des Amis de l'Honneur français.
	Temple de l'Union des Peuples.
3e Jeudi. . . .	Amis bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis.
	Jérusalem Ecossaise.
	St-Antoine du Parfait Contentement.
3e Vendredi .	Athénée Français.
	Jérusalem de la Constance.
	Sincère Amitié.
4e Mardi. . . .	Union parfaite de la Persévérance.
4e Mercredi.	Française des Enfants d'Hiram.
	Rose étoilée régénérée.
	Disciples Ecoss.·. du Héros de l'humanité.
	Chap.·. d'Arras (*tous les 2 mois*).
	St-Louis de la Martinique.
4e Jeudi. . . .	Amis fidèles.
	FF.·. unis inséparables.
	Philonomes.
	Sept Ecossais réunis.
4e Vendredi. .	Isis-Montyon.
Tous les 3 mois le dernier dimanche à partir de mars.	St-Pierre des Vrais Experts.
Sans jours fixes.	Cœurs Unis.

*Tous les 3 mois à partir de mars.

Jours des tenues par mois.	Titres des L∴.

2° BANLIEUE.

1er Mardi . . .	Persévérance. (*Ivry-sur-Seine.*)
1er Jeudi . . .	Bienfaiteurs Réunis. (*Gentilly.*)
1er Mercredi.	St-Auguste de la Bienfaisance (*Boulogne.*)
	Étoile polaire (*Batignolles*).
1er Vendredi.	Amis Philanthropes (*Versailles.*)
	Globe (le). (*Vincennes.*)
3e Jeudi. . . .	Progrès Maçonn. (*Belleville.*)
	Zélés Philantropes. (*Vaugirard.*)
4e Vendredi .	Amis de l'humanité. (*Montrouge.*)
1er Samedi. .	Franche-Union. (*Choisy-le-Roi.*)
3e Vendredi .	Trinosophes de Bercy. (*Bercy.*)
2e Samedi. . .	Amis Réunis de Jérusalem. (*Puteaux.*)
	St-Pierre des acacias. (*Montmartre.*)

3° DÉPARTEMENTS.

1er et 3e Dimanche.	La Sagesse. (*Thor.*)
1er Lundi. . .	La Parfaite Égalité. (*Rouen.*)
	St-Jean de Jérusalem. (*Nancy*).
.	Thémis. (*Cambrai.*)
2e Lundi . .	Forge mystérieuse. (*Saint-Mihiel.*)
	La Fraternelle. (*Bolbec.*)
1er et 3e Lundi.	Les Arts réunis. (*Grenoble.*)
	La Parfaite Union. (*Rennes.*)
	Triple Union et Amitié. (*Voiron.*)
	L'Union Parfaite (*La Rochelle.*)

Jours des tenues par mois.	Titres des L.·.
1er et avant dernier Lundi	Les Artistes réunis. (*Limoges.*)
2e et 4e Lundi.	L'Unité. (*Limoges.*)
	L'Union des Deux Cantons. (*Romans.*)
Les trois 1ers Lundis.	Paix et Union. (*Nantes.*)
Tous les Lundis.	Démophiles (*Tours.*)
	Encyclopédique. (*Toulouse.*)
	Vrais Amis réunis. (*Avignon.*)
1er Mardi. . .	Amitié. (*Marquise.*)
1er et 3e Mardi.	Concorde (*Sens.*)
	Parfaite Régularité. (*Nogent.*)
2e et 4e Mardi.	Mars et les Arts. (*Parthenay.*)
Tous les Mardis.	Amis réunis. (*Bordeaux.*)
	Chevaliers du Temple. (*Lyon.*)
1er Mercredi.	Aménité. (*Hâvre.*)
2e Mercredi. .	Bonne Foi. (*Saint-Germain-en-Laye.*)
	Trois H. (*Hâvre.*)
1er et 3e Mercredi.	Arts réunis. (*Rouen.*)
	FF.·. Discrets. (*Charl ville.*)
	Fidélité. (*Colmar.*)
	Mars et les Arts. (*Nantes.*)
	Nature et Philantrhopie. (*Lorient.*)
	Parfaite Union. (*Douai.*)
	Persévérance couronnée. (*Rouen.*)
	Vraie Réunion. (*Gray.*)
2e et 4e Mercredi.	Union Sincère. (*Angoulême.*)
2e et dernier mercredi. . .	Sincérité. (*Reims.*)
Tous les Mercredis	Cœurs Réunis. (*Toulouse*)
	Française Elue Ecossaise et l'Amitié réunies. (*Bordeaux.*)

Jours des tenues par mois.	Titres des LL∴
2e et 4e Jeudi	Val d'Amour. (*Dôle.*)
Tous les Jeudis	Triomphe de l'Amitié. (*Pertuis.*)
1er Vendredi.	Amis de la Bienfaisance. (*Aix.*)
	Parfaite Harmonie. (*Mulhouse.*)
	Paix et Parfaite Union. (*Toulon.*)
3e Vendredi.	Franche Union. (*Choisy-le-Roi.*)
1er et 3e Vendredi. . . .	Amis de la Paix. (*Angoulême.*)
	Amitié Bienfaisante. (*Bar-le-Duc.*)
	Nature et Philanthropie. (*Lorient.*)
2e et dernier Vendredi.	Ecole de la Morale. (*Lisbonne.*)
Tous les Vendredis	Fidélité. (*Lectoure.*)
	Parfaite Amitié. (*Carpentras.*)
2e Samedi.	Amis du Peuple. (*Pontoise.*)
	Elèves de Minerve. (*Marseille.*)
	Cérès et les Amis de l'Agriculture (*Longjumeau.*)
1er et 3e Samedi	Humanité de la Drôme. (*Valence.*)
1er et 4e Samedi	Triple Alliance. (*Arles.*)
2e et 4e Samedi.	Parfaite Amitié. (*Alby.*)
Tous les Samedis	Amis Fidèles. (*Montpellier.*)
	Etoile de la Gironde. (*Bordeaux.*)
	Fraternité. (*Genève.*)
	FF∴ Sincères. (*Cognac.*)
20 et 30 de chaque mois.	Française des Vrais Zélés (*Châlons.*)

Jours des tenues par mois.	Titres des LL.·.
	4° AFRIQUE.
Les 10, 20 et 30 de chaque mois.	Baie du Salut. (*Arzew*)
Tous les vendredi.	FF.·. de l'Atlas. (*Bl.dah.*)
Tous les samedi.	FF.·. du Zackar. (*Milianah*)
1er et 3e Dimanche. . . .	Les FF.·. du Sahel. (*Douera*)
Les 9, 19 et 29 de chaque mois.	St-Vincent de Paul (*Constantine*.)

Nota. Nous recommandons de nouveau instamment aux présidents et aux Secrétaires d'Ateliers, de veiller à ce que le Tableau qui doit être envoyé chaque année au G.·. O.·., indique le jour de la tenue de leurs AA.·. respectifs : nous pourrons ainsi compléter pour 5853, le présent Tableau.

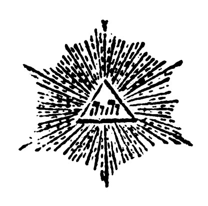
COLONNE FUNÉRAIRE

DES MEMBRES DU G.·. O.·.

Décédés dans l'année maç.·. 5834.

Delaporta, M.·., négociant, membre titulaire du G.·. O.·..

Taskin, 33[e], professeur de musique, membre titulaire du G.·. O.·..



SOMMAIRE

DE LA BALANCE DU COMPTE DE L'EXERCICE 5851.

RECETTES.

Titres maçonniques : 1119 D. 48 P. 205 B. et 10 renouvellements —encaissés.		5,498
Cotisation de Députés. .		5,563
Contributions d'Ateliers. Loges.... 9663, Chap^{res}... 2778, Conseils. 920, Tribun.. 88, Consist.. 462		13,911
Bulletins.		692
Calendrier.		97
Délégations.		220
Consignations.	3,555 95	
Grand collége des Rites. Réceptions aux 31e, 32e		
A reporter. . .	3,555 95	25,981

Report.	3,555 95	25,981 »
32., et 33e degré. Cumulations de rites, etc.		1,727 »
Constitution des Loges. .		1,050 »
Cahiers de grades symb..		570 »
Lettres capitulaires. . .		243 »
Edification du Temple..		3,094 65
Caisse des réserves. . . .		1,959 15
Banquets.		4,777
Divers. — Intérêts sur actions de la Banque et rente 5 0/0, etc. . .		1,374 20
	3,555 95	40,776 00
A déduire les 2 fr. attribués à la maison de secours et à l'édification du Temple, sur 1,372 titres.		2,744 00
Reste.	3,555 95	38,032 00
Total conforme au livre de caisse.	41,587 95	
Le 28 février 1851 il y avait en cmc 6624 82 — La recette, pour l'exercice 5851, est de. 41587 95		48,212 77
A reporter. . . .		48,212 77

Report. . . .	48,212 77
Moins : La dépense pour l'exercice 5851, qui est de.	48,176 63
excédant en caisse, le 28 février 1852.	36 14
A cette somme en excédant s'élevant à.. . .	36 14
il convient d'ajouter celle pour achats de rentes.	1,823 70
Chiffre qui présente l'excédant réel pour l'exercice 5851..	1,859 84

DÉPENSES.

Cotisations des Députés, jetons . . . . 1,785 / M. d. S. d. Ed. d. T. 1,50. . 910		2,695 »
Contributions d'AA.•. à la M. de S. et édifica. du T., 5 fr. sur contrib. 5852.		100 »
Bulletins.		2,276 65
Calendriers.		132 45
Frais de bureaux.		691 80
Souscriptions diverses (à la C. des réserves), .		216 40
Consignations.	4,915 20	
Grand collége des Rites, tentures.		70 »
Frais imprévus.		2,453 73
Cahiers de grades. . . .		490 35
Pensions de retraite. . .		2,200 »
Edification du Temple, 140 fr., rentes 5 0/0..	2,726 60	
A reporter. . .	7,641 80	11,326 38

Report. . . .	7,641 80	11,326 38
Caisse des réserves, 100 fr., rentes 5 0/0. .	1,862 40	
Banquets.		8,199 »
Loyers.		4,300 »
Dons patriotiques (versés à la Caisse des réserv..		125 »
Souscriptions (*Id.*). . .		1,172 75
Gâges.		1,000 »
Traitements.		5,033 »
Eclairage.		442 30
Impositions.		261 05
Indemnités et secours. .		1,187 50
Parchemins.		1,027 90
Mobilier.		526 40
Impressions.		1,379 50
Chauffage.		451 80
Rentes 5 0/0 achetées p. le G.·. O.·.	1,823 70	
Archives.		66 15
Don à la maison de secours.		150 »
	11,327 90	36,848 73
Total conforme au livre de caisse. . . .	48,176 63	

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A

C

Pages.

D

E

G

J

M

N

P

S

T

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. du F.·. A. LEBON, imp. du G.·. O.·. de France, rue des Noyers, 8.

SUPPLÉMENT

POUR

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION
DE CE QUI PRÉCÈDE,

10 octobre 1855.

GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL, 33e DEGRÉ.

BUSTEL, négociant, à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe).

30 janvier 1852.

PRINCE DU ROYAL SECRET, 32e DEGRÉ.

FOURRIÉ, avocat à la Cour d'Appel de Paris, M.·. du Grand-Orient.

CONSTITUTION D'ATELIERS.

BUÉNOS-AYRES. — L.·. *Amie des Naufragés*; 6e j.·. du 7e m.·. 5852.

Vén.·. le F.·. Bayan, M.·., capitaine au long cours. (1re.)

A. à M. Villatte, Antoine, négociant, à Buénos-Ayres.

DEMANDE EN RÉGULARISATION ET FUSION.

PARIS :	L[.·.] *les Trinitaires;*	Gr.·. L.·. nationale.
	L[.·.] *l'Étoile de Béthléem;*	
	L[.·.] *les Indivisibles Écossais;*	
	L[.·.] *les Commandeurs du Mont-Liban;*	
	L[.·.] *les Patriotes;*	
MONTMARTRE :	L[.·.] *la Fraternité.*	

ERRATA. Page 272, L[.·.] *Mars et les Arts*, O.·. de Nantes, lisez : *Huette*, au lieu de *Muette*.



